

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



Mémoire
En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences
financières et de comptabilité
Option :
Finance d'entreprise

Thème :

**Gestion des risques des crédits
bancaires et les moyens de
couverture Cas : financement
du cycle d'exploitation par la
BADR**

Réalisé par :

1. ABDESLAM Nesrine
2. GUICI Lounes

Dirigés par : M^{me} KOUDACHE Lynda

Devant un jury composé de :

Président : M^{me} MOUMOU O., MCB, UMMTO
Rapporteur : M^{me} KOUDACHE L., MAA, UMMTO
Examineur: M^r. HADJOU A., MAA, UMMTO

Année universitaire

2021/2022

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu de nous avoir donné la santé, la force, le courage, la volonté et la patience pour accomplir et mener ce travail à terme. Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à notre promotrice Mme KOUDACHE Lynda pour nous avoir fait l'honneur de nous encadrer, pour sa rigueur, la pertinence de ses conseils qu'elle a pu nous prodiguer tout au long de ce travail, sa disponibilité, sa guidance et son aide dont elle a fait preuve à notre égard, et qui a ainsi contribué à l'achèvement de ce travail.

Nos remerciements s'adressent également à la BADR TIZI-OUZOU qui nous a ouvert la porte pour effectuer ce travail, en particulier, Mr BAYA Mohamed pour son aide et son encadrement.

Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui nous ont apporté un soutien durant la réalisation de ce travail

Dédicaces

*A nos très chers parents,
À toutes nos familles,
Ainsi qu'à tous ceux qui nous sont chers*

Liste des abréviations

Liste des abréviations

- AC : Actifs Circulants ;**
- BA : Banque d'Algérie ;**
- BADR : Banque de l'Agriculture d'Algérie et du Développement Rural ;**
- BC : Banque Centrale ;**
- BEA : Banque Extérieure d'Algérie ;**
- BFR : Besoin en Fonds de Roulement ;**
- BNA : Banque Nationale d'Algérie ;**
- CA : Chiffre d'Affaires ;**
- CAF : Capacité d'Autofinancement ;**
- CAFm : Capacité d'Autofinancement moyenne ;**
- CLT : Crédit à Long Terme ;**
- CMT : Crédit à Moyen Terme ;**
- CPA : Crédit Populaire d'Algérie ;**
- CS : Crédit Sollicité ;**
- DA : Dinar Algérien ;**
- DFGE : Direction Financière des Grandes Entreprises ;**
- DFPME : Direction Financière des Petites et Moyennes Entreprises ;**
- DR : Délai de Récupération ;**
- EBE : Excédent Brut d'Exploitation ;**
- E.E.S : Ecriture Entre Siège ;**
- ETE : Excédent de Trésorerie d'Exploitation ;**
- FR : Fonds de Roulement ;**
- FP : Fonds Propre ;**
- GRE : Groupe Régional d'Exploitation ;**
- HT : Hors Taxe ;**
- HLM : Habitation à Loyer Modéré ;**
- KDA : Kilo Dinar Algérien ;**
- KP : Capitaux Propres ;**

LE : Liquidité de l'Entreprise ;

MC : Marge Commerciale ;

PDC : Point de Départ du Contrats ;

PF : Procès-Verbal

PME : Petites et Moyennes Entreprises ;

RACOC: Risk Adjusted Return on Capital;

RB : Résultat Brut ;

RCAI : Résultat courant Avant Impôt ;

RE : Résultat d'Exploitation ;

RHE : Résultat Hors Exploitation ;

RLI : Ratio de liquidité immédiate ;

RLR : Ratio de Liquidité Réduite ;

RN : Résultat Net ;

RRE : Ratio de Rentabilité Economique ;

RS : Ratio de Solvabilité ;

RS : Ratio de Structure ;

SARL : Société à Responsabilité Limitée ;

SNT : Solde Net de Trésorerie ;

SIG : Solde des Intermédiaires de Gestion ;

VaR : Value at Risk ;

VD : Valeurs Disponibles ;

VE : Valeurs d'Exploitation ;

VR : Valeurs Réalisables ;

TCR : Tableau des Comptes de Résultats ;

Sommaire

Sommaire

Remerciements	0
Dédicace	0
Liste des abréviations	0
Introduction générale.....	1
Chapitre I : Approche conceptuelle sur la relation entre la Banque et l'Entreprise	
Introduction du chapitre	5
Section 01 : Généralités sur la banque	6
Section 2 : Généralités sur les entreprises	9
Section 3 : Relation Banque-Entreprise.....	14
Conclusion du chapitre	36
Chapitre II : La démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire	
Introduction du chapitre	37
Section 01 : Mise en place du crédit et gestion du contentieux.....	38
Section 02 : Les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit.....	49
Section 03 : Les moyens de couvertures de la gestion du risque bancaire	77
Conclusion du chapitre	84
Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR banque N°580 GRE TIZI-OUZOU (015)	
Introduction du chapitre	85
Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil : BADR de TIZI-OUZOU	86
Section 02 : Présentation du demandeur du crédit d'exploitation " Le Moulin".....	99
Section 03 : Etude par la BADR du dossier du demandeur de crédit d'exploitation.....	101
Conclusion du chapitre	110
Conclusion générale	113
Bibliographie	116
Liste des tableaux	119
Liste des annexes.....	120
Tables des matières	131

Introduction générale

Pour assurer l'intégrité et la solidité du système bancaire, un contrôle permanent des banques et établissements financiers, notamment de leurs procédures d'évaluation, de suivi, de gestion et de maîtrise des risques, doit être conduit avec rigueur.

Le crédit et l'investissement sont les bouées du sauvetage de l'économie. Cela fonctionne au moyen d'établissements financiers auxquels appartient la banque. Cela crée un marché gagnant-gagnant entre les banques et les investisseurs. C'est une source de richesse pour les banques et pour les investisseurs, un moyen de grandir. Cependant, son rôle s'étend également à la satisfaction des besoins des entreprises grâce à l'opération de crédit.

Selon PRECHAUD J. « Le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur »¹

Le crédit est l'essence du secteur bancaire et signifie une promesse de rendement. Envoyer de l'argent à une personne en fournissant une garantie et en payant une commission pour l'encaisser, elle est proportionnelle à la durée du prêt.

Deux éléments interviennent dans ce cas ; l'élément subjectif qui est lié à la confiance que le banquier doit avoir pour son emprunteur et l'élément objectif qui est lié à l'examen des réalités commerciales et financières.

A cet égard, les banques et institutions financières évoluent de plus en plus des activités pour améliorer les résultats. Ce conduit à une prise de risque importante par ces derniers.

HEEM Gregory définit le risque de contrepartie pour le banquier comme : « Le risque de voir son client ne pas respecter son engagement financier, à savoir, dans la plupart des cas, un non remboursement de prêt »². Dans un sens plus large, ce risque de contrepartie désigne aussi le risque de dégradation de la santé financière de l'emprunteur qui réduit les probabilités de remboursement

Partant de ce constat, les régulateurs internationaux reconnaissent la nécessité pour ces derniers de renforcer le processus de gestion et de contrôle, car la négligence et le manque de gestion des risques peuvent y conduire la banque en danger. À cette fin, les Pouvoirs Publics

¹ PRUCHAUD J., « Evolution des techniques bancaires », Edition scientifiques Riber, Paris, 1960, P.50.

² HEEM G., "le contrôle interne du risque de crédit bancaire" thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Nice, 2000, P.18.

sont responsables de l'identification, de la gestion et de l'analyse des risques. Mesurer avec une variété d'outils d'analyse et d'options de sécurité de risque, qui permet de reconnaître les risques liés à l'activité de crédit tout en satisfaisant ses clients.

L'entreprise, de son côté, est une institution économique et sociale qui regroupe des moyens humains, matériels, immatériels et financiers, qui sont organisés d'une meilleure manière pour offrir de différents produits et services à des clients dans un environnement concurrentiel et bien évidemment avec un objectif de rentabilité. Depuis longtemps, les banques entretiennent des relations de collaboration avec les entreprises principalement fondées sur l'allocation de capitaux. Les fondements de cette relation sont conçus sur un ensemble d'opérations et de relations souvent standardisées et basées principalement sur les relations de crédit et de dépôt. Ces dernières constituent un moyen pour la banque de reproduire un flux informationnel afin d'instaurer un climat de confiance et une gestion très prudente des risques bancaires. Une relation banque-entreprise fréquente et satisfaisante permet une bonne compréhension des perspectives de l'entreprise et une meilleure façon de gérer les conflits d'intérêts.

L'activité de l'entreprise engage des dépenses qui ne seront couvertes par des recettes qu'avec un décalage dans le temps. C'est l'exemple du délai qui sépare l'achat des matières premières aux fournisseurs et de vente des produits finis aux clients. L'entreprise connaît donc des besoins de financement qui peuvent être classés selon leurs échéances : un besoin à court terme pour financer son actif circulant (le cycle d'exploitation) et un besoin à plus long terme pour financer ses immobilisations ou leur renouvellement (le cycle d'investissement).

Dans ce contexte, ce mémoire contribue à une meilleure appréhension de la gestion du risque bancaire dans son volet relatif aux crédits et tente d'apporter des éléments de réponse aux interrogations des banques.

Pour mieux comprendre cette approche, nous avons entrepris de la détailler dans ce présent mémoire ayant pour thème « la gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couverture ».

Dans le but de mettre ce thème en pratique, notre choix s'est porté sur la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural BADR de Tizi-Ouzou, qui est une banque publique. Nous tenterons de répondre à certaines interrogations qui peuvent être posées par la banque en

tant qu'offreur de services et preneur de risques et aussi de porter des éléments de réponse à la problématique suivante :

« Comment la BADR gère-t-elle le risque de crédit pour le financement du cycle d'exploitation des entreprises et quels sont les moyens de sa couverture ? »

Cette problématique est accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formulées comme suit :

- **Qu'est-ce qu'un crédit ? Quels sont les différents types de crédit offerts par les banques ?**
- **Quelle est la nature de la relation entre l'entreprise et la banque ?**
- **Comment peut-on définir le risque de crédit ? Et comment le gérer**
- **Comment peut-on faire l'analyse financière et quel est son but ?**
- **Quels sont les conséquences et les moyens de prévention du risque crédit ?**

Tout au long de ce modeste travail, nous essayerons de confirmer ou d'infirmer les hypothèses suivantes :

- **H1 : Les procédures utilisées par la BADR permettent de maîtriser le risque crédit ;**
- **H2 : : L'analyse de la situation financière et les garanties sont considérées comme des outils principaux dans la décision d'accorder ou de refuser le crédit.**

Méthodologie de recherche

Pour mener à terme notre travail, nous avons adopté une démarche orientée dans les directions suivantes :

- La consultation d'ouvrages et l'étude des textes réglementaires relatifs à la monnaie et au crédit. L'abondance des ouvrages en matière de l'activité bancaire nous a conduits à n'utiliser que ceux qui se rapportent directement à notre thème de recherche.
- La collecte de données nécessaires à la finalisation de notre travail de recherche a été recueillie auprès de l'organisme d'accueil BADR où on a effectué notre stage.

Structure de la recherche

Pour parvenir à notre objectif, nous avons réparti notre travail en trois (03) chapitres :

- Le premier chapitre, sera consacré aux généralités sur la banque et l'entreprise, le crédit bancaire et ses différents types ainsi que les risques de crédits fortement impliqués et liés au sujet.
- Le second chapitre, quant à lui, traitera la gestion du risque de crédit et les méthodes d'analyse traditionnelles et modernes et la réglementation du secteur bancaire ainsi que les moyens de couverture.
- Dans le troisième chapitre, nous aborderons une étude de cas relative à une demande de crédits d'exploitation par une entreprise auprès de la BADR de TIZI-OUZOU.
- Enfin dans la conclusion générale nous avons essayé de répondre à notre problématique de départ ainsi que de vérifier les hypothèses de notre recherche

Chapitre 1 :
Approche conceptuelle sur la relation entre la
Banque et l'Entreprise

Introduction du chapitre

Au sein d'une économie, la banque, en tant qu'institution financière, joue le rôle d'intermédiation entre les différents agents économiques, elle est le passage obligé du financement d'une économie. Compte tenu de l'insuffisance de l'autofinancement, la capacité d'investissement des entreprises dépend du financement bancaire.

Les crédits bancaires sont l'un des moyens les plus importants de lever des fonds de l'économie, qui jouent un rôle important dans le développement de l'activité économique. Tout au long de ce premier chapitre nous essayerons de définir la notion de crédit et son rôle de représentation des différents types de crédits accordés par les banques. Mais avant d'arriver à cela, nous avons jugé plus rationnel de présenter en premier lieu quelques notions de base relatives à l'activité bancaire et en dernier volet ce qui concerne le risque bancaire.

En effet, le chapitre est réparti en trois sections, en l'occurrence :

Ce chapitre sera divisé en trois sections, la première sur les Généralités de la banque et dans la deuxième section nous présenterons l'entreprise, ses fonctions et ses types... en dernier nous présenterons les relations qui sont entre la banque et l'entreprise.

Section 01 : Généralités sur la banque

Une banque est une institution financière qui fournit des services bancaires, notamment de dépôt, de crédit et paiement. Le terme de banque peut désigner de façon générale le secteur bancaire.

Les banques jouent un rôle essentiel dans la stabilité et le fonctionnement du système financier, et sont en général soumises à une importante surveillance prudentielle de la part de l'État.

1.1 Définition de la banque

La banque peut être définie par une approche juridique et économique.

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites dans l'article 66 de l'ordonnance n°03- 11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit « les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. »³ Ces établissements peuvent effectuer certaines opérations connexes à leurs activités telles que les opérations de change, le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, etc.

Selon Alain, BEITONE « La banque est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : la gestion de moyens de paiement, l'octroi de crédits, la réception de dépôts public, la prestation de service d'investissement ».⁴

Louis F. et Norbert H. 1989 ; définissent la banque comme « une institution financière qui fait le commerce des capitaux. C'est elle qui fait fructifier l'argent des capitalistes tout en leur évitant les différentes charges de gestion d'une fortune ».

1.2 Le rôle de la banque

La loi distingue trois catégories d'opérations de banque pour lesquelles les établissements de crédit jouissent d'un monopole :

³ ORD N° 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

⁴ Alain, BEITONE et al, « Dictionnaire des sciences économiques ». Paris, édition Arman Colin, 2004, P.28

- la réception des dépôts du public, c'est-à-dire de fonds apportés par des tiers, utilisés par l'établissement de crédit pour son propre compte ;
- la distribution de crédit : le terme crédit doit être pris au sens large de crédit décaissé, engagement par signature, mais également crédit-bail et locations assorties d'option d'achat ;
- la mise à disposition et la gestion de moyens de paiements : par moyen de paiement, on entend tout instrument permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé. La loi bancaire établit le monopole des établissements de crédit en matière d'opérations de banque. Toutefois, un certain nombre d'exceptions sont prévues et on citera :
 - pour la réception de fonds, les comptes courants d'associés, les dépôts entre sociétés d'un même groupe ;
 - pour la distribution de crédit, le crédit interentreprises, les prêts entre sociétés d'un même groupe ou les prêts d'organismes sociaux (sociétés de HLM, Caisses d'allocations familiales, etc.). Les deux premières catégories d'opérations constituent l'essence même de l'intermédiation financière traditionnelle, appelée parfois intermédiation de bilan et la troisième relève de la prestation de services. Cette définition des opérations de banque ne rend pas bien compte de certaines opérations de marché très fréquemment accomplies par les banques, avec les émissions et les achats de titres, appelées intermédiation de marché.

1.3 Les types de Banques en Algérie

Le secteur de la Banque algérien se compose actuellement : d'une banque centrale d'Algérie ou banque d'Algérie, de banques commerciales publique (ex : banque nationale d'Algérie BNA, crédit populaire d'Algérie CPA...) et de banques commerciales privées (ex : société générale, Al Baraka, Natexis)

1.3.1 La Banque Centrale

Créée le 13 Décembre 1962, la Banque Centrale d'Algérie dénommée Banque d'Algérie définit et applique la politique monétaire et de crédit. Elle a pour mission de maintenir dans le domaine, de la monnaie du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. Il est également de ses prérogatives, d'autoriser les banques et les établissements financiers algériens et étrangers à opérer, et

détermine les normes en termes de ratios de gestion bancaire, ratios de liquidité, l'usage des fonds propres ainsi que les risques.

La banque centrale a pour mission :

- La garde des fonds publics ;
- La sauvegarde et la stabilité monétaire ;
- La définition et la mise en œuvre de la politique monétaire ;
- Le contrôle de l'ensemble de l'activité bancaire ;
- Conseil économique et financière du gouvernement

1.3.2 Les banques commerciales

Les banques commerciales collectent les dépôts des ménages (des particuliers), des entreprises et des administrations publiques. Ces dépôts sont en premier lieu les revenus des ménages et les rentrées d'argent des entreprises. Une partie de l'activité des banques est de servir d'intermédiaire financier. Quand une entreprise ou l'Etat veut se refinancer, il émet des titres qu'il vend par l'intermédiaire des banques commerciales.

Ces banques proposent ainsi à leur clientèle, divers produits financiers, (actions de société, obligations d'entreprises, bons du Trésor, ...), ainsi que des services de gestion de ces produits. Un autre rôle des banques commerciales, beaucoup moins connu que les précédents, est de créer de la monnaie scripturale.

1.3.2.1 Les banques commerciales publiques

- La banque nationale d'Algérie : BNA
- La banque extérieure d'Algérie : BEA
- Le crédit populaire d'Algérie : CPA
- La banque d'agriculture et de développement rural : BADR.

Après avoir parlé sur les généralités de la banque nous allons parler sur celles de l'entreprise dans la section suivante

Section 02 : Généralités sur les entreprises

L'entreprise est un pilier très important dans l'économie, elle a pour but de produire des biens et services afin de répondre aux besoins et aux nécessités du public. Dans ce cas, elle vend ses biens et services sur les marchés. L'un de ses principaux rôles est d'offrir des postes d'emplois afin d'aspérer le chômage dans la société. Dans cette deuxième section, on s'intéressera sur les généralités de l'entreprise.

2.1 Notion de l'entreprise

« Une entreprise peut d'abord être définie comme l'action d'entreprendre, c'est à dire comme une initiative, une action conduite de façon volontaire et organisée en vue d'atteindre un objectif économique ou social ». ⁵

« L'entreprise est une unité économique autonome disposant de moyens humains et matériels qu'elle combine en vue de produire des biens et services destinés à la vente »⁶

Mais, dans l'usage qui prévaut aujourd'hui, l'entreprise est surtout considérée comme une organisation relativement autonome, dotée de ressources humaines, matérielles et financières en vue d'exercer une activité économique de façon stable et structurée. En ce sens, les organisations à activité marchande constituent des entreprises. En revanche, les entités à caractère non marchand, celles dont la production n'est pas en principe destinée à une clientèle solvable, ne sont pas des entreprises. C'est le cas des administrations, des organisations à but non lucratif en général, des associations.

L'entreprise est une entité économique autonome de décision qui disposant de ressources humaines, matérielles et financières qu'elle gère afin de produire des biens et services destinés à la vente ; ce groupement de différents éléments oblige l'entreprise à essayer plusieurs relations avec son environnement qui peut être :

- Un environnement commercial lorsqu'il s'agit des relations avec les clients et les fournisseurs ;
- Un environnement socioculturel dans le cadre de ses relations avec son personnel ;
- Un environnement administratif : c'est l'Etat ;
- Un environnement financier : lorsqu'il s'agit de ses relations avec les banques ;
- Un environnement sociétal et politique : relation avec les actionnaires. Le développement économique et social et la prospérité d'un pays dépendent essentiellement du niveau de croissance de l'entreprise et l'accomplissement de ses relations avec les tiers.

⁵ COHEN E., "Dictionnaire de gestion" éd.la découverte, Paris, 1997, P.131

⁶ DHENIN J., et FOURNIER B., « 50 thèmes d'initiation à l'économie d'entreprise ». P.18

2.2 Classification des entreprises

On classifie les entreprises selon divers critères, mais on les regroupera selon trois critères qui sont : le critère économique, le critère juridique et la propriété du capital.

2.2.1 Classification selon le critère économique

Le critère économique de classification concerne la nature de l'activité et la dimension des entreprises :

2.2.1.1 La nature de l'activité

La classification des activités est celle des secteurs suivants :

- Secteur primaire : comprend toutes les entreprises dont l'activité principale est en rapport avec la nature exemple : pêche, agriculture
- Secteur secondaire : regroupe toutes les entreprises de transformation exemple : bâtiment, industrie.
- Secteur tertiaire : concerne le secteur des services exemple : transport, enseignement, banque.
- Secteur quaternaire : regroupe des entreprises de communication exemple : informatique, télématique.

2.2.1.2 Classifications selon la dimension

La taille de l'entreprise peut se mesurer de différentes façons : par le chiffre d'affaire annuel, par la valeur ajoutée créée qui se sont les indicateurs les plus utilisés qui sont comme suivante :

- L'effectif employé : un critère qui permet de distinguer les très petites entreprises qui ont moins de 10 salariés, les petites et moyennes entreprises qui ont entre 10 et 500 salariés et les grandes entreprises qui ont plus de 500 salariés ;
- Le chiffre d'affaires : un critère donne une idée de l'importance des transactions de l'entreprise avec ses clients ;
- La valeur ajoutée : elle constitue la véritable mesure de la richesse créée par l'entreprise. Ce critère en théorie, plus significatif que celui du chiffre d'affaires par rapport en pratique il est moins utilisé.

2.2.2. Classification selon le critère juridique

La forme juridique d'une entreprise permet de distinguer les principaux types suivants :

2.2.2.1. Les entreprises individuelles

C'est la forme des entreprises très simple sans formalisme, mais avec une responsabilité indéfinie sur les biens propres, car en cas d'échec, il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur.

2.2.2.2. Les sociétés commerciales

Elles sont marquées par la personnalité de leurs associés et les sociétés de capitaux dans lesquelles l'important est l'apport de capitaux : les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux et les sociétés mixtes.

- La société de personnes : sont dont les associés se sont réunis la confiance mutuelle en considération de leurs personnalités et qui sont responsables personnellement et solidairement des dettes contractées car il n'y a pas de séparation entre le patrimoine de la société et celle des associés ;
- Les sociétés de capitaux : sont les sociétés dans lesquelles la personnalité des associés n'est pas prise en compte. Leurs responsabilités sont limitées à leurs apports ;
- Les sociétés mixtes : sont des sociétés où les associés sont réunis en considération de leurs personnalités, ils reçoivent des parts sociales et leurs responsabilités sont limitée à leurs apports.

Tableau 1: Résumé des caractéristiques des principales sociétés

Forme juridique Caractéristiques	Société en nom collectif (SNC)	Société à responsabilité limitée (SARL)	Société par actions (SPA)
Apporteurs	Personnes physiques ayant la qualité de commerçant	Personnes physiques, n'ayant pas la qualité de commerçant, sauf celui ou ceux désignés comme gérant et personnes morales.	Personnes physiques et morales, ayant la qualité de commerçant.
Nombres d'associés	Ils doivent être deux ou plus.	Deux à plusieurs personnes, le nombre d'associés ne peut dépasser vingt	Ne peut être inférieur à sept.
La gestion des sociétés	Détention des pouvoirs par tous les associés, sauf stipulation contraire des statuts.	Détention des pouvoirs par un ou plusieurs gérants.	Détention des pouvoirs par un ou plusieurs gérants.
Nature des titres	Parts sociales : en nature, en numéraire et en industrie.	Parts sociales : en nature ou en numéraire	Actions, les obligations et autres titres : en nature, en numéraire.
Capital minimum	Il n'est pas fixé par la loi	Il est de 100.000 DA	Cinq millions de dinars algériens si elle fait appel à l'épargne dans le cas contraire son capital doit être d'un million de dinars algérien

Source : code de commerce Algérien

2.2.3 Classification des entreprises selon la propriété du capital

Ce critère permet de classer les entreprises en : entreprises privées, entreprise publique et entreprises mixtes.

2.2.3.1 Entreprises privées

Ce sont tous les entreprises individuelles ou sociétés dont les capitaux appartiennent à des personnes privées.

2.2.3.2 Entreprises publiques et sociétés d'économie mixte

Ces entreprises ont un statut juridique divers dont le capital et le pouvoir de décision appartiennent en totalité ou en partie à l'état ou à des collectivités locales.

3. Les besoins de financement d'une entreprise

Une entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se retrouver en situation d'insolvabilité ce qui se traduirait par une cessation de son activité et une mise en liquidation. On entend par insolvabilité, l'incapacité qu'aurait une entreprise à s'acquitter a un moment donné d'une dette par manque de liquidité. Cette situation peut arriver à toute entreprise qui ne prend pas suffisamment conscience de l'importance d'une gestion saine de ses finances, et ce même dans le cas où l'entreprise connaît une bonne activité économique. Pour éviter de se trouver dans l'incapacité d'honorer une dette ; l'entreprise doit établir une analyse financière qui consiste à étudier la capacité d'une entreprise à respecter les échéances qui lui sont imposées par ses créanciers. Par son activité, une entreprise est confrontée à deux types de besoins de financement : un besoin de financement à long terme et un besoin de financement à court terme.

3.1 Un besoin de financement à long terme

Pour pouvoir exercer son activité, une entreprise doit tout d'abord se doter d'un certain nombre d'actifs qui vont être utilisés sur une longue période tels qu'un terrain pour construire une usine et des locaux où seront entreposées les machines utilisées dans le processus de production. En comptabilité, ces éléments particuliers d'une entreprise sont appelés actifs immobilisés, ils sont comptabilisés en haut du bilan dans les comptes de classe 2. Le financement de cet actif immobilisé suppose que l'entreprise dispose de ressources à long terme appelées aussi ressources stables.

3.2 Un besoin de financement à court terme

Une fois que l'entreprise a acquis les immobilisations qui lui sont indispensables, elle va devoir financer son activité quotidienne c'est-à-dire, financer la constitution des stocks de matière première qui seront utilisés tout au long d'une période donnée pour être intégré dans le processus de production. C'est ce qu'on appelle en comptabilité actif circulant.

Section 3 : Relation Banque-Entreprises

La vie économique de tout le jour est dominée par deux acteurs principaux qui sont incontournables : il s'agit d'un côté de la banque et de l'autre coté de l'entreprise. Ces deux acteurs majeurs de la vie économique, la relation est basée une dépendance réciproque la banque constitue une source de financement non négligeable pour les entreprises.

3. Besoins de l'entreprise

La contrainte financière de toutes les étapes du fonctionnement des entreprise et leur développement .il est nécessaire de repérer les besoins et les ressources de financement, ainsi, nous pouvons trouver des besoins liés au cycle d'investissement et ceux liés au cycle d'exploitation : besoins du cycle d'investissement et besoins nés du cycle d'exploitation.

3.1 Besoins du cycle d'investissement

Le cycle d'investissement concerne toutes les dépenses de l'entreprise à long terme, cela après plusieurs années d'activités et nécessite un financement stable et une acquisition durable des biens des machines, matériel de production, matériel de transport.... L'entreprise doit disposer de ressources stables pour assurer le financement de ses investissements et de ses besoins en fonds de roulement à savoir : } les fonds propres : appartiennent aux associés, ils comprennent les augmentations de capital et l'autofinancement constitué par les ressources nées de l'activité de l'entreprise ; } les fonds prêtés par les créanciers : emprunts obligataires, emprunts auprès des banques et des établissements de crédit ; } le crédit-bail : est à la fois un procédé d'investissement et une modalité de financement. L'entreprise choisit en effet l'immobilisation qu'elle désire puis le fait acheter par une société spécialisée dans le crédit-bail qui la lui loue avec une option d'achat en fin de contrat

3.2 Besoins du cycle d'exploitation

Durant son fonctionnement, exige que l'on dispose d'actif physique et financier. Ce cycle peut être devisé en trois phases : } phase d'approvisionnement : dans cette phase, l'entreprise achète les différents biens et services nécessaire à son activité ; } phase de production : dans cette période, l'entreprise transforme les différents bien pour en faire un produit fini ;

Phase de commercialisation : on l'appelle également, phase de vente, dans laquelle l'entreprise vend ses différents biens et services.

3.3 Avantages et inconvénients de la relation**- Les avantages de la relation**

Les entreprises permettent à une banque d'accumuler les informations privées sur la gestion de l'entreprise, les caractéristiques de sa trésorerie, sur ses relations avec les fournisseurs et les clients, sur d'éventuels incidents de paiement ou de ses métiers. Ainsi, la relation de long terme procure à la banque qui la pratique, à un moindre coût, autant d'information sur une même entreprise qui ne pourrait le faire une autre banque qui n'est pas impliquée dans la relation. Par conséquent, cette relation permet à la banque de connaître avec précision l'historique des remboursements passés de l'entreprise qui sollicite un nouveau crédit, elle lui permet de distinguer les entreprises sincères qui dissimulent une partie de leur résultat afin de minorer le montant de leur remboursement.

- Les inconvénients de la relation

La mise en place d'une relation entre la banque et l'entreprise peut se traduire par un certain nombre d'inefficience dans le fonctionnement du marché du crédit et dans l'équilibre du secteur bancaire. La banque entretient une relation de clientèle avec une entreprise qui dispose en effet des informations inaccessibles aux autres banques. Cette rente informationnelle rend plus délicat pour l'entreprise un éventuel changement de banque en cas désaccord. Cette rupture d'une relation entre entreprise et une banque pourra en effet être interprétée par d'autre banque comme un signal de difficulté que la banque partenaire ne veut plus assumer.

4. Notion de crédit bancaire

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants du financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Le crédit peut avoir pour objet le financement des investissements des entreprises et des particuliers. Il permet de faire face à tous les décalages, entre les recettes et les dépenses quelle que soit l'origine des unes et des autres.

Pour essayer de comprendre la signification du mot crédit on a rassemblé plusieurs définitions.

4.1 Les différentes définitions de crédit bancaire**4.1.1 Définition étymologique**

Le crédit est une expression de confiance d'origine Grecque, le mot crédit découle de mot grec « crédéré » C'est à dire croire, autrement dit, faire confiance. C'est Une confiance qui s'acquière par une promesse, ainsi peut-on affirmer et mettre en équation la combinaison des trois facteurs : $CONFIANCE + TEMPS + PROMESSE = CREDIT$ Un banquier appelle, par

conséquent, un crédit toute opération par laquelle, faisant confiance à son client, il accorde à celui-ci le concours de ses capitaux ou de sa garantie.⁷

4.1.2 Définition juridique

L'opération de crédit est définie dans l'ordonnancement ⁸ N° 03-11 aout 2003 portant sur la monnaie et le crédit dans son article N°68, le concept de crédit est défini comme suit : « Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel que l'aval, cautionnement ou une garantie, sont assimilés aux opérations de crédit, les opérations de location assortie d'option d'achat, notamment le crédit-bail ».

4.1.3 Définition économique

Au sens économique, le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux. On y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là, un facteur de confiance naît.⁹

4.2 Les différents types du crédit bancaire

Pour satisfaire les différents besoins de clients (Entreprises et particuliers), la banque doit répondre présente, en attribuant des crédits. Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise ou, à la réalisation de ses programmes d'investissement, soit affectés aux particuliers.

4.2.1 Le crédit d'exploitation

Permet aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou réalisable. Il sert, généralement, à lui procurer des liquidités ; de façon à pouvoir assurer des paiements à court terme, dans l'attente de recouvrement de créance facturée. Ces liquidités sont soumises aux

⁷ HADJ SADOK.T : « les risques de l'entreprise et de la banque », Edition DAHLAB, M'sila, 2007 P.11

⁸ Ord N°03/11, p.cit

⁹ BOUSQUET.JEAN: « l'entreprise et les banques », collection droit et gestion, paris, 1997, p63.

variations saisonnières ou conjoncturelles. Les crédits à court termes ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir :

- **Les crédits d'exploitation par caisse**

Ce genre de crédit peut être contracté pour faire face à des « périodes difficiles » de trésorerie, comme celui-ci est lié au compte à vue, dès que des fonds rentrent et y versés, le solde négatif devient moins important, le crédit s'avère alors peu coûteux. Par contre, s'il est utile de manière permanent, le crédit de caisse est relativement onéreux. Ce sont des crédits qui se traduisent par une mobilisation immédiate des capitaux définie comme suite :

- **Les crédits par caisse globaux**

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (Stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisée dans le temps.

Leur importance relative dépend directement de la durée du cycle de production et/ou stockage, de phénomènes accidentels tels que les retards de livraisons et de facturations et, également, le caractère saisonnier de l'activité. Ces crédits sont assez souples et techniquement simples, mais ils représentent un grand risque pour la banque en matière de suivi de leur utilisation. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont :

A. La facilité de caisse

La facilité de caisse est accordée à une entreprise qui se retrouve dans une situation de décalage de trésorerie à très court terme. Ce décalage est dû aux décaissements importants tels que le règlement des fournisseurs ou le paiement des salaires. Cette facilité est accordée par le banquier afin de laisser le compte de son client évoluer en position débitrice à concurrence d'un plafond déterminé à condition que le compte revienne créditeur assez rapidement grâce aux recettes réalisées.

Au plan de l'entreprise, un tel recours se justifie par son cycle de rotation qui joue entre :

- L'actif circulant, amenant les valeurs d'exploitations en valeurs réalisables, puis en valeurs disponibles.
- Le passif avec des échéances à court terme à régler.

La fixation d'autorisation se fait annuellement en référence avec le chiffre d'affaires mensuel, en tenant compte des besoins pouvant être liés à des activités cycliques ou saisonnières.

S'agissant d'un crédit bancaire, encourageant un risque de non remboursement, il convient de signaler :

- Qu'à première vue, ce risque est limité (Quelques jours par mois à surveiller). - Que le banquier partage avec son client le risque commercial.
- Que la méfiance doit s'accroître, en fonction de la progression du temps d'utilisation dans le mois de cette facilité de caisse.

B. Le découvert

Si la facilité de caisse est destinée à combler des écarts temporaires, mais périodiquement renouvelés de trésorerie, le découvert va servir à compléter les moyens de financement de l'entreprise c'est-à-dire de compléter le fonds de roulement qui, pour un temps, apparaît insuffisant, à l'occasion par exemple : d'une opportunité d'acheter un stock important (de marchandises, outils, matières premières. etc.) à des prix avantageux ou à l'occasion de travaux à faire démarrer. Le recours au découvert est aussi bien souvent la conséquence de l'absence de crédit fournisseur. Dans ce type d'approche on peut donc dire que le découvert est mis en place pour faire face à des besoins exceptionnels, à la limite imprévus. Dans ce cas, son remboursement intervient à la conclusion de l'opération qu'il aura servie à financer.

Il peut exister cependant une autre approche qui est très utilisée en Algérie, celle qui consiste à prendre en considération le côté crédit global du découvert excluant ainsi la recherche d'une cause très précise aux besoins exprimés. Cette situation revient à prêter à l'entreprise un volume de financement qu'elle utilisera en fonction de ses besoins de trésorerie. Ce crédit peut être renouvelé annuellement et la banque procédera à chaque fois à une étude très poussée de l'activité et de la situation financière de l'entreprise.

Il y a lieu de distinguer entre deux formes de découvert :

- **Le découvert simple** : le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.
- **Le découvert mobilisable** : dans ce cas le découvert accordé est mobilisé par un Billet à Ordre de 90 jours renouvelables, la Banque pourra ensuite réescompter l'effet auprès de la Banque d'Algérie (B.A). En plus l'effet représente une garantie au profit de la Banque en cas de défaillance du débiteur. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

C. Le crédit relais

Le crédit relais ou de soudure concerne la réalisation d'une opération hors exploitation. Il est consenti en anticipation d'une rentrée certaine qui constitue l'issue. Cette rentrée de fonds provient soit de la cession d'un bien (Immeuble ou fonds de commerce) soit d'une opération financière ou de crédit. (Ex : Une société va émettre un emprunt obligataire dans quelques mois pour financer la construction d'une usine. Pour des raisons de calendrier de sortie de l'emprunt ou parce qu'elle sera de plus près aussi ses charges financières). Ainsi, elle demande à la banque un crédit relais dont l'issue sera l'encaissement de l'emprunt obligataire.

Aussi on prend le cas d'une entreprise qui a un besoin urgent et important de fonds pour acquérir un équipement par exemple. Elle ne peut attendre les délais d'étude et de mise en place d'un crédit d'équipements, dont elle n'a plus l'usage, or cette transaction demande quelques délais pour trouver un acquéreur, réaliser l'opération, procéder aux formalités d'enregistrement...

Un accord donné par un établissement de crédit à long terme pour le financement d'un programme d'investissement, accord qui ne peut se matérialiser immédiatement parce qu'il y a des garanties réelles à prendre, ce qui retarde forcément la mise en place du crédit. On sait donc que les actifs donnés en garantie sont bien là, que les formalités hypothécaires sont longues. Alors pour gagner du temps dans la réalisation de ce programme d'investissement, l'entreprise va solliciter de sa banque un concours bancaire pour faire face à ce décalage dans la mise en place du crédit.

D. Le crédit de campagne

Le crédit de campagne est défini par A. BENHALIMA comme suit : « le crédit de campagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement ». C'est une forme de découvert justifié par un cycle saisonnier, il finance les activités saisonnières, cette activité peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir, elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur des périodes très courtes (Ex : Fabricant d'agendas) ou bien qu'elle ne puisse acheter que sur des périodes très courtes pour vendre tout l'année (Ex : Conserverie). L'entreprise qui sollicite un tel crédit, doit soumettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la campagne, qui fera apparaître, mois par mois, les dépenses et les recettes prévisionnelles de cette campagne ; La durée d'un crédit de campagne est généralement 9 mois

E. Crédit d'embouche

Emboucher évoque l'idée d'élever, dans le sens d'élever des animaux. Un *crédit d'embouche* correspond à un crédit à court terme, accordé par une banque à des éleveurs. Par exemple, des éleveurs de porcs, bœufs, moutons, ou de volailles. Le crédit d'embouche servira à leur campagne d'élevage, par exemple pour une saison ou une année. Les éleveurs pourront utiliser ce crédit pour acheter des animaux âgés de quelques jours ou quelques semaines (selon l'espèce), les mettre en herbage ou leur fournir une nourriture riche, afin de les engraisser puis de les revendre.¹⁰

- Les crédits d'exploitations spécifiques

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifiques participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes :

¹⁰ <https://www.boursedescredits.com>

A. L'escompte commercial

C'est une opération de crédit à court terme ; elle présente comme un achat par un banquier des effets de commerce qu'il remet à son client, Pour déterminer le montant des concours à mettre en place, le banquier est dans la nécessité de connaître : - Les délais de paiement accordés par l'entreprise à sa clientèle - La répartition du chiffre d'affaire sur l'exercice

- Si l'entreprise réalise un chiffre d'affaire régulièrement réparti sur toute l'année, le montant de l'encours d'escompte maximum est facilement déterminé ; il sera égal au montant des effets émis pendant la durée du délai de paiement accordé.
- Si l'entreprise par contre réalise un chiffre d'affaire non réparti régulièrement sur toute l'année, le montant de l'encours d'escompte maximum est déterminé sur la base d'un tableau prévisionnel d'encours d'escompte.

B. L'avance sur marchandise

L'avance sur marchandise est une avance accordée, aux entreprises et destinée au financement de marchandises remises en gage au créancier. Cette technique permet aux clients de régler son fournisseur et de bénéficier suffisamment du temps pour revendre sa marchandise dans les brefs délais. Le bénéficiaire de l'avance doit être posséder des marchandises. Ces dernières seront déposées, soit donc un entrepôt appartenant à la banque (ou loué par celle-ci), soit entre les mains d'un tiers-consignataire. Outre la dépossession du gage, le banquier doit s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de marchandises à financer, du secteur d'activité de l'entreprise et de la conjoncture économique. Le montant de l'avance sera fixé sur la base des critères précédents. Celui-ci, doit, toujours, être inférieur à la valeur de la marchandise gagée.

C. L'affacturage (factoring)

L'affacturage, en anglais « factoring », est une technique du droit commercial par laquelle une société financière dite le « factor » ou « facteur » ou « affactureur » accepte de se charger des risques du recouvrement des factures d'une entreprise commerciale à laquelle elle

règle le montant moyennant le paiement d'une commission. Le factor est subrogé dans les droits et actions du remettant.¹¹

D. Avance sur factures « administrative »

Est une forme de financement qui permet généralement aux entreprises de pallier les manques de trésorerie qui résultent souvent des délais de paiement afin de financer leur cycle de paiement. Il s'agit d'un crédit de trésorerie, tout comme le crédit de caisse, l'avance à terme fixe et le dépassement temporaire autorisé en compte courant.

La lourdeur administrative des avances sur factures réduit considérablement le recours à son utilisation et entraîne la substitution par l'affacturage (factoring).

Objet : elles permettent de financer le cycle d'exploitation, les *besoins en fonds de roulement* et les besoins de liquidité suite au paiement tardif des clients.

4.2.2 Les crédits par signature

Un crédit par signature est l'engagement pris par une banque de mettre des fonds à disposition de son client ou d'intervenir financièrement en cas de défaillance de celui-ci. Il permet à une entreprise de sécuriser ses financements, d'exercer son activité, de différer ses paiements, de les éviter ou d'accélérer ses rentrées de fonds. Ainsi, il existe plusieurs engagements par signature, nous distinguons : - L'aval - L'acceptation - Le cautionnement bancaire

A. L'aval

Au sens de l'article 409 du code de commerce, l'aval est un « engagement fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie du montant d'une créance, généralement, un effet de commerce, l'aval peut être donné sur le titre ou sur un acte de séparé »¹².

¹¹ <https://care.dzf>

¹² Mansouri M., « système et pratique bancaire en Algérie », Alger, Edition Houma, 2005

B. L'acceptation

C'est l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance ; au contraire de l'aval, le banquier dans ce cas devient le principal obligé vis-à-vis du créancier. L'acceptation est matérialisée par la mention « bon pour acceptation »

C. Les cautionnements

C'est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si, celui-ci s'avérait défaillant. Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principal et la caution (banque) ou seulement l'un des deux. Le but recherché par le client dans ce type de crédit est de déferer le paiement, et encore d'éviter un versement de fond immédiat ou d'accélérer une rente de fonds.

4.2.3 Les crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont des crédits octroyés aux entreprises à moyen et à long terme, destinés à financer la partie haute du bilan ; les immobilisations de l'entreprise sont des outils de travail dont la durée d'amortissement ne dépasse pas deux (2) ans. Ils permettent à l'entreprise de produire plus et dans de meilleures conditions, ce qui permettrait de dégager des profits supplémentaires, qui permettront à l'emprunteur de rembourser sa dette ; On distingue trois (03) types :

- Le crédit à moyen terme : dure de (02) à (07) ans
- Le crédit à long terme : dure plus de (20) ans
- Le crédit-bail : un moyen de financement à moyen et long terme.

4.2.3.1 Les crédits à moyen terme (CMT)

Les crédits à moyen terme sont accordés en Algérie par les banques commerciales aux entreprises afin de financer les investissements. Ils s'amortissent d'une durée allant de deux (02) à sept (07) ans assortis d'un différé de paiement allant de six mois à trois ans. Il est important de savoir que la durée de financement ne doit pas être supérieure à la durée d'amortissement du bien à financer.

Ils permettent de financer différents types de biens relevant de la construction, de l'aménagement de bâtiments professionnels, de matériels ou de véhicules utilitaires. Il est

également à signaler qu'un crédit à moyen terme n'est accordé qu'à un pourcentage ne dépassant pas les 70% de l'investissement global. On peut distinguer trois (03) types de crédit à moyen terme :

A. Le crédit à moyen terme mobilisable

Dans ce crédit la banque pourrait mobiliser sa créance sur le marché monétaire. En Algérie cette possibilité n'existe pas, en raison de l'absence de marché financier.

B. Le crédit à moyen terme non mobilisable

Ce CMT n'est pas re finançable auprès de la Banque d'Algérie. En effet, les billets à ordre souscrits par le client ne sont qu'une reconnaissance de dette envers la banque et ne peuvent pas faire l'objet d'un refinancement. Ce type de crédit va engendrer une gêne dans la trésorerie de la banque. C'est pourquoi, sa rémunération est plus coûteuse.

C. Le crédit à moyen terme direct

Il est accordé par la banque sur sa propre trésorerie, les billets à ordre créés en représentant d'un tel crédit deviennent des reconnaissances de dettes.

D. Le crédit à moyen terme réescomptable

Conformément, à la loi 03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit¹³, le CMT sont réescomptables auprès de la banque d'Algérie. Cette forme de CMT est la plus utilisée par les banques algériennes en raison de la souplesse qu'elle offre à leur trésorerie. Elle permet de récupérer la trésorerie engagée lors de la réalisation du crédit par le réescompte d'un billet à ordre souscrit par l'investisseur.

4.2.3.2 Le crédit à long terme d'investissement

Le crédit à long terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette-huit à vingt ans, il finance des immobilisations lourdes et des constructions destinées à financer les immobilisations corporelles (Terrains, bâtiments...) et l'actif incorporel (Le fonds de commerce) Comme toute forme de concours bancaire, le banquier doit prendre des garanties adéquates de façon à minimiser le risque. En Algérie, les investissements planifiés et

¹³ Ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative a la monnaie et au crédit (j.o n°52 du 27 aout 2003)

productifs pour le compte des entreprises nationales étaient assurés par les banques algériennes de développement sur ressources du trésor public pour la partie long terme.

A. Crédit-bail ou leasing

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat »¹⁴ Le crédit-bail n'est pas une simple location car, le contrat est assorti d'une promesse d'une vente. Ce n'est pas une vente à tempérament car, l'utilisateur n'est pas propriétaire du bien financé. Ce n'est pas une location-vente car, le locataire n'est pas obligé d'acquérir le bien loué après un certain détail. Dans cette forme du crédit met en relation trois (03) partenaires : Le crédit bailleur (banque) ; Le crédit preneur (l'entreprise) ; Le fournisseur. Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier :

- Le crédit-bail mobilier

« Il consiste en une opération de location d'un bien d'équipement, de matériel d'outillage, acheté en vue de cette location, par la société de crédit-bail sollicitée, celle-ci demeure propriétaire du bien »¹⁵

Cette opération permet au locataire (ou preneur) de devenir propriétaire, en fin de contrat, de tout ou partie de bien loué ;

- Soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente ;
- Soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel a été édifié l'immeuble loué ;
- Soit le transfert de droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire¹⁶

¹⁴Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.344

¹⁵ Bouyakoub F., « l'entreprise et le financement bancaire », Alger 2000

¹⁶ Ibid P257

- Le crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier est la forme de crédit-bail qui concerne les opérations par lesquelles un établissement financier donne en location des biens immobiliers à usage professionnel, lorsque ces opérations permettent aux locataires de devenir propriétaires de tout ou partie des biens loués, au plus tard à l'expiration du bail.

- Le crédit-bail national

Il se définit comme étant national lorsque l'opération met en présence une société de crédit-bail, une banque, ou un établissement financier et une opération économique pour deux résidents en Algérie.¹⁷

- Le crédit-bail international

Il se définit ainsi lorsque le contrat lui servant de support est soit signé entre un opérateur économique de non résident ou signé entre un opérateur économique n'ayant pas la qualité de résident en Algérie avec une société de crédit-bail résident en Algérie avec une société de crédit-bail, une banque ou un établissement financier ayant la qualité de non résident entre un opérateur économique n'ayant pas la qualité de résident en Algérie avec une société de crédit-bail, une banque ou un établissement financier résident en Algérie.

4.2.4 Le financement de commerce extérieur

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (Importation et exportation) réalisé entre un pays et le reste du monde. Ces transactions engendrent une importante circulation des biens, des services et des capitaux. Les opérations avec l'extérieur comportent beaucoup de risques en raison de : L'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politique monétaires et financières. Les pouvoirs publics encouragent les opérations économiques nationales à s'ouvrir sur l'extérieur. Par conséquence, les banques sont amenées à satisfaire les besoins de l'entreprise en matière de réalisation d'opération d'importations et d'exportations. Ces opérations peuvent être réalisées par le biais de diverses formes de crédits, liées à chaque fois, à l'objet du financement, soit les exportations ou les importations. D'où on distingue :

¹⁷ Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996 Art 5

- Le crédit documentaire ;
- Le crédit acheteur ;
- Le crédit fournisseur ;
- Les crédits de préfinancement.

A. Le crédit documentaire

Est un engagement pris par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat.¹⁸

B. Le crédit acheteur

Est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.¹⁹

C. Le crédit fournisseur

Est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (Exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (Importateur). Ce crédit permet à l'exportateur d'escompter sa créance et d'encaisser, au moment de livraison partielle ou totale de l'exportation, le montant des sommes qui lui sont dues par l'acheteur étranger.²⁰

D. Le crédit de préfinancement.

Est un crédit octroyé par une banque à une entreprise agricole, commerciale ou industrielle, afin de lui permettre de financer les dépenses nécessaires à la préparation d'un produit ou d'un service destiné à l'exportation. Le crédit de préfinancement peut ainsi financer, en tout ou partie, des études ou encore la fabrication d'un bien ou d'un produit notion sur le risque de crédit.

¹⁸ Mannai S., et Simon Y., : « Technique financière internationale » ; 7^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

¹⁹ Idem, P.680.

²⁰ Idem, P.581

5. Notion sur le risque de crédit

Le risque de crédit ou « risque de contrepartie sur les marchés financiers » se définit comme la probabilité de perte financière liée au défaut de remboursement par un emprunteur de la dette octroyée par une institution financière aux échéances prévues.

La relation entre un banquier et une entreprise est essentiellement une relation de confiance. En fait, de nombreux banquiers prêtent sur des normes économiques et financières, et ont donc besoin d'informations et de données fiables, régulières et comptes annuels mis à jour, cette transparence est un fondement important de la gestion des risques Crédits en jeux de la relation.

Les banquiers et les institutions financières sont de plus en plus actifs pour augmenter leurs résultats, cette situation entraîne une prise de risque importante de leur part.

En fait, les banquiers essaient de le réduire autant que possible, ce qui entraîne plus ou il y a peu d'absentéisme.

Nous allons présenter dans cette section le risque de crédit bancaire et ses catégories ainsi que l'identification de risque avant la décision d'engagement.

5.1 Définition de risque du crédit

Le risque est issu du terme latin « re-scass » qui peut être défini comme un engagement portant sur une incertitude dotée d'une probabilité de gain ou de perte.

Il existe une marge plus ou moins importante de risque dans toutes les activités économiques, dès lors que la banque attend un paiement d'une contrepartie ou d'un client. C'est donc la responsabilité de la banque ou de l'institution financière de maîtriser le risque de crédit en déterminant la rentabilité des opérations effectuées. En sous-évaluant ce risque, la banque s'expose au non-paiement des montants prêtés, ainsi que des intérêts dus qui vont s'inscrire sur les pertes.²¹

Selon SAMSON : « La tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement

²¹ <https://www.ig.com>

des risques. Il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un ».²²

- Définir le risque et le type de risque auquel la banque doit faire face ;
- La mesure de risque : C'est l'évolution de risque par différentes méthodes ou par l'intermédiaire d'indicateur ;
- Le contrôle de risque : Il consiste en la prévention du risque par les instruments adéquats et en la vérification que les indicateurs de risque respectent certaines contraintes.

5.2 Les différentes catégories de risques de crédit

Le risque de crédit est l'un des grands sujets économiques. Il concerne de multiples acteurs, dans une double dimension micro et macroéconomique, au premier rang desquels se trouvent les banques et les marchés financiers, il désigne le risque de non solvabilité d'un client.

5.2.1 Le risque de non remboursement

C'est le risque le plus redouté par les banquiers, il ne peut pas être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant ont été épuisées. Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur. Il trouve ses origines, essentiellement dans le risque client (l'entreprise) c'est-à-dire le débiteur lui-même, car ce risque est tributaire de la situation financière, industrielle et commerciale du client.

Aussi, il peut découler d'une crise politique ou économique d'un pays. On dit que le risque de non remboursement est un risque transmis, car il prend naissance au niveau du client et, il est ensuite transféré à la banque en sa qualité de créancier. Le banquier matérialise les doutes qu'il conçoit sur le remboursement de certains concours, en enregistrant ceux-ci dans un compte de créance douteuse, et en dotant éventuellement une provision égale au montant considéré comme perdu. Les intérêts non versés sur créances douteuses sont soit comptabilisés, soit non comptabilisés. Ainsi, le risque de non recouvrement peut être subdivisé en plusieurs risques spécifiques.²³

²²SAMSON A., « les banques dans un monde dangereux » R. Laffont, Paris 1982, P. 38

²³ <https://www.memoireonline.com/>

5.2.1.1 Le risque humain

Le risque humain naît du fait que les exigences attendues des moyennes humaines exigences de compétence et de disponibilité ne sont pas satisfaites. Ce risque peut être involontaire ou naître d'une intention délibérée, résultant souvent d'une intention frauduleuse. Les erreurs involontaires sont souvent coûteuses ; leur prévention comme leur détection précoce dépendent de la qualité du personnel, de sa vigilance, comme de ses capacités d'adaptation aux évolutions techniques mais aussi de la technicité des opérations à traiter et de la qualité du matériel et de la logistique utilisés.

5.2.1.2 Le risque commercial

Le risque commercial concerne l'acheteur privé, c'est à dire un opérateur qui peut être mis judiciairement ou administrativement en faillite. Il recouvre le risque d'insolvabilité et donc le risque de non-paiement de sa créance financière : Sécurité de la transaction, délai et retards de paiement, degré de solvabilité...²⁴

5.2.1.3 Le risque technique

Ce risque est lié à l'adéquation du processus de production, aux caractéristiques des moyens rentrants dans ce processus, à l'importance des besoins de l'entreprise et à la convenance de la localisation de l'unité de production.

5.2 Le risque financier

Est un risque de perdre de l'argent à la suite d'une opération financière (Sur un actif financier) ou à une opération économique ayant une incidence financière (Par exemple, une vente à crédit ou en devises étrangères).

5.2.1 Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisation est un risque proprement bancaire. Un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les ressources et les emplois peut être préjudiciable à la banque. Si ce retard ou décalage venait à se généraliser à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits, il pourrait résulter une forte immobilisation de

²⁴ <https://www.globalnegotiator.com>

capitaux. Celle-ci traduirait par un grave déséquilibre de la trésorerie et mettrait ainsi la banque en état de cessation de paiement.

Par ailleurs, cette immobilisation de capitaux peut se traduire par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, afin de pouvoir assurer les retraits de fonds des déposants et de poursuivre le financement de sa clientèle. De ce fait, le risque d'immobilisation met le banquier dans l'incapacité de faire face aux multiples demandes de retraits et de crédits émanant de sa clientèle, mettant par la suite l'activité de la banque dans une situation de manque de liquidité. Le risque abordé ici prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

- Elle peut être générée par la politique de transformation négligente des banquiers qui utilisent les ressources à vue pour l'emploi temporaire. Par conséquent, il aura des difficultés pour traiter les retraits du dépôt à vue du client.
- Cela peut résulter d'un non-remboursement des acomptes à la date appropriée par le client de la banque. Par conséquent, les fonds liés sont fixes.
- Cela pourrait aussi être dû à la dégradation de la situation financière de la société emprunteuse, que la Banque d'Algérie a exhortée à refuser le contrat de mobilisation. Pour ce faire, le banquier doit couvrir la majorité de ses concours avec des fonds de la même période et se refinancer auprès de la Banque d'Algérie en remplissant les conditions d'admissions au réescompte.

La banque, comme tout autre organisme financier, peut arriver à la maîtrise de ce risque en mettant en place une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue, accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits.

5.2.2 Autres risques

5.2.3.1 Le risque de taux d'intérêt

« C'est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan ». ²⁵La hausse de la volatilité des taux d'intérêts survenue à partir des années 70 a permis l'essor de la gestion actif-passif. Les dépôts collectés

²⁵ Op cit, p, 34

(Qui sont des engagements à court terme de la banque vis-à-vis des déposants) sont placés à moyen et long terme, faisant courir à la banque un risque de taux d'intérêt important compte tenu des sommes mises en jeu. Ce risque se répercute sur la situation de la banque par deux voies :

- La liaison inverse taux d'intérêt-valeur d'un actif financier.
- Le désajustement durable du rendement des emplois et des coûts des ressources suite aux variations défavorables des taux d'intérêts.

5.2.3.2 Le risque de change

Ce risque apparaît lors de l'octroi d'un prêt en devises. Il provient de l'évolution du cours de devise dans laquelle le prêt est libellé par rapport à celui de la monnaie nationale. Une augmentation du cours de change se traduit par une perte tandis qu'une baisse de cours correspond à un gain de change.

Afin de se protéger contre ce risque, le banquier peut faire signer à son client un engagement de prise en charge du risque de change.

ROUACH M. NAULLEAU G., le définissent comme « une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellée en devise par rapport à la monnaie de référence de la banque ». ²⁶

5.2.3.3 Le risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité est le risque qu'un client débiteur d'une facture se mette dans l'incapacité d'en effectuer le règlement, de façon volontaire en faisant trainer le règlement, ou bien de façon involontaire s'il est placé sous procédure collective.

Afin de pallier les risques d'insolvabilités, les entreprises mettent en place des solutions d'assurance-crédit ou d'affacturage, qui indemnisent le fournisseur dans les cas où les clients débiteurs se trouvent en incapacité de paiement. ²⁷

²⁶ Raouch M., Naulleau G., « le contrôle de gestion bancaire et financière », Edition, Paris, 3ème édition la revue bancaire, 1998, P.312

²⁷ <https://www.affectassur.com>

5.2.3.4 L'identification du risque avant la décision d'engagement de la banque

L'analyse des risques est une étape majeure, qui va nous permettre de mettre en évidence les différentes menaces identifiées précédemment avec les mesures prises par la banque. Il s'agit de mettre en rapport la probabilité que le risque survienne avec l'importance de son impact. Cette relation met en avant les points sur lesquels l'établissement de crédit doit se concentrer en priorité.

Le besoin d'une maîtrise des risques chez les banques a fortement augmenté au cours de ces dernières années. L'une des raisons principales est la complexité croissante des instruments financiers, comme les produits dérivés (Par exemple, les contrats à terme et les options).

La maîtrise des risques traduit la volonté d'améliorer le processus décisionnel dans un contexte d'incertitude : Maximiser les avantages et minimiser les coûts. Elle appuie aussi les activités qui favorisent l'innovation, de sorte que de meilleurs rendements peuvent être obtenus moyennant des résultats, des coûts et des risques acceptables. Elle vise à trouver un équilibre optimal à l'échelle de l'organisation.

La banque doit identifier, définir et mesurer les risques et attribuer un « risk owner »²⁸ pour chacun d'entre eux. Ensuite, il est nécessaire de fixer des limites, d'établir un suivi et un reporting de leur évolution de manière individuelle et globale.

5.3.1 L'analyse économique

L'analyse financière c'est l'ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent au niveau et à la qualité de ses performances.²⁹

²⁸ Risk owner : propriétaire de risque.

²⁹ JOHAN E., analyse financière, ed: Economica, Paris 1997, P.7

5.3.1.1 Les informations générales

L'évolution de l'entreprise et ses caractéristiques ;

5.3.1.2 Les informations juridiques et fiscales

Le statut juridique de l'entreprise indique le degré de responsabilité personnelle de l'entreprise ou des associés ;

5.3.1.3 Les informations économiques

Elles concernent l'activité de l'entreprise, son environnement en amont et en aval (Marché, produit, part de marché et perspectives d'évolution) ;

5.3.1.4 Les informations sur les hommes et les décisions stratégiques

Le banquier s'efforcera d'obtenir des informations sur la formation, l'expérience, l'environnement social et l'efficacité des dirigeants.

5.3.1.5 Les moyens d'accès aux informations :

La première source d'information vient de l'entreprise elle-même, elle fournit toute indication d'identité, comptable et financière.

5.3.2 L'analyse financière

De manière globale, l'analyse financière consiste à retracer la politique financière menée par une entreprise (Ses choix dans leur contexte) afin d'apprécier comment elle atteint ses objectifs (En termes de création de valeur) et respecte les différentes contraintes qui pèsent sur elle, dont celle de solvabilité. À partir des documents comptables et financiers que par des informations diverses.

5.3.2.1 La solidité financière

La solidité financière est caractérisée par l'importance de ses fonds propres et sa situation nette (Ce qui reste à l'entreprise lorsqu'elle a vendu ses biens et remboursé ses dettes) ; cette démarche d'évaluation de la situation nette est également l'une des méthodes de calcul de la valeur d'une entreprise. Aussi, la solidité de l'entreprise, l'importance de sa situation nette, directement liée à sa valeur, est une réserve de sécurité lui permettant d'absorber les aléas et de subsister après des incidents et des pertes graves ;

5.3.2.2 La rentabilité de l'entreprise

C'est l'aptitude d'une entreprise à générer des bénéfices.

Cette notion financière représente précisément le rapport entre les revenus d'une entreprise et les ressources qu'elle a mobilisées pour les obtenir. En d'autres mots, une entreprise dite rentable gagne plus d'argent qu'elle en dépense. Les principaux indicateurs de la rentabilité d'une entreprise sont :

- L'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation ;
- Le résultat net ;
- La capacité d'autofinancement ;

5.3.2.3 Le risque de solvabilité

C'est le risque pour un Créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements. Les traders parlent de Risque de contrepartie³⁰. L'entreprise a pour indicateurs de solvabilité :

- Le fonds de roulements (FR)
- Le besoin en fonds de roulements (BFR)
- L'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE)
- Le solde net de trésorerie (SNT)
- La liquidité de l'entreprise (LE)

L'analyse de la solvabilité de l'entreprise procède plus que celle de la solidité, d'une étude des différents flux financiers.

5.3.3 La pérennité de l'entreprise

La question de la pérennité de l'entreprise se pose dans les termes suivants ; l'entreprise continuera-t-elle à se développer dans l'avenir, celui-ci n'étant pas déterminé.

³⁰ <https://www.vernimmen.net>

5.3.4 Du diagnostic au pronostic : on distingue**5.3.4.1 Le diagnostic et le jugement**

Le diagnostic analyse plus en détail les données comptables et financières ; Sur la base de l'ensemble de ces éléments probants, il doit porter un jugement évaluatif et comparatif sur la qualité du projet ou de l'opération qui lui est proposé qui soutiendra et justifiera la confiance établie entre la banque et son client. De cette façon, les crédits à accorder peuvent être mieux définis et appréciés, ainsi que la capacité mutuelle aux yeux des partenaires à faire face à des situations imprévues ou à des changements dans les projets prévus.

5.3.4.2 Le pronostic

C'est une anticipation du jugement et de l'appréciation à une période ultérieure. Le pronostic s'établit face à l'avenir. Il complète le diagnostic par la même démarche d'analyse qui s'effectue à partir des éléments prévisionnels et des projets de l'entreprise.

Conclusion du chapitre

Tout au long de ce chapitre nous avons constaté que la banque est un élément essentiel qui se trouve au centre de la machine économique d'un pays.

La banque a un rôle important dans la croissance économique et cela vu son rôle qui consiste en l'octroi des crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Les crédits sont parmi les principales ressources des banques et le moteur de la création monétaire.

A travers les différents types de crédit que nous avons développé, nous constatons que le domaine de crédit est extrêmement large. Il constitue la structure de base d'exploitation des opérations de banque, C'est le compartiment d'étude et d'analyse des risques.

La banque doit porter une attention particulière aux différents risques multiples et multidimensionnels auxquels elle est exposée tout au long de son activité, et il est essentiel de les définir et de les identifier au mieux afin de les mesurer, les suivre et les contrôler.

Chapitre 2 :
La démarche de la gestion des risques d'un
crédit bancaire

Introduction au chapitre

Les banques sont exposées à une multitude de risques tel que le remboursement du crédit par le client qui n'est jamais assuré du fait que le banquier dispose de certaines procédures pour récupérer ses créances. Pour ce faire, la récente discipline de gestion des risques est au cœur du métier du banquier, elle lui permet d'avoir une meilleure connaissance de ses clients et d'optimiser le couple rendement risque des prêts accordés et elle fournit les outils nécessaires aux établissements de crédit. Sa méthodologie générale s'avère pleinement transposable en matière juridique et adaptée aux exigences légales en matière de contrôle interne, de gestion des risques et de calcul d'un niveau équilibré et approprié de fonds propres. Elle offre, par ailleurs, une grille de lecture inédite des obligations d'information, de mise en garde et de conseil du banquier à l'égard de ses clients.

Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à reconsidérer leurs opérations traditionnelles de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur gestion du risque de crédit en référence au marché.

En effet, il est à signaler que l'octroi d'un crédit qui n'est pas adéquat au besoin de financement qu'éprouve l'entreprise risque de la mettre en péril, et par conséquent la banque ne pourra pas récupérer sa créance et ou du moins après une longue période d'attente. Cependant, le banquier est amené à effectuer une bonne étude du dossier fourni par le client afin d'octroyer la bonne forme de crédit et au montant exact et d'instaurer un certain nombre de moyens de préventions. Bien qu'une bonne analyse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (Les règles prudentielles), et pour d'autres facultatifs (La prise de garantie).

Section 01 : Mise en place du crédit et gestion du contentieux

Après avoir parcouru toutes les étapes nécessaires à l'étude d'un dossier de prêt, le banquier arrive à une conclusion finale qui le conduit à une décision rationnelle qui débouche sur un accord ou un refus, qui est communiqué au demandeur de prêt :

En cas de refus du dossier, celui-ci sera communiqué au client avec les motifs précis et les éventuelles actions correctives. En cas d'avis favorable, l'organisme chargé de la décision finale déterminera les conditions de lieu et le banquier devra prendre un certain nombre de mesures ; Cette section sera divisée en trois sous-sections distinctes à savoir :

- La mise en place du crédit ;
- Le suivi du crédit ;
- La gestion des contentieux.

1.1 La mise en place du crédit

Nous avons estimé qu'il était important de présenter d'abord la prise de décision et la hiérarchie des décisions au niveau de chaque banque, car la décision finale est une étape importante qui précède toute mise en œuvre de prêt.

1.1.1 La prise de décision finale

La décision finale est de la plus haute importance, elle n'est donc prise qu'après un long et minutieux examen et après avoir recueilli différents avis à différents niveaux :

1.1.1.1 Au niveau de l'agence

Il est à noter que malgré l'absence de pouvoir décisionnel du comité de l'agence, l'avis du chargé d'études qui a mené les travaux sous la direction de son comité de crédit est d'autant plus important compte tenu de la relation qui le lie avec le demandeur de prêt, et la pensée de confiance, qui représente l'élément subjectif pour le banquier pour guider sa décision, pour laquelle son avis est théoriquement pris en compte au niveau de la direction.³¹

Le comité de crédit agence est constitué de 03 membres :

- Le chef de service crédit ;

³¹ AMRAOUI M., : « principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2008

- Le directeur adjoint ;
- Le président en l'occurrence le directeur d'agence.

1.1.1.2 Au niveau du groupe d'exploitation (la succursale)

Dans la limite de ses attributions, le groupe d'exploitation soumettra le dossier de crédit reçu de l'agence à une seconde étude, réalisée par un chargé d'étude, sur la base d'une synthèse de l'étude réalisée et d'une appréciation des avis rendus par l'agence. La décision finale sera prise en Comité de crédit groupe après réunion des membres suivants :

- Le directeur du groupe d'exploitation ;
- Le sous-directeur ;
- Un représentant du département juridique ;
- Un représentant de département contrôle ;
- Un représentant du département crédit.

Remarque : Lorsque le prêt demandé dépasse les pouvoirs de décision du Comité de Groupe, le dossier sera transmis à la direction centrale pour décision définitive.

Le procès-verbal du comité étant établi avec un avis favorable émis, le chargé d'étude au niveau de la direction, procède à l'établissement de l'autorisation de crédit qui formalise ainsi l'accord définitif de financement qui sera notifiée à l'agence.

1.1.1.3 L'autorisation de crédit

Aucun crédit ne peut être octroyé sans autorisation préalable de structures habilitées. La décision d'octroi doit être notifiée obligatoirement par une lettre d'autorisation de crédit. Elle comporte l'ensemble des informations nécessaires à l'agence pour la mise en place des crédits et leur suivi. Elle reprend, entre autres³² :

- Les crédits autorisés précisant leurs formes, montants, et échéances ;
- Les conditions de mise en place ;
- Les garanties.

³²Mémoire « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires » de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2006, P.248

1.1.2 Mise en place du crédit

Une fois que toutes les conditions de financement sont en place et que les garanties préalables sont recueillies, le chargé d'étude de la recherche de dossier de crédit mettra en œuvre ce crédit selon la nature et le type de crédit déterminés par la direction.

À travers la présente section, nous essaierons de présenter brièvement les processus de mise en place des crédits les plus convoités et sollicités par la clientèle de notre institution (BADR).

1.1.2.1 Les procédures de mise en place du crédit

La mise en place du crédit constitue la dernière phase du montage du dossier. Elle passe par les étapes suivantes³³ :

- **Vérifications préalables**

Le banquier ne procède en aucun cas à la mise en place des fonds sans être assuré que les Conditions de crédit (Y compris le recueil des garanties) sont réunies. Une fois ces garanties recueillies, il fait signer à son client un billet à ordre global ainsi qu'une Convention de crédit.

- **La convention de crédit**

La convention de crédit est un contrat régissant les relations prêteurs-emprunteurs. Elle comprend les conditions prescrites dans l'autorisation de crédit selon les clauses suivantes :

- Clause de désignation des parties ;
- Clause désignant l'objet du contrat ;
- Clause portant sur le mode de réalisation du crédit ;
- Le taux d'intérêt et les modalités de paiements (Ex : Mensuel, semestriel, ...etc.) ;
- Modalités d'utilisation du prêt ;
- Affectation du prêt : L'emprunteur s'engage à utiliser le prêt exclusivement à son projet ;

³³ Djilali B.A., :« Le banquier algérien et le crédit » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2003, P.34

- Clauses et modalités de remboursement : La convention de crédit doit préciser où et comment se fera le remboursement du prêt ;
- Clause de garanties : Celle-ci prend les garanties exigées par la banque et l'engagement de l'emprunteur à les fournir ;
- Election des domiciles et du tribunal compétent.

- **Comptabilisation**

L'apport des garanties ainsi que la mise à disposition des fonds sont comptabilisés. Une Chaîne de billets est confectionnée et un tableau d'amortissement est également élaboré.

- **Réception de la chaîne de billets et du tableau d'amortissement**

La banque convoque le client pour :

- Accuser réception et signer le tableau d'amortissement ;
- Signer les billets à ordre présentant toutes les échéances.

Sa signature est dûment précédée de la mention « *bon pour la somme ci-dessus mentionnée* ».

- **Renvoi de la chaîne de billets**

Après que la chaîne de billets soit dûment signée et acceptée, elle sera renvoyée à la Direction Financière pour conservation et pour éventuel besoin de réescompte.

- **L'échéance**

A l'échéance, le banquier reçoit une écriture entre siège (E.E.S) débit avec le billet à ordre Échu (représentant le montant d'une échéance de remboursement du C.M.T). L'écriture entre siège est débouclée dans le cas normal par le débit du compte client.

1.1.2.2 Les Types des crédits accordés

Le chargé d'étude du dossier de crédit procède à la mise en place du crédit suivant la nature et le type de crédit arrêté par la direction.

❖ Mise en place des crédits à court terme

➤ Les crédits à court terme non mobilisables

L'employé de banque saisit l'autorisation de crédit et enregistre l'obligation hors bilan. Une fois l'autorisation saisie, le compte courant du client peut afficher un solde à concurrence du crédit autorisé.

➤ Les crédits à court terme mobilisables

La mobilisation de crédit à court terme implique que toute autorisation de conversion du compte courant de l'entreprise en position débitrice doit être précédée de la souscription de billets à ordre au profit de la banque.

Pour constituer cette catégorie de crédit, le banquier saisit et comptabilise l'autorisation de crédit et enregistre l'engagement hors bilan, également le banquier doit :

- Faire souscrire au client un billet à ordre devant être timbré et oblitéré,³⁴
- Établir un bordereau PF 19 bis à faire signer par le client.

Puis procède à la transmission de l'écriture entre siège (EES) accompagné des documents cités ci-dessus et de la copie de l'autorisation.

❖ Mise en place des crédits par signature

• Cas d'une caution Le banquier procède à

- La constatation de l'engagement en hors bilan ;
- La constitution de la provision à hauteur des conditions prévues ;
- La confection en 02 exemplaires de la caution sollicitée suivant le modèle arrêté dûment Signée par le Directeur de l'agence.³⁵

❖ Mise en place des crédits d'investissement (CMT)

Avant la mise en place du CMT, il est nécessaire d'établir la convention de crédit au préalable, signée par le Directeur d'agence et enregistrée auprès de la conservation.

³⁴ « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2006, P.147

³⁵: « la gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couverture » mémoire en science de gestion, Bejaia, 2019, P.36

- **La convention de crédit**

Une convention de crédit est une convention qui a pour objet de définir les relations du banquier et de son client. Elle indique notamment la nature, les modalités et les conditions du crédit. Une convention de crédit permet à son bénéficiaire, de solliciter à une date ultérieure, en fonction de ses besoins, le financement qui lui a été accordé aux conditions prédéfinies. La convention de crédit comprend en général les clauses suivantes :

- Clause désignant les parties ;
- Clause désignant l'objet du contrat ;
- Clause portant sur le mode de réalisation du crédit ;
- Le taux d'intérêts et mode de règlement ;
- Utilisation et remboursement du crédit ;
- Clause désignant le tribunal compétant en cas de litige.

Le banquier procède à :

- La constatation de l'engagement en hors bilan ;
- Transmission à la Direction financière, par LIS : le billet à ordre et le bordereau PF 2bis, Timbrés et signés par le client et une copie de l'autorisation de crédit ;
- L'établissement d'une demande de confection du tableau d'amortissement et de la chaîne de billets.

À la réception de la chaîne de billets et du tableau d'amortissement, transmis par la Direction Financière, le chargé d'étude du dossier saisit le client pour signature des billets et du bordereau PF 2bis, et approbation du tableau. Puis, le banquier retransmet la chaîne de billets à la Direction financière.

À l'échéance, le banquier reçoit le billet à ordre échu, qui représente le montant d'une échéance du CMT, par une écriture inter siège ; l'écriture est débouclée par le débit du compte du client.³⁶

³⁶ « Les Opérations De Crédit Bancaires Cas d'un crédit d'exploitation BEA Tizi-Ouzou » mémoire en science commerciale, UMMTO 2015, P. 67

1.2 Le suivi du crédit

Le suivi du crédit dépend des conditions et des surveillances que, nous allons évoquer ci-après :

1.2.1 Les conditions du crédit

L'étude qui a permis au banquier de déterminer le crédit à mettre en place est formalisée par une autorisation si la demande de son client est acceptée. Cette autorisation définit le cadre règlementaire quant à l'utilisation du crédit accordé et détermine les conditions à satisfaire préalablement à sa mise en force.

1.2.1.1 Les conditions de mise en force du crédit

Elles sont diverses

- Signature d'une convention de prêt, reprenant les obligations de chaque partie, tel que le montant, la date d'échéance, les conditions de rémunération, les causes de résiliation du contrat de prêt.... Etc.
- Recueil de garanties ou levée de réserves avant tout déblocage de fonds.

1.2.1.2 Les conditions d'utilisation du crédit

Les conditions d'utilisation du crédit sont :

- Règlement sur présentation de justificatif afin de mieux contrôler la destination des fonds empruntés ;
- Accomplissement préalable de certaines formalités (Nantissement du marché et sa signification au comptable payeur, dessaisissement du client des marchandises ayant fait l'objet d'une avance, remise de facture visée et domiciliée...etc.)

1.2.2 La surveillance des crédits

1.2.2.1 La surveillance bancaire

Pour assurer l'intégrité et la solidité du système bancaire, un contrôle permanent des banques et établissements financiers, notamment de leurs procédures d'évaluation, de suivi, de gestion et de maîtrise des risques, doit être conduit avec rigueur. En effet, La surveillance bancaire est une activité permanente qui vise également à protéger les déposants et les

opérateurs économiques de même qu'à éviter les risques découlant d'une mauvaise gestion et/ou des engagements trop importants.

Elle suit l'évolution des emprunteurs et de leurs flux de trésorerie, décider de renouveler ou de mettre fin aux crédits, surveiller les garanties liées aux prêts, déclarer le défaut de paiement, gérer la résolution du crédit, prévoir les procédures de faillite, saisir et vendre les sûretés.

1.2.2.2 Le suivi d'un client par son compte bancaire

Les banques n'ont pas le choix : Elles doivent surveiller les comptes bancaires de leurs clients. Le code monétaire et financier leur impose en effet de mettre en place un « système d'évaluation et de gestion des risques » mettant en œuvre un « ensemble de mesures organisationnelles et techniques destinées à identifier, classier et détecter de manière pertinente les personnes ou opérations à risque et les signaler à Tracfin. »

Ce suivi révèle une source importante d'informations pour le banquier. À travers les flux relevés sur le compte de l'emprunteur, il est possible de vérifier sa situation et d'avoir une vue d'ensemble sur l'état financier de l'individu. Pour les banques, cette surveillance permet de connaître les flux monétaires et évaluer le potentiel des clients. Un client en difficulté va connaître une dégradation de sa situation bancaire. Il pourra ainsi s'entretenir avec le client pour connaître les causes et y remédier pour stabiliser la relation bancaire et assurer les engagements en cours.

L'étape du suivi des comptes reste très importante car des emprunteurs peuvent avoir une bonne situation à une période. Toutefois elle peut rapidement se dégrader en raison de problèmes liés à la vie personnelle ou professionnelle du client. Les banques sont donc des acteurs majeurs pour surveiller les emprunteurs et anticiper les situations à risques.³⁷

1.3 Gestion de contentieux

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'opération de crédit n'est pas exempte de risque, et ce, quelle que soit la rigueur de l'étude menée par le banquier. La raison de cet état de fait est que certains clients, malgré leur bonne foi, rencontrent des difficultés conjoncturelles et se trouvent défaillants à l'échéance.

³⁷<https://ecole-de-commerce-de-lyon.fr>

À cet effet, le banquier se doit d'engager certaines procédures, lui permettant de récupérer ses créances. La réconciliation à l'amiable du litige à travers une première mise en demeure précède toujours la mise en jeu de garantie. Cependant, si le client ne donne pas de signe après trois mises en demeure le banquier se voit obligé de saisir un huissier de justice et de procéder ainsi à la mise en jeu de la garantie. Il est à noter avant d'arriver à cette ultime étape (Réalisation des garanties), les créances passent au précontentieux, ensuite au contentieux suivi de la pratique d'une saisie-arrêt. C'est ce qu'on appelle « la gestion du contentieux bancaire » et ce qui sera traité dans le présent chapitre.

1.3.1 Phase précontentieuse

Tout enregistrement d'un incident de paiement (Non-paiement d'une échéance) fait naître le début de cette phase. Pendant une période de 90 jours, le banquier va essayer de trouver une solution pour le recouvrement de sa créance sans recourir à la procédure judiciaire. Il va rechercher un terrain d'entente, un arrangement à l'amiable, avec le débiteur, dans le cas où sa défaillance est justifiée par des raisons objectives. Avec l'aboutissement à un arrangement à l'amiable, une demande est adressée à la direction financière pour la confection d'une nouvelle chaîne de billets à ordre et d'un nouveau tableau d'amortissement. Il est à préciser que l'état actuel du système judiciaire algérien ne favorise pas l'action en procédure judiciaire en cas d'incident de paiement. À cet effet, le banquier a intérêt à privilégier l'amabilité. Cette procédure lui permet d'épargner du temps et de l'argent et même de sauvegarder la relation avec son client. Si le client ne donne pas suite, il sera saisi, par une lettre recommandée avec accusé de réception, pour régulariser sa situation dans un délai de quinze jours. Si ces démarches restent stériles, la créance est transférée au compte 37 « douteux litigieux ». La phase précontentieuse prend fin avec le transfert de la créance au compte 38 « contentieux »

1.3.2 La phase contentieuse

En l'absence d'une volonté de règlement de sa dette chez le débiteur, le banquier procède au transfert de la créance, après un délai de trois (03) mois, au compte « contentieux ». Dès lors, une sommation doit être signifiée au débiteur pour l'inviter à rembourser, sans délai, la créance de la banque (Principal, intérêts, frais et commissions). Dès cette mise en compte de la créance, le banquier procède aux mesures conservatoires ; à savoir :

- La saisie arrêt auprès des différentes banques et institutions financières ;

- La saisie arrêt conservatoire des biens meubles appartenant au client ;
- La mise en jeu des garanties.

1.3.2.1 La saisie arrêt

Selon l'article 121 de l'ordonnance³⁹ du 26 août 2003 stipule : « Ce privilège prend rang immédiatement après ceux des salariés, du trésor et des caisses d'assurance sociale et s'exerce à partir : De la notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, de la saisie au tiers débiteur ou au détenteur des biens mobiliers créances et avoirs en comptes ; De la date de mise en demeure faite dans les mêmes formes dans les autres cas ». Le banquier donc diffuse auprès des créanciers du débiteur une lettre recommandée afin de bloquer tous les fonds du débiteur défaillant. Le client disposera de quinze (15) jours pour s'acquitter de ses dettes faute de quoi, le banquier adressera au président du tribunal une requête qui permettra de récupérer les sommes dues.

1.3.2.2 La saisie conservatoire

Après une autorisation émanant du tribunal, peut pratiquer une saisie conservatoire sur les biens meubles appartenant au débiteur. Autrement dit, la banque a le droit de mettre ces biens sous l'autorité de la justice jusqu'à ce qu'elle les réalise après obtention d'un jugement de condamnation. La pratique de la saisie conservatoire a pour but d'éviter que le débiteur fasse disparaître son actif. La saisie conservatoire s'exécute après validation par le jugement de condamnation et se déroule en trois (03) phases³⁸ :

1.3.2.2.1 Le commandement de payer :+C'est un ordre de payer émanant d'un huissier de justice en vertu d'un titre exécutoire mettant en demeure le débiteur.

1.3.2.2.2 La saisie des biens

Le débiteur, après la sommation de payer dressée par l'huissier de justice, devra dans un délai ne dépassant pas les (20) jours régularisé sa situation, faute de quoi, il sera procédé à la saisie proprement dite. L'huissier de justice, pour procéder à la saisie conservatoire, devra dresser un procès-verbal de saisie et désigner un gardien. Dans le cas où il ne trouverait pas quoi saisir, il devra établir un procès-verbal de carence.

³⁸. « Les Opérations De Crédit Bancaires Cas d'un crédit d'exploitation », Mémoire en Sciences Commerciales Option : Finance. Page 70-71

1.3.2.2.3 La vente

Après obtention d'un jugement positif de condamnation du débiteur, l'huissier procédera à un nouvel inventaire pour constater la conformité des biens avec ceux déjà inventoriés dans le PV de saisie. Après quoi, il procédera à la préparation de la procédure de vente (Publicités, formalités ...) et notifiera la date de vente aux deux parties (Le créancier et le débiteur). Le jour de la vente, le créancier récupérera la totalité ou une partie (En cas d'insuffisance) de sa créance, sur le montant réalisé par la vente au plus offrants des biens saisis.

1.3.2.3 La mise en jeu des garanties

Selon L'article 124 de l'ordonnance⁴¹ du 26 août 2003 stipule : « À défaut de règlement à l'échéance de sommes qui leur sont dues, les banques et les établissements financiers peuvent, nonobstant toute opposition et 15 jours après sommation signifiée au débiteur par acte extrajudiciaire, obtenir par simple requête adressée au président du tribunal que soit ordonnée la vente de tout gage constitué en leur faveur et l'attribution à leur profit, sans formalité, du produit de cette vente, en remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard et frais des sommes dues». Après avoir adressé une mise en demeure avec accusé de réception au client défaillant envoie une requête au président du tribunal de la circonscription où se situe l'immeuble hypothéqué, le président autorise par ordonnance un huissier à saisir l'immeuble qui sera vendu aux enchères publiques. La conservation foncière délivrera un état des inscriptions existantes un cahier de charges est déposé au greffe du tribunal et un avis de vente est inséré dans un journal d'annonces légales vingt 20 jours avant l'adjudication. Le contentieux bancaire n'est constaté que lorsque le recouvrement de la créance est compromis. Les procédures prévues par la réglementation doivent être accomplies avec célérité pour récupérer les créances recouvrées.

Section 2 : Les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit

La gestion de risque de crédit est une condition essentielle de la stabilité et la rentabilité de la banque, tandis qu'une détérioration de la qualité du crédit est la cause la plus fréquente d'un rendement financier insuffisant.

Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à reconsidérer leurs opérations de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur gestion de risque de crédit en référence au marché. La gestion de risque et le contrôle des risques contribuent de façon, essentielle, à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement du crédit.

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation. L'objectif de cette section est de présenter quelques méthodes d'appréciation du risque crédit, à savoir :

- Méthode classique
- Méthode moderne

2.1 Méthode classique

Toute prise de risque nécessite une connaissance approfondie de la qualité de la contrepartie et de son environnement. Le processus de décision est initié par l'analyse des documents comptables et financiers disponibles sur le débiteur étudié. Pour la réalisation de cette évaluation, le banquier utilise un outil incontournable :

2.1.1 L'analyse financière

Les analystes financiers constituent une catégorie d'acteurs importants des marchés financiers contemporains. Cette profession est apparue au début du vingtième siècle à partir de 1929 aux Etats-Unis. Elle s'est affinée au cours des 20 dernières années grâce à la création et l'usage des techniques nouvelles et aussi au développement d'autres concepts financiers. Nous allons présenter la définition de cette discipline, son objectif et la manière dans laquelle s'exerce le diagnostic financier des entreprises.

2.1.1.1 Définition de l'analyse financière

L'analyse financière est une technique de gestion, elle permet de formuler un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise et ses performances. Toutefois dans l'entreprise, l'analyse financière est considérée comme un outil d'aide à la prise de décision sur n'importe quel sujet, car cette technique a pour but de porter un jugement sur l'équilibre financier de l'entreprise et sur sa rentabilité en s'appuyant sur l'interprétation des informations comptables et financières.

Cette technique peut se résumer de la manière suivante « L'objectif de l'analyse financière est d'apporter un éclairage sur la réalité d'une entreprise à partir de données chiffrées et normalisées comme la liasse fiscale en France. Cette étude est donc réalisée à partir d'informations concernant le passé de l'entreprise. Toutefois, elle doit apporter un éclairage sur l'avenir de l'entreprise en décelant des déséquilibres actuels pouvant conduire à de grosses difficultés futures »

2.1.1.2 Objectif de l'analyse financière

La finalité de l'analyse financière est d'établir un diagnostic financier qui consiste à recenser les forces et les faiblesses de l'entreprise afin de porter un jugement sur sa performance et sa situation financière, en se plaçant dans la perspective d'une continuité de l'exploitation.

Autrement dit, le but de cette analyse est de fournir, à partir d'informations d'origines diverses mais surtout d'informations comptables, une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation et qui doit aider le dirigeant, l'investisseur et le prêteur dans leur prise de décision. Les aspects les plus souvent étudiés sont la profitabilité, la solvabilité et la liquidité de l'activité.

2.1.1.3 Le passage de bilan comptable au bilan financier

➤ Définition de bilan comptable

« Le bilan comptable doit être considéré comme un cliché qui traduit la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné. Il fournit un inventaire des emplois de toute nature (réelle, financière et monétaire) que l'entreprise possède, ainsi que les ressources qui ont permis à leur financement.

Cette règle entraîne une égalité fondamentale du bilan, l'équilibre des ressources (passif) et des emplois (actif) »³⁹

Le bilan comptable est la visualisation du patrimoine de l'entreprise à une date donnée (généralement 31 décembre). Il se présente sous forme d'un tableau composé de deux parties :

- La partie gauche appelée « actif » ;
- La partie droite appelée « passif ».

- **L'actif**

Il comprend :

- Investissement (Frais préliminaire, terrains, équipements) ;
- Stocks (Marchandises, matières et fournitures) ;
- Créances (Client ; disponibilités).

- **Le passif**

Il comprend :

- Fonds propres (fonds sociaux, réserves et résultats en instance d'affectation) ;
- Dette (dette d'investissement et dettes fournisseurs).

- **Définition du bilan financier**

Le bilan financier possède les mêmes postes que le bilan comptable avec retraitements déjà effectués. Il permet à l'analyse de faire une évaluation plus proche de la réalité économique de l'entreprise afin de détecter les éventuelles anomalies qui existent au sein de cette dernière et de prévoir son avenir économique.

- ✓ **Structure de l'actif**

Les postes de passif sont classés par ordre de liquidité croissant (De moins liquide au plus liquide), il comprend les masses financières suivantes :

- **L'actif immobilisé**

Il comprend les investissements, c'est -à- dire l'ensemble des postes de la classe 2 du plan comptable national et tout autre élément à caractère d'emplois permanent.

³⁹ K. CHIHA, gestion et stratégie financière, 2ème édition HOUMA, Alger, 2006, P.11.

- **L'actif circulant**

C'est l'ensemble des éléments qui se renouvellent d'une manière constante durant le cycle d'exploitation ; Il comprend :

- Les valeurs d'exploitation (Stock) ;
- Les valeurs réalisables (Créances) ;
- Les valeurs disponibles (Disponibilité).

- ✓ **Structure de passif**

L'évaluation des éléments du passif ne consiste guère un problème puisque leurs montants sont connus ; Néanmoins, ces éléments nécessitent un classement par ordre croissant d'exigibilité. Ainsi, ceux qui sont exigibles à long terme et moyen terme (Un an et plus) seront classés parmi les capitaux permanents, par contre, ceux qui sont exigibles à moins d'un an seront en dettes à court terme

- **Capitaux permanents Ils sont composés de :**

- Fonds propres : Ce sont l'ensemble des ressources internes que rapportent les associés ;
- Dette d'investissement : Elle comprend les dettes à long terme contractées par l'entreprise.

- **Passif circulant**

Il est représenté par l'ensemble des dettes à court terme contractées par l'entreprise pour financer son exploitation

2.1.1.4 Le compte du résultat

« Le compte de résultat est un document de synthèse dans lequel sont regroupés les charges et les produits de l'exercice, leur différence exprimant le bénéfice ou la perte réalisé pour une période de temps déterminée par l'exercice comptable. Il est organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation, financiers et exceptionnels qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financier et un résultat exceptionnel ».

- **Marge commerciale**

La marge commerciale correspond à la différence entre le montant (Hors taxe) des ventes de marchandises et le coût d'achat (Hors taxes) des marchandises vendues. Elle ne doit pas être confondue avec la notion de profit, car elle couvre aussi les charges de l'entreprise.

La marge commerciale = Ventes de marchandises – Coûts d'achats des marchandises vendues

- **Valeur ajoutée**

La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (Valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production (Consommations intermédiaires, comme les matières premières). Elle quantifie l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte du fait de son activité aux biens et services intermédiaires qui proviennent de tiers (Ses fournisseurs).

Valeur ajoutée (VA) = Production de l'exercice – Consommation des biens et services.

- **Résultat d'exploitation :**

Résultat d'exploitation = Produit d'exploitations – Charges d'exploitation

- **Résultat hors exploitation :**

Résultat hors exploitation = Produits hors exploitations – Charges hors exploitations

- **Résultat brut de l'exploitation :**

Résultat brut de l'exercice = Résultat d'exploitation – Résultat hors exploitation

- **Résultat net de l'exercice :**

Résultat net de l'exercice = Résultat brut – Impôt sur le bénéfice

2.1.1.5 L'analyse de l'équilibre :

L'analyse de l'équilibre se fait par l'équilibre financier et l'analyse des risques.

- ❖ **L'analyse de l'équilibre financier**

L'analyse financière opérée par un créancier consiste en un examen des équilibres financiers fondamentaux. Elle donne une première idée du risque financier représenté par

l'entreprise. Le risque essentiel que les créanciers s'efforcent d'estimer est le risque de faillite. En effet, une entreprise peut être amenée à fermer non pas en raison d'un résultat déficitaire, mais par manque de trésorerie. L'étude de l'équilibre financier reposant sur le besoin en fonds de roulement (BFR) et le fonds de roulement (FR) permet de porter un jugement sur la trésorerie (TR) de la firme, sa politique financière et, par conséquent, sur les faits générateurs de risque de défaillance.

➤ Le fonds de roulement net (FRN)

« Le fonds de roulement est la marge de sécurité, constituée par l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé net, en d'autres termes c'est la part des capitaux permanents qui est affectée au financement du cycle d'exploitation, sinon elle risque de se trouver un jour en face d'échéance qu'elle ne pourra pas honorer ».

« Le FR est un concept plutôt stable. La nature, saisonnière ou non, de l'activité sociale influence d'opérations importantes, comme une décision stratégique d'investissement, voire de désengagement, une consolidation de fonds propres ou encore un endettement à long terme ». Le fond de roulement net global représente l'excédent de ressource durable qui finance une partie des besoins de financement du cycle d'exploitation. Le fond de roulement peut être calculé par deux façons différentes :

- À Partir du haut du bilan :

$$\text{FR} = \text{capitaux permanents} - \text{actif immobilisé}$$

- À partir du bas du bilan :

$$\text{FR} = \text{actif circulant} - \text{dettes à court terme}$$

Le fonds de roulement peut être nul, positif, ou négatif. Ces trois cas de figure peuvent s'évaluer comme suit :

- Si le FR positif** signifie que l'entreprise arrive à financer l'intégralité de ses immobilisations par ces capitaux permanents. → Dans ce cas : les capitaux permanent > actifs immobilisés
- Si le FR négatif** signifie que l'entreprise finance une partie de ses investissements par des ressources à court terme, car des capitaux permanents ne représentent pas

un montant suffisant pour financer l'intégralité des immobilisations. → Dans ce cas : les capitaux permanent < actifs immobilisés

- **Si le FR = 0**, signifie que les capitaux permanents de l'entreprise couvrent exclusivement la totalité de ses immobilisations. Autrement dit les ressources durables couvrent les besoins à long terme de l'entreprise. → Dans ce cas : On peut dire que les actifs immobilisés = Capitaux permanents.

➤ **Le besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le besoin en fonds de roulement représente la masse de fonds de roulement immobilisé par l'entreprise, pour faire face au décalage entre l'actif circulant de l'exploitation et les dettes nées de cette exploitation.

Le BFR est une estimation d'un besoin de financement cyclique et renouvelé donc il est permanent.

$BFR = \text{Emplois cyclique} - \text{Ressources cycliques}$

$BFR = VE + VR - (DCL - \text{Dettes financières} \ll \text{les découverts bancaires concours bancaires courants} \gg)$

À partir de cette formule de calcul, nous pouvons énoncer deux (03) hypothèses concernant la situation du B.F.R :

- **Le B.F.R est faible ou négatif** : L'entreprise dispose alors de peu de stocks et/ou se fait régler au comptant tout en obtenant des crédits fournisseurs, Ou bien l'entreprise n'arrive pas à financer son cycle d'exploitation.
- **Le B.F.R est élevé positif** : C'est le genre de situation que l'on trouve dans les grandes entreprises industrielles ayant de gros stocks ou des entreprises évoluant dans un secteur fortement concurrentiel les obligeant à accorder de longs délais de paiements.
- **Le BFR nul** : La situation financière de l'entreprise est équilibrée

➤ **La trésorerie nette (TR)**

La trésorerie d'une entreprise représente son actif le plus liquide, celui qui lui offre le plus de flexibilité. Elle est nécessaire pour le démarrage d'une entreprise et pour son bon fonctionnement durant son existence. Elle est également l'objectif principal de ses activités

opérationnelles. En effet, au-delà du bénéfice comptable, le but de celles-ci est de générer de la trésorerie.

L'intégration des besoins et des ressources correspondant aux activités financières à court terme permet d'identifier la position de trésorerie. Cette dernière se définit comme étant : « l'ensemble des actifs rapidement transformable en liquidité pour le règlement des dette à court terme ».

La trésorerie s'exprime par deux méthodes différentes ;

- ✓ **La première méthode** : La première est la différence entre le fonds de roulement (FR) et le besoin en fonds de roulement (BFR).

$$TR=FR-BFR$$

- ✓ **La deuxième méthode** : La trésorerie est la différence entre les valeurs disponibles (VD) et les dettes financières (DF).

$$TR=VD- DF$$

- **Trésorerie positive** : Dans ce cas les ressources financières de l'entreprise sont suffisantes pour couvrir l'intégralité de ses besoins (Soit $FR > BFR$), en dégageant un excédent qu'on retrouve dans ses disponibilités. Cela signifie que la situation financière de l'entreprise est saine et qu'elle est même en mesure de financer un surcroît de dépenses sans recourir à un emprunt.
- **Trésorerie négative** : Dans ce cas, l'entreprise ne dispose pas suffisamment des ressources financières pour combler ses besoins, elle doit donc recourir à des financements supplémentaires à court terme (Découvert bancaire...) pour faire face à ses besoins de financement d'exploitation. Donc le FRN n'a financé qu'une partie du BFR exprimé (soit $FR < BFR$).

Dans ces conditions, l'entreprise peut subir un risque financier à court terme si elle ne parvient pas à accroître rapidement ses ressources financières à long terme, ou à limiter ses besoins d'exploitation à court terme.

- **La trésorerie nulle** : Cette situation représente une harmonisation parfaite entre la structure des ressources et celle des emplois, de sorte que ces derniers sont financés de justesse (Soit $FR = BFR$).

La situation financière de l'entreprise est équilibrée mais celle-ci ne dispose d'aucunes réserves pour financer un surplus de dépenses que ce soit en termes d'investissement ou

d'exploitation. Cette situation peut être considérée comme la meilleure de point de vue de l'analyse fonctionnelle.

❖ L'analyse des risques

L'analyse des risques constitue une étape fondamentale pour l'analyse financière, cette dernière doit aboutir à une connaissance suffisante de l'établissement et suivre ses différents risques, pour prévenir les dégradations qui peuvent mettre en péril l'activité de l'établissement. Les principaux risques qui doivent être analysés sont :

➤ Le risque de contrepartie

Ce risque doit faire l'objet d'une étude minutieuse, pour évaluer son importance, afin que l'analyse évalue la qualité du portefeuille de la banque par l'étude de quelques éléments tels que :

- Le taux des créances douteuses (Créance douteuse /Créance totale) ;
- Le taux des provisions destinées à la couverture des risques (Provision pour créances douteuses/créances douteuses) ;
- Le point des pertes définitives (Créances irrécouvrables/Créances douteuses) Il doit aussi apprécier le respect des ratios de division des risques et le risque pays au cas où la contrepartie serait étrangère.

➤ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité ou simplement l'illiquidité, c'est-à-dire l'absence de liquide, est pour une banque le fait de ne pouvoir faire face à ses engagements puisque ses fonds propres sont épuisés. « Le risque de liquidité reflète le risque de retraits massifs de dépôts bancaires ou d'insuffisance d'actifs pour que les banques puissent couvrir ces retraits. »⁴⁰

Selon le règlement Banque d'Algérie n°11-08 du 28/11/2011 relatifs au contrôle interne des banques et établissements financiers, le risque de liquidité est : « Le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. » Le risque de liquidité est Pour la banque, le fait de ne pas pouvoir faire face à un moment donné à ses engagements en mobilisant ses actifs, soit parce qu'il y a une insuffisance

⁴⁰ M.Costisor thèse doctorat « Le risque de liquidité dans le système bancaire », Université paris-est, Créteil2010

d'actifs, soit parce que son image a été atteinte et donc le jugement porté par ses déposants, persuadés que seuls les premiers arrivés seront servis, il y aura ainsi un retrait massif des actifs qui se traduira rapidement par une insolvabilité de la banque. Pour analyser ce risque, l'analyste fait recours au calcul de certains ratios notamment le risque :

Actif / les dettes

➤ **Le risque de charge**

Il est important de connaître les positions nettes de l'établissement dans toutes les Devises pour pouvoir évaluer son exposition au risque de change. Certaines ratios sont calculées tel que le ratio :

Position de chaque devise /fonds propres <15%

➤ **Le risque de solvabilité**

L'analyse de ce risque consiste pour l'analyste à apprécier notamment :

- La solidité financière dépend du montant de ses fonds propres ;
- La qualité de l'actionnariat ;
- La place de la banque dans le système financier.

2.1.1.6 L'analyse par ratios

L'analyse fondée sur les indicateurs de l'équilibre financier ne suffit pas pour porter un jugement définitif sur la santé financière d'une entreprise, ainsi on a recours à la deuxième approche de l'analyse financière, celle des ratios.

• **Définition des ratios**

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs significatives (Masses du bilan, du compte de résultat), ayant pour objectif de fournir des informations utiles et complémentaires aux données utilisées pour son calcul.

Les ratios sont des outils de mesure et de contrôle de l'évolution dans le temps et dans l'espace d'un phénomène étudié en analyse financière.

Pour être révélateurs, les ratios ne doivent pas être analysés individuellement, mais en « batterie ». L'étude des ratios permet de :

- Suivre et de mesurer l'évolution des performances économiques et financières ainsi que des structures de l'entreprise dans le temps ;
- Effectuer des comparaisons interentreprises de secteurs d'activité identiques par rapport aux usages de la profession ;
- Se référer à des ratios « standards ».
- **Les différents types de ratios**

Il existe plusieurs typologies de ratios d'analyse financière. Nous avons jugé utile de faire la présentation des catégories les plus importantes. D'une manière générale, on distingue trois principales catégories de ratios :

- Les ratios de structure ;
- Les ratios d'activité ;
- Les ratios de rentabilité.

❖ **Les ratios de structure**⁴¹

- **Ratio de capacité d'endettement**

- **L'autonomie financière**

Ce ratio indique dans quelle mesure l'entreprise travaille avec ces fonds propres et exprime le degré de son indépendance financière à l'égard de ces créanciers et son éloignement des contraintes d'endettement. Ce ratio est convenable lorsqu'il est supérieur à 0,5

$$= \frac{\text{fond propre}}{\text{total des dettes}} > 0,5$$

- **Le financement externe**

Il permet d'apprécier le niveau de couverture des emplois de l'entreprise par des ressources étrangères.

$$= \frac{\text{total des dettes}}{\text{total des emplois}}$$

⁴¹: D'ARCIMOLES Charles-Henri, SAULQUIN Jean- Yves « gestion financière de l'entreprise » Edition Vuibert, Paris 2012, page 80.

- **Ratio de L'équilibre financier** ⁴²

- **Existence de fonds de roulement propre**

Ce ratio représente la part des fonds propres dans le financement des immobilisations nettes, il nous renseigne sur l'existence d'un fonds de roulement propre. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1.

$$R = \frac{\text{fonds propres}}{\text{actif immobilisé}} > 1$$

- **Couverture des Immobilisations (L'équilibre financier à long terme)**

Ce ratio vérifie la règle de l'équilibre financier à long terme. $R > 1$ veut dire les ressources stables financent non seulement les immobilisations nettes mais également une partie de l'actif circulant ce qui veut dire que l'entreprise dispose d'un fonds de roulement net positif. $R = 1$ veut dire que le fonds de roulement net est nul. Donc c'est une situation de l'équilibre financier minimum. $R < 1$ veut dire que le fond de roulement net est négatif c'est-à-dire que l'entreprise n'arrive pas à financer tout l'actif immobilisé par des fonds permanents.

$$R = \frac{\text{capitaux permanents}}{\text{immobilisations}} > 1$$

- **Ration de liquidité**

- **Liquidité générale**

Ce ratio à la même norme que le ratio de couverture des VI. Il représente la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme à partir de l'actif circulant, il doit être supérieur à 1.

$$R = \frac{VE+VR+VD}{DCT} > 1$$

- **Liquidité relative**

- Ce ratio indique la capacité de l'entreprise à rembourser ces dettes à court terme, ce ratio est satisfaisant lorsqu'il est égal à 0,5.

⁴² : D'ARCIMOLES Charles-Henri, SAULQUIN Jean- Yves « gestion financière de l'entreprise » Edition Vuibert, Paris 2012, page 80.

$$R = \frac{VE,VD}{DCT} > 1 \text{ généralement } 0,3 < R \leq 0,5$$

➤ **Liquidité immédiate**

Ce ratio il représente la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes à court terme, immédiatement et à les régler à partir des valeurs disponibles seulement. Ce ratio est tolérable lorsqu'il est dans environs de 30% ($0,2 < R \leq 0,3$).

$$R = \frac{VD}{DCT} > 0,2 \text{ Généralement } 0,2 < R \leq 0,3$$

• **Ratio de structure des emplois**

Il permet de restituer l'entreprise dans les normes de structuration (Normes d'une entreprise industrielle, de gestion, des VD et la proportion de VE et des VR

$$R = \frac{(VI, VE, VR, VD)}{\text{total d'emplois}}$$

• **Ratio de structure des ressources**

Il permet de rétablir la norme de la structure des ressources (Norme relative à l'autonomie financière, la règle de choix des capitaux étranger entre DLMT et DCT)

$$R = \frac{(FP, DMLT, DCT)}{\text{total ressources}}$$

❖ **Ratios d'activité**

Ces ratios permettent d'éclairer la réalité Economique de l'entreprise. Ils sont indépendants des problèmes de financement et n'abordent pas les problèmes de rentabilité.⁴³

⁴³ D'ARCIMOLES Charles-Henri, SAULQUIN Jean-Yves « gestion financière de l'entreprise » Edition Vuibert, Paris 2012, P.85.

Donc ces ratios permettent d'analyser l'évolution de la performance d'une entreprise et de sa situation concurrentielle, (Ils mettent en rapport des postes du bilan et des postes du compte de résultat pour analyser l'évolution de l'activité de l'entreprise).

- **Délai de paiement des clients⁴⁴**

Il détermine le nombre de jours accordé aux clients pour régler l'entreprise. Ce ratio ne doit pas dépasser 90 jours, soit 3 mois.

$$\frac{\text{clients+effect à recevoir}}{\text{CA (TTC)}} * 360$$

- **Délai de paiement aux fournisseurs**

Il détermine le délai accordé aux fournisseurs par l'entreprise pour régler ses dettes. Ce ratio doit être aussi inférieur à 90 jours.

$$\frac{\text{fournisseurs+effect à payer}}{\text{Achats (TTC)}} * 360$$

- **Délai de rotation des stocks**

Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation de cette durée entraîne une augmentation du BFR.

$$\frac{\text{stock moyen}}{\text{consommation de stock}} * 360$$

- **Taux de croissance du CA HT**

L'évolution du chiffre d'affaires permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise.

$$\frac{\text{CA}_n - \text{CA}_{n-1}}{\text{CA}_{n-1}} * 360$$

- **Taux de marge commerciale**

Il mesure l'évolution de la performance de l'activité commerciale de l'entreprise.

⁴⁴ D'ARCIMOLES Charles-Henri, SAULQUIN Jean- Yves « gestion financière de l'entreprise » Edition Vuibert, Paris 2012, page 85

$$\frac{\text{marge commerciale}}{\text{ventes marchandises (HT)}}$$

- **Taux de la valeur ajoutée**

L'évolution de la valeur ajoutée est également un indicateur de la croissance

$$\frac{VA_n - VA_{n-1}}{VA_{n-1}}$$

- **Taux d'intégration**

Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externes.

$$\frac{\text{valeur ajoutée}}{CA (HT)}$$

- ❖ **Ratio de rentabilité**

Les ratios de rentabilité contribuent à évaluer les résultats de l'entreprise en rapprochant sa capacité bénéficiaire à des grandeurs significatives provenant notamment du bilan, de compte de résultat et du tableau des SIG

- **Taux de marge brut⁴⁵**

Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir de chiffre d'affaire.

$$\frac{\text{excédent brut d'exploitation}}{CA (HT)}$$

- **Ratio de rentabilité économique**

Ce ratio mesure la rentabilité générée par les capitaux utilisés pour assurer une activité.

$$\frac{\text{résultat net}}{\text{actifs total}}$$

- **Ratio de rentabilité financière**

⁴⁵ RAMAGE P., « analyse et diagnostic financier » Edition d'organisation, paris, 2001. P 139.

Ce ratio permet d'apprécier la rentabilité de l'entreprise du point de vue des actionnaires. Il exprime la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices et à rémunérer les actionnaires, soit sous forme de dividendes, soit sous forme d'affectation aux réserves.

$$\frac{\text{résultat net}}{\text{capitaux propres}}$$

- **Taux de marge Nette**

Ce ratio indique le résultat dégagé pour 100 Da de chiffre d'affaire

$$\frac{\text{résultat net}}{\text{CA (HT)}} * 100$$

2.1.1.7 Analyse de la rentabilité

Cette étape d'analyse consiste à s'interroger sur les résultats dégagés par l'activité globale de l'entreprise

❖ La capacité d'autofinancement

En fait, l'analyste financier doit se pencher non seulement sur le résultat en tant que grandeur comptable ou financière, mais sur l'ensemble des sommes d'argent qui, à l'issue de l'exercice, resteront au niveau de l'entreprise. C'est ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement.

La CAF représente les ressources internes potentielles générées par le biais de l'activité de l'entreprise. Cette notion s'oppose aux ressources externes provenant des partenaires de l'entreprise. La CAF représente des ressources potentielles dans la mesure où elles sont calculées à partir du compte de résultat qui enregistre les revenus dès leur facturation. La capacité d'autofinancement représente le montant des ressources réelles dégagées par l'activité de l'entreprise. Cette capacité d'autofinancement est généralement affectée au maintien et au développement du potentiel économiques de l'entreprise. La ressource monétaire ou capacité d'autofinancement dégagée par l'entreprise correspond à l'excédent de produits encaissables sur les charges décaissables.

$$\text{CAF} = \text{Produits encaissables} - \text{Charges décaissables}$$

❖ La valeur résiduelle de l'investissement

C'est la différence entre le montant d'investissement et le total d'amortissement

$$VR = \text{Total d'investissement (TI)} - \text{Total d'amortissement (TA)}$$

❖ Le délai de récupération (DR)

Le délai de récupération représente le délai nécessaire pour récupérer l'investissement initial.

$$DR = \frac{\text{crédit sollicité (CS)}}{\text{CAF moyenne CAFM}}$$

2.2 Méthode moderne

Il existe plusieurs méthodes nouvelles pour l'évaluation des risques de crédit.

2.2.1 Les systèmes experts

2.2.1.1 Définition des systèmes experts

Dans les systèmes experts, l'approche est de nature qualitative. Elle cherche à reproduire de façon cohérente les règles de décision des experts en matière de crédit ou leurs systèmes d'évaluation du risque. On détermine ces règles de manière totalement empirique, en interrogeant les experts, les responsables crédits, sur leurs pratiques, en confrontant leurs avis et en leur demandant de valider collectivement les règles de décision émergeant de ces discussions et confrontations.

Cet ensemble de règles assorties de pondérations servira à décrire les caractéristiques de risque de l'emprunteur et à lui attribuer une note. Ces systèmes sont en vigueur dans les banques mais aussi dans les agences de rating.

2.2.1.2 L'objectif des systèmes experts des banques

Les systèmes experts ont pour objectif :

- De constituer un cadre d'analyse normatif (Règle d'experts) qui permet d'identifier, et de mesurer le risque des emprunteurs ;
- D'intégrer ces règles dans des systèmes de décision opérationnels. Parmi les principaux systèmes experts, on peut citer la méthode des ratios, essentiellement fondée sur

l'analyse financière, la méthode anglo-saxonne dites 5C (Capital, caractère, collatéral, capacité, conditions) ou les systèmes experts utilisés dans le domaine du crédit à la consommation et qui traitent plus particulièrement des informations qualitatives sur la situation personnelle des utilisateurs potentiels de ce type de crédit.

Dans les systèmes experts utilisés pour évaluer le risque des entreprises, les informations utilisées sont à la fois :

- **Des informations sur les caractéristiques financières des emprunteurs**

- Structure financière, solidité financière et état des dettes ;
- Réputation, ancienneté des relations de la clientèle ;
- Politique financière et autofinancement ;
- Niveau de rentabilité et stabilité temporelle des profits ;
- Niveau des garanties, etc.

- **Des informations sur le marché où opèrent les emprunteurs et la position concurrentielle de ces derniers**

- Position des produits de l'entreprise sur le marché ;
- État de la technologie et des performances productives de l'emprunteur dans son secteur ;
- Évaluation du management de l'emprunteur ;
- Position du secteur dans le cycle économique.

Les agences de notation déclarent accorder le poids le plus important au second type de variables, celles qui décrivent l'état de l'industrie dans laquelle l'entreprise intervient ainsi que sa position sur le marché. Ces éléments, position de leader ou non, état des coûts et de la technologie, perspectives d'évolution de l'offre et de la demande, constituent en quelque sorte les « fondamentaux » de l'évaluation du risque dans de tels systèmes experts.

2.2.1.3 La construction d'un système expert

Elle passe par les trois étapes suivantes :

- ✓ **La première étape est celle de l'explication de l'expertise**

- Il s'agit de transformer une connaissance implicite en un système de règles explicites. Cette étape repose sur des interviews et des études de cas, mais elle repose aussi sur la confrontation des règles au sein d'un groupe d'experts animé par un tiers dont le rôle est de faire ressortir de

la discussion une base de règles communes et d'éviter que les avis de certains experts ne pèsent trop dans le choix des règles.

- De cette étape, il ressort des règles d'évaluation et de normes quantitatives qui peuvent être modulables selon les contextes.

✓ La deuxième étape est celle de la formalisation de l'expertise

- L'objectif est de transformer ces dires d'experts en un système de règles formelles, automatisables et généralisables (Formalisées par exemple dans une « grille » de notation assortie de pondération de diverses règles).

- Le support technique de cette expertise peut consister dans des systèmes dérivés des travaux en intelligence artificielle, mais ce n'est en réalité que rarement le cas.

✓ La troisième étape est celle de la validation, de la généralisation et du suivi du système expert

- À cette étape, il y a lieu de vérifier la performance des systèmes experts et leur stabilité dans le temps.

- Par rapport à une population test, cette étape repose sur la validation, le suivi du risque réel, et l'évaluation par pairs des propositions de notes issues de l'application des règles par les analystes.

2.2.1.4 Les avantages et les limites du système expert

❖ Les avantages

- Il est de nature qualitative, mais il intègre toujours des normes quantifiées ;

- Il est construit à partir de l'expérience et fait l'objet d'une validation à posteriori ;

- Il est facilement intelligible, car il reproduit le mode de raisonnement des experts en matière de crédit ;

- Il intègre des effets d'environnement (L'état de l'industrie) dont l'interaction avec les variables financières et complexes et contribue ainsi à la prévision de l'évaluation du risque ;

- Il sait intégrer des informations qualitatives et aussi traiter de la complexité d'interactions entre les variables déterminant le risque ;

- Il ne réclame pas de disposer de longs historiques de données (Il s'appuie sur l'expérience).

❖ Les limites :

- Ils peuvent accorder une part importante à la subjectivité dans la mesure où certaines informations sont obtenues par des procédures d'interviews auprès des experts des différentes appréciations de la qualité du management d'un dirigeant célèbre et celles d'un dirigeant inconnu des médias ;

- Aux jugements des experts les plus influents dans l'institution financière est accordée une part plus importante ;

- L'historique des notations des agences de rating montre qu'au cours du temps, le taux de défaut associé à un rating donné change et que la corrélation entre les notes et les probabilités de défaut varie dans le temps ;

- L'appréciation d'un phénomène d'auto réalisation des croyances : une entreprise bien notée par un système expert aura tendance à mieux se comporter qu'une entreprise moins bien notée ;

- Il est difficile de définir les procédures scientifiques de test des résultats de ces systèmes car ils reposent sur l'expérience des experts.

2.2.2 La méthode des points des risques

2.2.2.1 Définition de la méthode des points des risques

La méthode des points de risque consiste à affecter des notes à un certain nombre d'éléments de risque choisis pour leur pertinence.

Elle permet une cotation de chaque client et donc la fixation d'un encours maximum autorisé assorti ou non d'un délai de paiement normatif.

Le principe de base de cette méthode est qu'il est possible de porter un jugement sur une entreprise en termes de risque à l'aide d'éléments non financiers. De plus, l'avantage de cette analyse est de mettre à jour quotidiennement l'appréciation du risque.

Les commerciaux vont donc naturellement constituer la principale source d'information de la méthode des points de risque. Leurs connaissances permettent une analyse dynamique dans la mise en œuvre du système d'information.

2.2.2.2 L'organisation d'un système de points de risque :

Le choix des critères va déterminer l'efficacité de la méthode.

Il est par ailleurs évident que l'on ne retrouvera pas les mêmes critères de risque dans chaque secteur.

Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier ces indicateurs de risque. Cette première phase ne peut se faire qu'avec l'aide de la force de vente.

Les indicateurs seront retenus selon deux critères : L'importance du critère pour l'évaluation du risque d'une part, la disponibilité et le coût de l'information d'autre part.

Plus l'indicateur proposé par les commerciaux sera jugé important pour l'évaluation du risque et plus l'accès à l'information sera simple et moins coûteux, plus il aura de chance d'être retenu.

On pourra ainsi dégager les meilleurs indicateurs de profil et de comportement qui sont susceptibles de renseigner sur le risque que représente le client.

Des indicateurs financiers peuvent également être retenus pour enrichir l'analyse.

Il est ensuite nécessaire d'établir un système de cotation de chaque élément de risque choisi. La note finale de l'entreprise est déterminée de la manière suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{nombre de point}}{\text{nombre de ligne renseignées}}$$

Ce système permet de coter une entreprise même si toutes les informations ne sont pas disponibles. Il est également possible de pondérer plus ou moins fortement les éléments de risque.

L'historique de la note doit aussi être conservé. La tendance qui se dégagera permettra ainsi de porter un jugement pertinent sur l'évolution de la solvabilité du client. L'établissement de la limite de crédit peut se déterminer en fonction de la note.

2.2.2.3 Les avantages et limites de la méthode des points de risque :

❖ Avantages

- L'adaptation à une clientèle spécifique : La méthode de points de risque permet de prendre en compte toutes les spécificités de la clientèle de l'entreprise qui l'a mise en place ;
- La formalisation de l'expérience acquise par les commerciaux sur le terrain ;
- La cotation d'entreprises dont on ne possède pas les comptes sociaux : Il arrive parfois que l'entreprise doit traiter avec des clients dont elle ne possède pas de documents comptables, ce type de méthodes permet de prendre en compte les facteurs de risque réel de l'entreprise ;
- La possibilité d'une actualisation « en temps réel ».

❖ Limites

- La difficulté d'obtention d'informations ;
- La difficulté de détermination d'une échelle de notation concernant les variables étudiées ;
- Donner un meilleur poids pour toutes les variables, même si ces dernières ont différentes significations.

2.2.3 La méthode RAROC

L'élaboration de la méthodologie du RAROC a commencé vers la fin des années 70, lancée par un groupe chez Bankers Trust. Leur idée originale était de mesurer le risque du portefeuille de crédit bancaire, aussi bien que le montant de capitaux d'actions nécessaire pour limiter l'exposition des déposants de la banque et d'autres supports de dette à une probabilité indiquée.

Depuis lors, un certain nombre d'autres grandes banques ont développé le RAROC ou d'autres systèmes identiques. Leur but dans la plupart des cas est de mesurer le montant des capitaux propres, nécessaire pour soutenir toutes leurs activités de fonctionnement, notamment leur activité de crédit.

Le modèle RAROC est considéré comme l'un des éléments de calcul du ratio rentabilité-risque. Il consiste à moduler les marges, plutôt que le capital, pour corriger la rentabilité requise en fonction du risque sans modifier le capital de référence. Par exemple,

corriger une marge des provisions pour les pertes moyennes est un ajustement de type « RAROC ».

Comme il s'agit d'une mesure objective et non règlementaire, les provisions et les fonds propres sont tous deux économiques. Cela revient à ajuster en même temps le numérateur et le dénominateur avec les risques. Le ratio de référence est donc :

$$\text{RAROC} = \frac{\text{Resultat} - \text{Provision économique}}{\text{Fonds propres économique}}$$

Les résultats sont corrigés des « pertes moyennes », les fonds propres représentent les pertes « inattendues », ou pertes maximales à un seuil de confiance donnée.

Du point de vue de la terminologie, il est simple de se référer à RAROC pour désigner toute mesure de performance ajustée pour les risques. Dans la suite, cette appellation générique est utilisée. Elle désigne les deux expressions équivalentes de ce ratio rentabilité/risque :

$$\text{RAROC} = \frac{\text{Resultat} - \text{pertes moyennes}}{\text{pertes inattendues}}$$

Au plan conceptuel, le meilleur ratio de références est celui indiqué ci-dessus, si l'estimation des provisions économique est irréalisable, par exemple, à cause d'un nombre trop faible d'engagement éliminant la possibilité de recourir à des statistiques, les « provisions » économique peuvent être prises en compte au dénominateur.

2.2.4 La méthode scoring

2.2.4.1 Définition scoring

Le score est un système de notation fondé sur des analyses statistiques, permettant d'avoir une note représentative relative au risque encourus par la banque.

Cette technique est couramment utilisée dans plusieurs pays au monde, dans le traitement des dossiers de crédits automatisés, notamment les crédits à la consommation et l'immobilier, qui représentent un volume de dossiers important. L'étude du dossier de crédit scoring, permet d'avoir un gain de temps par rapport aux méthodes traditionnelles, un dosage en fonction de sa sensibilité aux risques, et le niveau d'impayé que tolère la banque.

Le modèle de score doit contenir un maximum d'informations ; il doit être estimé sur une population homogène d'emprunteurs et il doit être construit sur des données historiques couvrant une période assez longue pour couvrir un cycle économique. Les coefficients de la fonction de score doivent être significatifs et conformes aux attentes et les performances du modèle doivent être stables à un instant donné et au cours du temps. Enfin, il est très important que le modèle puisse bien prévoir le défaut.

2.2.4.2 Les objectifs du crédit-scoring

Le crédit scoring est une technique qui s'efforce de synthétiser le risque de nos remboursements d'un crédit au moyen d'une note. Le problème est en effet de déceler parmi les informations qui caractérisent un emprunteur celles qui « expliquent » le mieux sa solvabilité. À chaque information est attribuée une pondération, comparée à une note critique préalablement établie, indique s'il faut accepter ou refuser le crédit. À ce titre, le crédit scoring facilite la prise de décision.

Pour que la technique du crédit scoring, telle qu'elle vient d'être brièvement définie, soit performante, deux conditions sont nécessaires: les emprunteurs doivent présenter une certaine homogénéité de comportement afin que les critères décisionnels soient valables pour tous ; d'autre part, le crédit doit également présenter une certaine identité de montant, de durée ou d'objet pour que les risques encourus soient comparables, ces deux conditions expliquent alors que le crédit scoring s'applique tout particulièrement aux crédits à la consommation.

2.2.4.3 Analyse discriminante

L'analyse discriminante est une méthode de description et de décision extrêmement puissante. Le but de l'analyse discriminante est d'étudier les relations entre une variable dépendante qualitative et un ensemble de variables explicatives. Les objectifs principaux de l'analyse discriminante sont :

- Déterminer les variables explicatives les plus discriminantes.
- Déterminer à quel groupe appartient un individu à partir de ses caractéristiques avec un minimum d'erreur de classement. Il convient de distinguer deux types dans l'analyse discriminante :

-

a) La méthode géométrique

Cette méthode ne se repose que sur des notions de distance et qui suppose seulement l'égalité des matrices variances covariances.

b) La méthode probabiliste

Qui fait intervenir des hypothèses probabilistes et suppose la normalité des variables et l'équivalence des matrices de variances covariances. La première application de la méthode d'analyse discriminante linéaire à la prévision de faillite d'entreprises aux Etats-Unis se trouve essentiellement dans les travaux d'E.I. ALTMAN.⁴⁶

2.2.4.4 Avantages et limites du crédit scoring

Cette partie traite des vertus et des faiblesses de l'évaluation statistique « crédit scoring ». Comme tout modèle, les modèles de crédit scoring présentent des avantages qui incitent les institutions financières à choisir ces modèles comme aide à la décision d'octroi de crédit

❖ Avantages des modèles de crédit scoring

L'utilisation du crédit scoring au sein des établissements de crédit en tant qu'outil d'aide à la décision offre plusieurs avantages :

- En proposant une appréciation synthétique de la situation d'une entreprise, la méthode des scores permet, d'anticiper le risque de défaillance de l'entreprise et de diminuer par conséquent les impayés, aussi « parce qu'il est fondé sur une appréciation objective des critères de risque, l'utilisation des scores permet à l'établissement de crédit de disposer en fonction de sa sensibilité aux risques le niveau d'impayés qu'il tolère » ;
- Les modèles de score par rapport aux autres méthodes traditionnelles permettent, grâce à la rapidité de décision qu'ils présentent, un traitement de masse de populations nombreuses d'emprunteurs et leur usage réduit de manière significative la durée du traitement des dossiers de crédit (De 15 jours à quelques heures, pour la plupart des crédits standard). Ce gain de temps permet à l'analyste financier de concentrer son

⁴⁶ ALTMAN E., « analyse discriminante et prédiction de faillite d'entreprise », journal de la finance, Septembre 1968, P.529

attention sur d'autres aspects comme l'étude de demandes de crédit plus délicates et plus complexes.

- Le scoring contribue à résoudre les difficultés induites par la multiplicité des indicateurs d'équilibre financier, en orientant vers une sélection qui échappe aux pièges de la subjectivité. • Les outils de scoring sont peu coûteux.

Cependant et malgré ses avantages, le crédit scoring comme toute autre méthode d'évaluation du risque, n'est pas infaillible.

❖ Limites des modèles de crédit scoring

Au-delà du problème de biais de sélection ou du problème de la réintégration des refusés, nous pouvons indiquer les limites suivantes des modèles de score :

- Le système de crédit scoring apparaît figé dans le temps, car le secteur pour lequel il a été construit ainsi que la situation économique peuvent évoluer, de ce fait au-delà d'une certaine durée d'utilisation, il peut perdre son pouvoir discriminant ;
- Les modèles de score capturent mal les changements de toute nature qui modifient l'attitude des emprunteurs par rapport au défaut (En augmentant par exemple le hasard moral) ;
- Les modèles omettent des éléments qualitatifs liés à la qualité des dirigeants ou aux caractéristiques particulières des marchés sur lesquels opèrent les emprunteurs.
- Les modèles de score sont des outils statistiques. Ils comportent deux types d'erreurs, l'erreur (De type II) qui consiste à classer en défaut des emprunteurs sains et l'erreur (De type I) qui consiste à classer comme sain un emprunteur dont la probabilité de défaut est en réalité élevée.
- Ces erreurs ont naturellement un coût pour le prêteur utilisant un modèle de score. C'est pourquoi, généralement, les résultats du score peuvent être corrigés ex post en traitant des informations complémentaires, à la manière des systèmes experts.
- La méthode des scores peut aussi, accélérer la défaillance d'une entreprise qui aurait un mauvais score. Il est très probable que le comportement des partenaires de celle-ci se modifie, ce qui accélérera le processus de dégradation.

Cependant et malgré ses limites, la méthode des scores reste l'une des méthodes les plus utilisées pour l'appréciation du risque de crédit.

2.2.5 Les autorités régulatrices

2.2.5.1 Le règlement de la banque d'Algérie

Le présent règlement a pour objet de fixer les principes d'organisation et de fonctionnement de la centrale des risques entreprises et ménages, ci-après désignée «La centrale des risques ».⁴⁷

Art.2 : La centrale des risques est un service de centralisation des risques chargé de recueillir, auprès de chaque banque et de chaque établissement financier notamment, ci-après dénommés établissements déclarants, l'identité des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque type de crédit.

Art.5 : Les établissements déclarants sont tenus de déclarer à la centrale des risques, selon la nature des données, dans son compartiment réservé aux entreprises et dans son compartiment réservé aux ménages :

- Les données d'identification des bénéficiaires de crédits, les plafonds de crédits et les encours de crédits qu'ils accordent à leurs clients, quelque en soit le montant, au titre des opérations effectuées par leurs guichets ainsi que les garanties prises (Sûretés réelles et suretés personnelles) pour chaque type de crédit. Ces informations sont dites données positives ;
- Les montants non remboursés de ces encours de crédits. Ces informations sont dites données négatives.

La Banque Centrale d'Algérie a instauré la centralisation des risques bancaires. Elle peut suivre et contrôler les crédits octroyés par les différents établissements bancaires algériens. Un fichier national des risques est tenu pour trouver et suivre l'évolution des incidents. Composition du fichier :

- Du statut juridique
- Du code nationalité
- Du numéro d'inscription
- Du code d'activité CITI (Classement par activité économique)

⁴⁷ Source : www.droit-algerie.com

La Banque Centrale algérienne établit des bases de données qui regroupent la proportion de crédit par secteur d'activité. Avec ces informations les banques algériennes obtiennent une aide à la décision pour octroyer des crédits. Toutefois la centralisation des risques est limitée à l'échelle nationale car aucun mécanisme de ce type n'existe au niveau régional ou international. Il devient impossible d'identifier un emprunteur d'une banque dans un Etat différent.

2.2.5.2 Rôle des établissements bancaires⁴⁸

Les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. Cette analyse permet d'identifier les risques potentiels avant qu'ils ne se produisent. Comme nous avons pu le voir, de nombreuses techniques permettent de quantifier et d'évaluer les dangers de chaque portefeuille. La banque gagne à la fois en temps et en argent à écarter les risques au sein de sa clientèle. En effet dès qu'un risque apparaît, il faut rapidement le gérer, ce qui mobilise des moyens humains mais aussi financiers. Lorsque la situation du client se dégrade, la banque n'est jamais totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement. C'est cette incertitude constante qui fait peur aux banques.

L'anticipation par l'analyse en amont des risques permet de combler une partie de cet avenir incertain et de sécuriser l'activité de crédit.

⁴⁸Loujane F., « la gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles et particuliers » mémoire d'école de commerce, Lyon, promotion 2016

Section 3 : les moyens de couvertures de la gestion du risque bancaire

Suite à l'étape de l'identification des éventuels risques de contrepartie, les établissements bancaires cherchent à se prémunir au maximum avant de devoir passer à une possible gestion curative. La gestion préventive est majeure pour les banques car elle permet de réduire le plus possible la situation de non remboursement d'un client.

Pour se protéger contre les pertes et le risque de crédit, les banques ont mis en place des moyens de prévention. Le risque pris lors de l'octroi d'un crédit doit être acceptable pour la banque. C'est pour cela que les établissements de crédit mettent en pratique des mesures lors de la mise en œuvre du prêt ou de son suivi.

Pour s'en prémunir, le banquier dispose de plusieurs moyens de protection, de gestion et de limitation des risques de ce crédit. À cet effet, la section suivante comportera les points suivants :

- L'application et le respect des règles prudentielles ;
- Le recueil des garanties.
- La mise en place de procédures internes ;

3.1 Application et respect des règles prudentielles

La réglementation bancaire est composée de l'ensemble des normes régissant le fonctionnement du marché des services bancaires. Alors que le concept de réglementation prudentielle est plus étroit : Il concerne la sécurité et la santé des entités opérant sur les marchés financiers.

Les règles prudentielles sont définies par le comité dit « comité de Bâle » mis en place par la banque de règlements internationaux (BRI). C'est un ensemble de recommandations et de règles qui visent à prévenir les risques bancaires. De plus, elles visent à dé monopoliser l'activité bancaire, préciser les conditions de création et de gestion des banques et des établissements financiers.

3.1.1 Ratio de couverture des risques (solvabilité)

Le comité de Bâle 117a publié en juillet 1988 l'accord relatif au ratio de solvabilité ou ratio Cooke que les établissements de crédit doivent respecter, ce ratio est un rapport entre les fonds propres nets de la banque et l'ensemble des risques encourus suite aux engagements

qu'elle a pris envers ses clients. Le ratio COOKE mesure le degré de prise en charge ou de couverture des risques encourus par les fonds propres de la banque. Ce ratio aujourd'hui adopté dans plus d'une centaine de pays.

$$\text{ration cooke} = \frac{\text{montant des fonds propres net}}{\text{montant des risques encourus pondérés}} \times 100 > 8\%$$

Suivant ce ratio, la banque doit utiliser par exemple huit unités monétaires de ses fonds propre pour chaque cent unités monétaires de crédit accordé.

Afin de pallier les insuffisances du Ratio Cooke, les banques et les institutions financières ont adoptés depuis 2006 un nouveau ratio de solvabilité « Mc Donough » qui leur permet de choisir une méthode de détermination des fonds propres adaptée à leur profil réel de risque et de prendre en compte les techniques de réduction des risques. Tout en maintenant le principe des 8%, il distinguera désormais, non seulement les risques de crédit et de marché, mais également les risques opérationnels qui jusqu'à présent n'étaient pas pris en compte.

3.1.2 Ratios de division des risques

Ce ratio est institué pour limiter les risques de non remboursement, l'objectif étant la limitation de la concentration des risques sur un même bénéficiaire. Ce ratio incite les banques à la diversification de leurs activités.

Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la banque doit veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios :

« Le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres de la banque.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires et dont les risques individuels dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres nets de l'établissement prêteur ne doit pas excéder dix (10) fois ces fonds propres. Les ratios de divisions de risque.

3.2 Le recueil des garanties

La banque doit constituer des garanties pour se prémunir contre les risques du crédit. Mais faut-il rappeler que la meilleure garantie reste la rentabilité de l'activité de l'entreprise ; Les garanties se décomposent en deux, à savoir les garanties personnelles et les garanties réelles.

3.2.1 Les garanties réelles

C'est un bien meuble, immeuble, ou élément d'actif donné en gage par un débiteur à son créancier, ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers. Ces garanties concèdent (Procurent) donc au créancier un droit réel sur le bien.

« Les garanties réelles consistent dans l'affectation par le débiteur d'un élément déterminé de son patrimoine mobilier ou immobilier au bénéfice d'un créancier, elles peuvent être également constituées par un tiers intervenant au profit du débiteur ». Les principales garanties sont l'hypothèque et le nantissement.

3.2.1.1 Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers à remettre à un créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel, elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance. Il peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers inférieurs au rang ». Le nantissement est le contrat par lequel le bénéficiaire du crédit remet un bien lui appartenant au créancier. Le nantissement peut porter sur des biens plus nombreux et variés.

Il résulte de la définition que le nantissement présente les caractéristiques suivantes :

- C'est un contrat, mais il existe également un nantissement judiciaire ;
- C'est un droit réel, ce qui suppose l'affectation d'un bien en garantie. Ce bien soit mobilier (On parle alors de gage), soit immeuble (Nantissement immobilier) ;
- C'est un droit réel accessoire à une créance, ce qui suppose l'existence d'une créance valable à garantir ;
- Il implique, en principe, dépossession du débiteur, ce qui signifie que ce dernier est tenu de remettre l'objet du nantissement au profit du créancier.

Toutefois, cette règle est tempérée par l'existence du nantissement sans dépossession (Nantissement de fonds de commerce).

3.2.1.2 L'hypothèque :

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du Code Civil comme étant « ...Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... ». L'hypothèque est une sûreté réelle qui confère au créancier, s'il n'est pas payé à l'échéance, le droit de suite (Saisir et vendre le bien hypothéqué) et un droit de préférence (être payé le premier par rapport aux créanciers inférieurs en rang). Selon le mode de constitution, il existe trois (03) sortes d'hypothèques :

- **L'hypothèque conventionnelle**

Elle est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (Contrat) établie en la forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance.

- **L'hypothèque légale**

« Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux »

- **L'hypothèque judiciaire**

Découle d'une décision obtenue par la banque ayant entrepris des poursuites contre le débiteur, afin de pouvoir prendre une inscription d'hypothèque sur l'immeuble.

3.2.2 Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont des garanties résultant de l'engagement d'une ou de plusieurs personnes aux cotées du débiteur, permettant ainsi au banquier de réclamer le paiement de sa créance au débiteur ou à la personne qui s'en est portée garante. La garantie personnelle repose sur la notion de « Personne ». Celle-ci est toujours un tiers. Il existe deux catégories de garanties personnelles :

- Le cautionnement
- L'aval

3.2.2.1 Le cautionnement

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant : « Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

La caution est une garantie personnelle donnée par un tiers (Personne physique, société de caution mutuelle...) qui s'engage à payer à l'organisme prêteur les sommes dues en cas de défaillance du débiteur. Il existe deux types de caution, la caution simple et la caution solidaire.

- **Le cautionnement simple**

Dans ce cas, les cautions ne sont pas solidaires de leur engagement et ne peuvent être poursuivies que dans la limite de leurs parts proportionnelles dans l'obligation cautionnée.

- **Le cautionnement solidaire**

C'est le cas où les cautions sont solidaires de leur engagement et le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution, puisque ces deux parties se trouvent au même rang.

3.2.2.2 L'aval

Selon l'article 409 du code de commerce il constitue l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce.

Le principe de l'aval consiste pour une personne à s'engager à garantir le paiement d'une tierce personne sur un effet de commerce (Lettre de change, billet à ordre...).

Celui qui donne son aval (L'avaliste) s'engage donc à payer le porteur d'un effet de commerce, par exemple, la banque, en cas de non-paiement par le débiteur de l'effet à l'échéance. L'aval peut être donné directement sur la lettre de change.

La signature de l'avaliste doit apparaître au dos de l'effet de commerce précédée de la formule (Bon pour aval).

L'aval peut être également donné par acte séparé. Dans ce cas de figure, l'acte doit indiquer le lieu où l'aval est intervenu, le montant des sommes garanties et la durée des engagements.

3.3 Le suivi de crédits

Le suivi des crédits est basé sur deux points très importants qui sont les conditions du crédit et la surveillance des crédits :

3.3.1 Les conditions du crédit :

L'étude qui a permis au banquier de déterminer le crédit à mettre en place est formalisée par une autorisation si la demande de son client est acceptée. Cette autorisation définit le cadre réglementaire quant à l'utilisation du crédit accordé et détermine les conditions à satisfaire préalablement à sa mise en force.

❖ **Les conditions de mise en force du crédit :** Elles sont diverses :

- Signature d'une convention de prêt, reprenant les obligations de chaque partie, tel que le montant, la date d'échéance, les conditions de rémunération, les causes de résiliation du contrat de prêt ... etc. ;
- Recueil de garanties ou levée de réserves avant tout déblocage de fonds.

❖ **Les conditions d'utilisation du crédit :** Les conditions d'utilisation sont :

- Règlement sur présentation de justification afin de mieux contrôler la destination des fonds empruntés ;
- Accomplissement préalable de certaines formalités (Nantissement du marché et sa signification au comptable payeur, remise de facteur visée et domiciliée...etc.)

3.3.2 La surveillance des crédits

Il s'agit pour le banquier de s'assurer que le crédit n'a pas été détourné de son objet initial, d'être à l'écoute de l'entreprise et de suivre régulièrement sa situation. Cette surveillance doit être permanente jusqu'au remboursement intégral du crédit accordé, exercée sous plusieurs aspects, elle permettra au banquier de détecter à temps, toute détérioration à même de remettre totalement ou partiellement en cause le remboursement de son concours.

❖ **Suivi du fonctionnement du compte du client :**

L'examen régulier du fonctionnement du compte de l'entreprise permettra d'avoir un aperçu sur la situation de son activité commerciale. Ainsi, un rapprochement pourra être fait

Chapitre 2 La démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire

entre les mouvements confiés et le chiffre d'affaires ou les recettes prévisionnelles avancées avant la mise en place du crédit. Si des écarts seront relevés, il importera de demander des explications à l'emprunteur à l'effet de déterminer l'origine : manque ou baisse d'activité, domiciliation aux guichets d'une autre banque...etc.

❖ Maintien du contact avec le client :

L'entretien des relations périodique avec le client est vivement recommandé. Ceci permettra au banquier prêteur d'être constamment proche de son client et d'établir, par voie de conséquence, un climat de confiance mutuelle. En outre, la banque, organise des visites sur le site même de l'entreprise, qui doivent être effectuées pour s'enquérir de sa situation générale et de s'informer sur les aspects suivants :

- ✓ Evolution de l'activité et les éventuelles difficultés rencontrées (Climat social) ;
- ✓ L'état des moyens de production ;
- ✓ L'installation d'un nouveau matériel ;
- ✓ Lecteur du carnet de commande.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons essayé de présenter la gestion du risque de crédit qui est considéré comme étant l'une des fonctions les plus anciennes de la banque qui se développe, car le risque de crédit, comme nous avons déjà vu, est le plus important des risques bancaires puisqu'il engendre des pertes considérables pour le système bancaire.

En effet dès qu'un risque apparaît, il faut rapidement le gérer, ce qui mobilise des moyens humains mais aussi financiers. Les techniques de l'analyse financière permettent d'apporter des informations pertinentes sur l'état de la structure patrimoniale de l'entreprise et d'apprécier son activité. Le but d'une analyse financière est de répondre aux questions relatives à la société pour prendre des décisions. Ces décisions peuvent être liées au pilotage de l'entreprise, à la politique d'investissement ou encore à des questions liées au financement de celle-ci. Il faut que le banquier soit vigilant lors de l'octroi du crédit grâce au respect des règles prudentielles et à la prise de garanties.

Chapitre 3 :
Étude d'un dossier de crédit
d'exploitation au niveau de la BADR
N°580 GRE TIZI-OUZOU (015)

Introduction au chapitre

Les banques doivent être très conscientes de l'importance de risque de contrepartie en renforçant la nécessité de le quantifier afin de le gérer de la manière la plus efficace. Après une recherche bibliographique et documentaire qui a été sanctionnée par la réalisation Des deux premiers chapitres de notre travail ; le passage que nous avons effectué au niveau (BADR N°580 TIZI-OUZOU) nous a permis de mettre en application les différentes techniques d'étude et d'analyse des dossiers de crédit et de financement bancaire (analyse financière et évaluation de projets).

A cet effet, ce chapitre a été organisé en deux sections :

- Dans la première section, nous présenterons la structure d'accueil à savoir la Banque D'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
- Dans la seconde section, sera consacrée à l'étude et au montage d'un dossier de crédit d'exploitation, il nous permettra de comparer notre analyse avec celle faite par la banque et de constater, si c'est possible, le sort actuel du projet et du crédit.

Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil : BADR de Tizi-Ouzou

Dans cette section, nous présenterons la structure qui nous a accueillis durant deux mois, au sein de laquelle nous avons effectué notre stage.

1.1 Historique et évolution de la BADR

La BADR a toujours suivi une constante évolution parallèle à celle de l'économie, politique, stratégique et financière du pays.

1982 -;1990 financements de l'économie planifiée

1990 - 1999 financements élargis au PME et PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

- **Introduction des nouvelles techniques informatiques:**

- **1991:** Mise en place du système SWIFT par l'exécution des opérations du commerce international.
- **1992 :** Mise en place du logiciel SYBU permettant la gestion des prêts, des opérations caisse, des placements et consultation à distance des comptes de la clientèle.
- **1993:** Achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau.
- **1994:** Mise en service de la carte de paiement et retrait BADR.
- **1996:** Introduction du télétraitement (Traitement et réalisation d'opérations bancaires à distance et en temps réel).
- **1998 :** Mise en service de la carte de retrait interbancaire.
- **2000-2002 :**
 - Financement des investissements productifs suivants les principes de l'économie de marché.
 - Accroissement des financements : des PME, PMI du secteur privé, toutes branches confondues ; du monde agricole et para-agricole.

- Mise en place d'un programme d'action quinquennal, axé sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations ainsi que l'assainissement comptable et financier. Ce programme a conduit à ce jour aux réalisations suivantes.
- **2000:**
 - Établissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise à niveau de celle-ci par rapport aux normes internationales.
 - Généralisation du système réseau local avec réorganisation de logiciel SYBU en client serveur.
- **2001:**
 - Assainissement comptable et financier
 - Introduction du nouveau plan des comptes au niveau de la comptabilité centrale.
 - Mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et aux transports d'images d'appoints.
- **2002:**
 - Généralisation de la norme « banque assise » avec « service personnalisé » aux agences principales du territoire national.

1.2 Présentation de la BADR:

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques, conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 Dinars.

La BADR est une banque publique qui a pour mission le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Constituée initialement de 140 agences cédées par la BNA, son réseau compte actuellement plus de 290 agences et 41 directions régionales et plus de 7000 cadres et employés actifs au sein des structures centrales, régionales et locales.

De par la densité de son réseau et l'importance de son effectif, la BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) première banque au niveau national, 13^{ème} au niveau africain et 668^{ème} au niveau mondial sur environ 4100 banques classées.

Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités⁴⁹.

1.3 Missions et objectif de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ces pouvoirs sont déterminés par les statuts et conseil d'administration de la banque. Son rôle est de diriger conformément aux pouvoirs que lui confient les statuts et orientation du conseil d'administration.

L'organisation générale de la BADR s'articule autour de huit (08) fonctions ou groupes de fonctions au plan central:

- Le groupe de fonction « Ressources crédits et recouvrement »
- Le groupe de fonction « Informatique, comptabilité et trésorerie »
- Le groupe de fonction « Administration et moyens »
- Le groupe de fonction international;
- La fonction « Contrôle »

⁴⁹Site internet de la BADR : www.badr-bank.net

- La fonction « Communication »
- La fonction « Exploitation »
- La fonction « Management »

Les quatre groupes de fonctions sont placés sous la responsabilité de quatre Directeurs Généraux Adjoints (D.G.A).

Les fonctions « Contrôle » et « Communication » sont rattachées directement au président directeur générale (PDG).

La fonction « d'Exploitation » est prise en charge essentiellement par le réseau constitué par les Groupes Régionaux d'Exploitation (GRE) et des Agences Locales d'Exploitation (ALE).

La fonction « Management » concerne et implique l'ensemble des gestionnaires de la banque.

1.3.1 Les groupes régionaux d'exploitation

La représentation de la banque au niveau régional se fait par le groupe régional d'exploitation « G.R.E».

Le groupe régional d'exploitation est une entité administrative, située en principe au niveau d'un chef-lieu de la wilaya et a pour mission d'assister, de coordonner et de suivre l'ensemble des agences qui lui sont rattachées.

Son rôle et également de contrôler, animer, surveiller et soutenir le travail des agences qui traitent toutes les opérations de la banque, pour drainer des nouvelles ressources et mettre en place des crédits.

Le groupe régional d'exploitation est responsable devant la direction générale de l'exécution des missions qui lui sont confiées.

1.3.2 Les agences locales d'exploitation

L'agence locale d'exploitation constitue la cellule de base de l'exploitation de la banque. Elle fait l'objet d'une attention particulière par la BADR dans le cadre de nouveau concept: La banque assise.

- **Le concept banque assise:**

La BADR a opté dans son schéma stratégique pour une rupture avec le type d'opération et une qualité de service considérée comme totalement obsolète car ne répondant pas aux exigences de la clientèle, ni à l'orthodoxie de la profession.

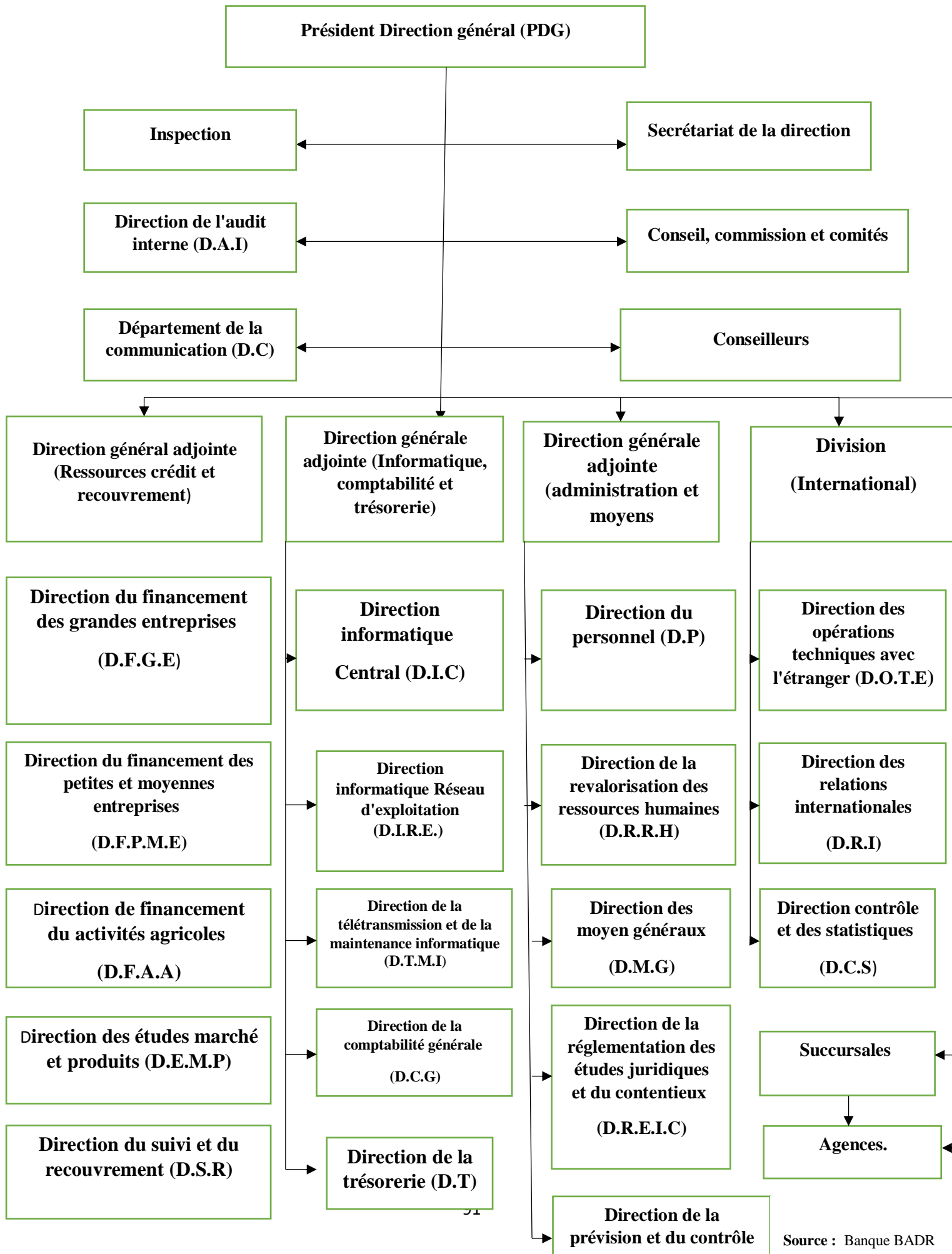
L'option de modernisation retenue, l'introduction du concept « banque assise » avec « espace personnalisé » doit être perçue dans toutes les dimensions car elles engendrent des mutations profondes autant sur le plan organisationnel que sur le plan des comportements et des mentalités.

À travers le choix d'adopter une nouvelle organisation qui s'adapte d'avantages aux réalités économiques. Cela se traduit par une répartition différente au niveau du personnel et de l'infrastructure de la banque.

- **Organigramme de la BADR :** Cette répartition est illustrée dans le schéma si dessous

Schéma N°1 : Organigramme général de la BADR

**Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la
BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou**



1.4 Présentation du GRE Tizi-Ouzou (015)

Le GRE de Tizi-Ouzou dans lequel nous avons effectué notre stage pratique a été créé en 1982 près la restructuration de la BNA. Il se situe au centre-ville de Tizi-Ouzou, rue OUBOUZAR Cherif, et chapeaute 12 agences avec un effectif total de 218 employés à savoir:

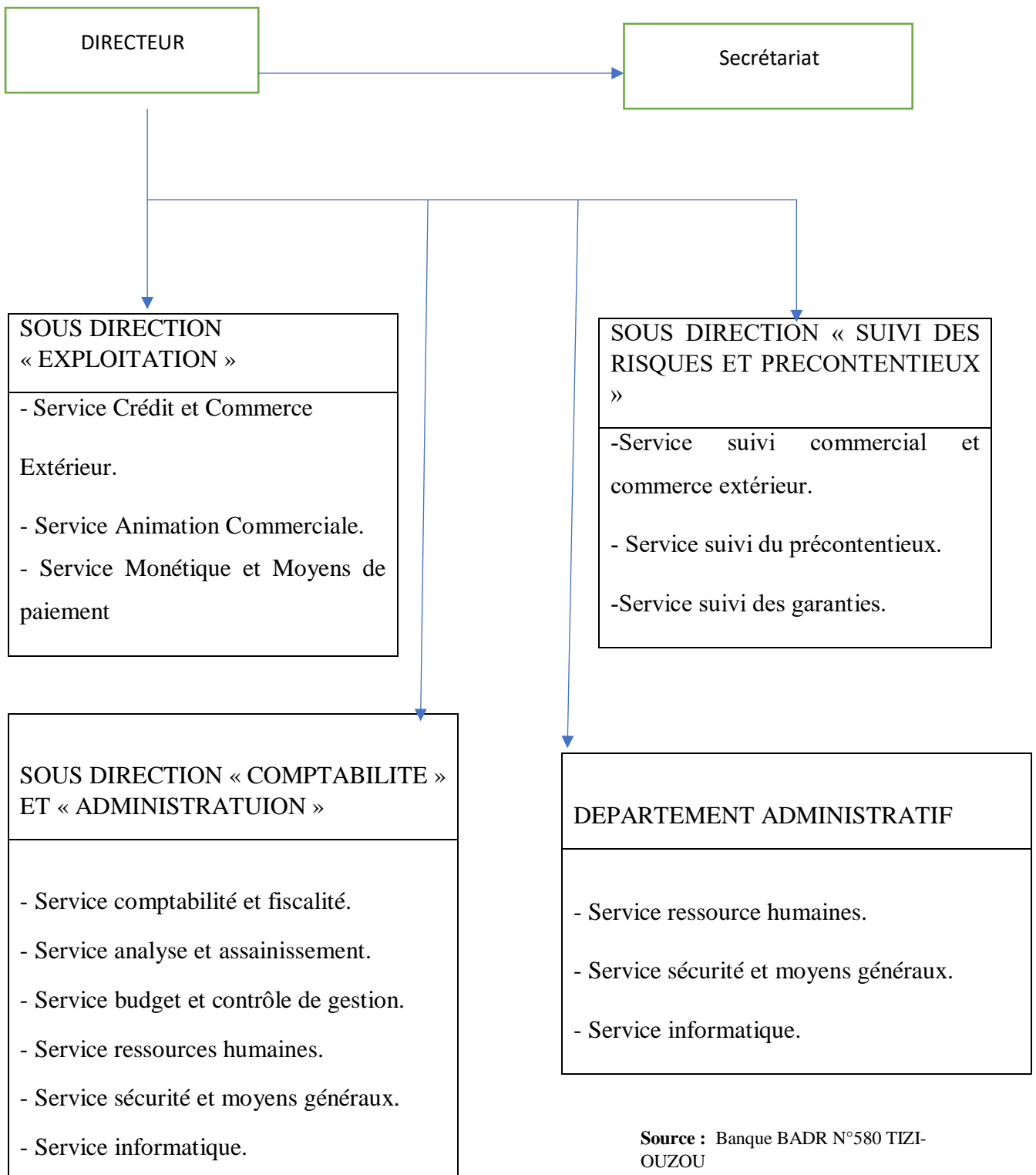
- Agence Azazga avec 18 employés
- Agence LNI avec 10 employés.
- Agence Draa el Mizan 15 employés
- Ain- Elhemmam 14 employés
- Draa Ben Khedda 18 employés
- Ouassif 11 employés
- Tizi Ouzou 36 employés ;
- Tizirt 11 employés.
- Ouadhias 10employés ;
- Azzeffoun 18 employés.
- Tizi Rached 12 employés
- Bouzeguene 12 employés
- GRE Tizi Ouzou 55 employés.

Hormis les ALE de LNI, Azzeffoun et Bouzeguene, toutes les agences sont dotées d'un système de « Banque Assise ». Celui-ci est doté de deux groupes de travail, le « Front Office » et le « Back Office ».

1.4.1 Organisation du GRE à la BADR

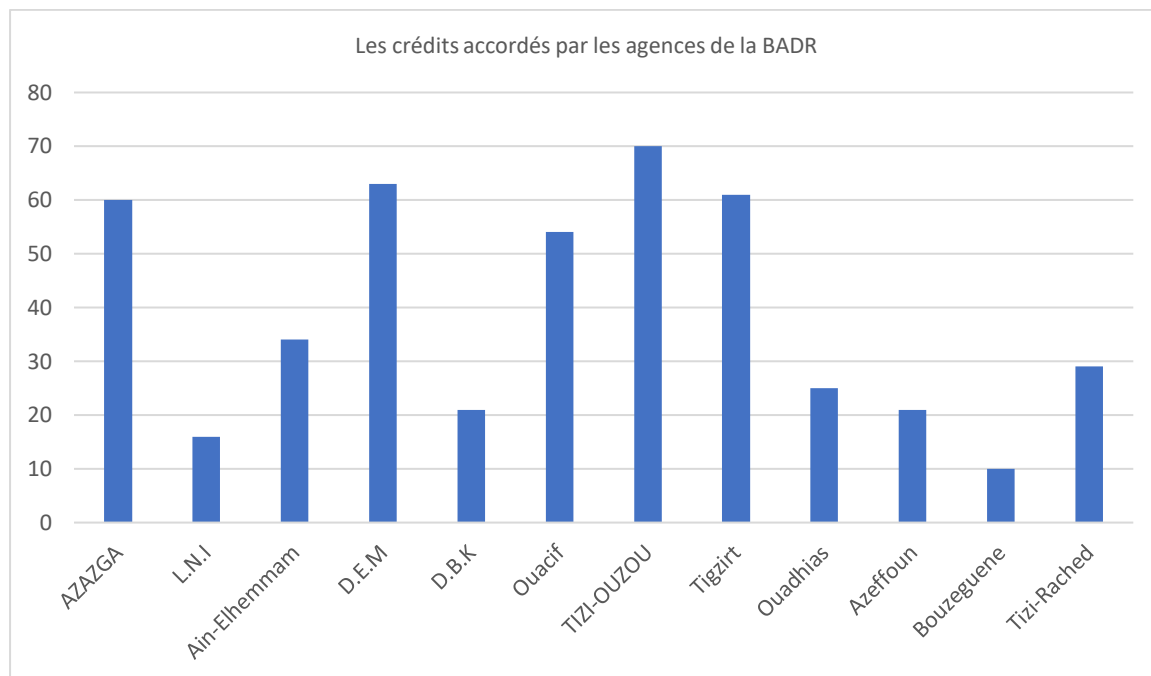
Ainsi, l'organisation d'un GRE à BADR se présente comme illustré par l'organigramme ci-après

Schéma N°2 : organigramme du GRE à la BADR:



❖ Statistiques des dossiers de crédits accordés

Figure 1: les crédits accordés par la BADR durant l'année 2022



Source : Elaboré par nous même à partir les données de la BADR

Ce graphe représente 709 dossiers de crédits accordés par les agences de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou du 01/01/2022 au 11/12/2022. Dont 464 dossiers représentent les crédits accordés pour la CNAC, ANGEM, ANGEM, habitat rural plus les dossiers classiques (exploitations et investissements), et 245 dossiers pour la céréaliculture.

1.5 Organisation du service crédit

Le service crédit occupe une place privilégiée dans une agence bancaire car il constitue l'organe qui contribue le plus à la formation du produit de la banque, et l'agence en particulier.

Il est composé de compartiments étroitement liés, lesquels se partagent les tâches de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits, en passant par l'étude des dossiers.

L'organisation du service crédit est faite comme suit:

La cellule étude, analyse et suivi des engagements : Constituée de chargés de clientèle ainsi que des chargés d'étude, elle a pour mission de réceptionner et de vérifier les dossiers de crédit et apprécier la santé financière des entreprises et les différents risques. Aussi, elle gère et suit ces dossiers et assure le recouvrement des créances. La cellule juridique : Elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et du suivi des règlements des opérations faisant l'objet du contentieux et du recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

Pour son fonctionnement, le service crédit entretient des relations directes avec les autres services de l'agence, et des relations indirectes avec les autres structures de la banque, notamment la succursale et les différentes directions centrales.

2. Constitution du dossier de crédit et décision finale:

Avant la constitution d'un dossier de crédit, le banquier doit tout d'abord mener une petite enquête.

Le banquier commencera par un entretien avec son client pour déterminer le projet envisagé ou le crédit sollicité.

Cet entretien constitue un premier pas vers l'entrée en relation avec le nouveau client (Connaître l'expérience et la compétence des dirigeants ainsi leurs bonnes moralités).

Le banquier doit ensuite s'assurer, auprès des documents de la Banque d'Algérie, de la situation de leurs clients avec la consultation des centrales suivantes:

- **La centrale des risques** : Elle recueille auprès de toutes les banques résidentes en Algérie, toutes les informations concernant les crédits déjà octroyés (Nom du bénéficiaire, nature et montant du crédit et les garanties prises par la banque).
- **La centrale des impayés** : Elle gère les incidents de paiement de chaque contractant, s'agissant de paiement par chèque ou de remboursement des échéances de crédit. Le banquier est tenu de consulter cette centrale afin de connaître les incidents enregistrés par le client et qui sont:
- **Une interdiction de chéquier** : La Banque d'Algérie va interdire d'émettre des chèquiers à tous les clients qui émettront des chèques sans provision.

- **L'avis à tiers détenteur (ATD) :** C'est une demande faite par les autorités fiscales ou des inspections et qui consiste à bloquer le compte du client n'ayant pas payé sa contribution.
- **La saisie arrêt :** Procédure qui permet à un créancier de faire pratiquer par un huissier de justice, une saisie des comptes bancaires de son débiteur et d'obtenir le paiement des sommes qui lui sont dues.
- **La centrale des bilans :** C'est la source d'information comptable et financière sur toutes les entreprises ayant déjà bénéficié d'un concours bancaire auprès d'un établissement financier. En Algérie, la centrale des impayés et la centrale des bilans existent, mais ne sont pas encore opérationnelles.

Le banquier terminera son enquête avec une visite sur site, pour apprécier l'authenticité des informations communiquées par le client (Patrimoine de l'entreprise, état des installations, l'approvisionnement et le stock...),

2.1 Constitution du dossier de crédit

Les documents constitutifs du dossier du crédit diffèrent selon le type de crédit demandé, on distingue quatre catégories:

- **Documents comptables et financiers**

Ces documents sont nécessaires pour apprécier la situation financière de l'entreprise, ils sont composés de:

- Bilans, TCR et annexes des trois derniers exercices;
- Bilans et TCR prévisionnels;
- Plan de financement;
- Rapport du commissaire aux comptes.

- **Documents juridiques et administratifs:**

Ils comprennent:

- Registre de commerce;
- Statuts juridiques;

- Annonces au BOAL.⁵⁰
- PV de nomination du gérant;

Ils permettent de définir l'entreprise en tant que « personne » sur le plan juridique.

- **Documents économiques:**

Ils sont composés de:

- Etude technico-économique;
- Facture pro formas;

Ces documents sont généralement demandés dans le cas d'un crédit d'investissement.

- **Documents fiscaux et parafiscaux:**

Ils sont composés de:

- Extrait de rôle apuré;
- Carte d'immatriculation fiscale;
- Attestation de mise à jour CNAS et CASNOS

Ils renseignent le banquier sur la situation de l'entreprise avec ses créanciers privilégiés telle que l'administration fiscale.

2.2 La décision finale:

Le banquier doit prendre une décision finale, soit un accord ou un refus. Cette décision est d'une importance capitale, c'est pourquoi, elle n'est prise qu'après une longue et attentive étude, et qu'après une collecte de plusieurs avis émanant de plusieurs niveaux:

- Au niveau de l'agence:

Le comité de crédit de l'agence est constitué de:

- Le chef de service crédit
- Le directeur adjoint ;
- Le directeur d'agence.

⁵⁰Bulletin officiel d'annonces légale.

Dans la limite de leurs pouvoirs, ils ne peuvent en aucun cas prendre une décision finale, reste à dire que l'avis de ce comité est le plus important, vu la relation directe qui le lie avec son client.

- **Au niveau du groupe régional d'exploitation:**

Après avoir été reçu, le dossier du crédit fera l'objet d'une seconde étude par un chargé d'étude, qui appréciera l'avis émis par le comité de l'agence. La décision est ensuite prise par le comité de crédit du GRE composé comme suit:

- Le directeur du GRE ;
- Les sous-directeurs;
- Le représentant du département de crédit.

Si le comité n'arrive pas à prendre sa décision, le dossier est envoyé vers la DFPME⁵¹ ou la DFGE⁵² pour détermination et prise de décision finale.

Chaque comité de crédit, quelle que soit la structure, doit établir un PV⁵³.

L'autorisation d'engagement, établi par le dernier comité, mentionnera la forme, le montant, les échéances et les garanties. Sans cet engagement le crédit ne peut être octroyé.

La BADR joue un rôle très important dans la vie économique ; et l'origine de cette importance vient du bon fonctionnement des différents services dont en déduit l'importance du service crédit chargé de l'étude de d'investissement qui a pour rôle de dégager des bénéfices.

⁵¹ Direction Financière des petites et moyennes entreprises.

⁵² Direction Financière des grandes entreprises

⁵³ Procès-verbal

Section 02 : Présentation de demandeur du crédit d'exploitation " Le Moulin"

Notre présent chapitre va porter sur l'étude d'un cas d'un découvert, bien précisément d'un renouvellement d'un découvert au profit de la SARL « Le Moulin ».

Afin de préserver le secret professionnel, nous avons changé la dénomination du client ainsi que quelques informations susceptibles de l'identifier. Pour cela, la présente dénomination de notre relation est la SARL « Le Moulin ».

2.1 Demande et objet du crédit

La relation nous sollicite pour le renouvellement de sa ligne de crédit d'exploitation sous forme d'un découvert mobilisable, et dont le montant s'élève à 8.600.000 DA.

D'après le client, ce crédit a pour objet de pallier et faire face au décalage de trésorerie. Et il permettra ainsi de maintenir le bon fonctionnement de l'activité.

2.2 Constitution du dossier

Le dossier que le client fourni à sa banque pour le renouvellement du découvert est constitué des pièces suivantes :

- Une demande indiquant l'objet et le montant de crédit signée par le gérant ;
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- Extrait de rôle apuré ;
- Les attestations de la mise à jour CNAS, CASNOS ;
- Les bilans et TCR des trois dernières années ;
- Le bilan et TCR prévisionnels de l'année prochaine ;
- Plan de charge ;
- Plan de trésorerie pour l'exercice en cours.

En plus de ces documents, le banquier doit effectuer une consultation de la centrale des risques et des impayés, et ainsi une visite sur site.

2.3 L'identification du demandeur de crédit

Après avoir présenté sommairement l'organisme d'accueil, nous allons procéder à la présentation du demandeur de crédit qui est une entreprise minoterie « le MOULIN ».

2.3.1 Présentation de l'entreprise:

L'entreprise MINOTERIE « Le Moulin » est une Société à Responsabilité Limitée qui a pour activité la production et la commercialisation de la farine et son capital social est de L'ordre de 26 100 000 DA.

Cette société dont siège social est située à Tala ATHMANE wilaya de TIZI-OUZOU, son activité depuis 2005. Cette dernière à bonne position sur le marché, a une expérience qu'elle a acquise en quatorze ans d'existence. Cette relation est domiciliée à nos guichets depuis le 04/10/2007.

L'effectif de la SARL s'élève à 62 personnes. Et elle est gérée par Mr Meqrani , et par Mr Meqrani Ali.

2.3.1 Le marché

L'entreprise travaille dans le secteur agro-alimentaire. Elle produit et commercialise de la farine et du son à des clients solvables et diversifiés. Les délais accordés à sa clientèle, à savoir locale et régionale (revendeurs, distributeurs et grossistes), varient entre 1 et 3 mois. L'entreprise fait appel à divers fournisseurs à l'instar de la CCLS, la SMTP, SARL CAMEL

2.3.2 Le produit

La relation dispose d'équipements modernes et qui sont utilisés de manière rationnelle. Et elle produit de la Farine panifiable, et du Son et Remoulage.

2.4 La relation entre la banque et l'entreprise:

C'est une relation domiciliée aux guichets de la banque depuis longtemps, elle a déjà bénéficié de ses concours, et elle est connue par son sérieux et le respect de ses engagements et ce depuis son entrée en relation avec elle.

Après consultation de la Centrale des Risques et des Impayés de la Banque d'Algérie, nous constatons que L'entreprise ne possède pas de comptes auprès des autres banques et concours.

Section 3 : Etude par la BADR du dossier du demandeur du crédit d'exploitation

Dans cette section, nous essayerons d'analyser la situation financière de la SARL " **Le Moulin**". Cette analyse se basera en premier lieu, sur l'analyse de la structure financière fondée sur l'équilibre financier et en deuxième lieu, sur l'analyse de la rentabilité, afin de porter un jugement global sur la santé financière de cette entreprise.

- **Les mouvements d'affaires confiés**

Les mouvements confiés par l'affaire se résument comme suit :

Tableau 2: les mouvements d'affaires confiés

Rubrique	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	452 837	470 844	394 166
Mouvement confié	394 339	456 307	419 029
MC/CA %	87%	97%	106%

Source : BADR, TIZI-OUZOU

Selon les chiffres obtenus, on constate que l'entreprise confie la totalité de son chiffre d'affaires aux guichets de la banque durant les trois années, ce qui justifie l'existence d'une bonne relation entre la banque et son client.

3. 1 L'analyse financière de l'entreprise

Après avoir procéder dans une sous-section à une présentation de notre affaire et cela par une identification de l'entreprise ainsi que la présentation de la relation banque-entreprise, nous arrivons à la deuxième étape de notre étude intitulée l'analyse financière qui va nous aider à avoir une idée sur la santé financière de la relation, en traduisant les chiffres en commentaires

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

- **Appréciation de l'actif du bilan en (DA) :**

Les bilans financiers suivants ont été élaborés à partir des bilans Comptables consolidés des années 2014, 2015, et 2016 de la SARL « **Le Moulin** » :

Tableau 3: Appréciation de l'actif du bilan

Actif	2014	2015	2016
Immobilisation incorporelles	78 282	138 588	222 467
Immobilisation corporelles	82 064 677	78 436 874	72 016 670
Terrain	4 137 000	4 137 000	4 137 000
Bâtiment	11 881 711	16 376 794	15 367 919
Autres immobilisations corporelles	66 045 966	57 923 080	52 511 751
Immobilisation en cours	3 356 800		
Immobilisations financière	314 138	22 314 138	93 214 138
Prêts et autres actifs financiers non courants	314 138	22 314 138	93 214 138
Total actif non courant	85 813 897	100 889 600	165 453275
Stock et encours	23 802 810	1767 922	0
Créance et emplois assimilés	101 075 789	105 888 107	57 126 669
Clients	85 258 110	86 364 935	40 014 229
Autres débiteurs	11 420 560	10 792 886	10 628 404
Impôt et assimilés	4397 119	8 730 286	6 484 036
Disponibilités et assimilés	13113813	15732464	17462612
Trésorerie actif	13 113 813	15 732 464	17 462 612
Total actif courant	137 992 412	123 388 493	74 589 281
Total actif	223 806 309	224 278 093	240 042 556

Source : BADR TIZI-OUZOU

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

- **Appréciation du passif du bilan en (DA)**

Tableau 4: Appréciation du passif du bilan

PASSIF	2014	2015	2016
Capital émis	26100000	26100000	26 100000
Primes et réserves (réserves consolidées)	95 174 743	113848424	110997 857
Résultat net	32 481 835	26593 475	39 533 251
Autres capitaux propres- report à nouveau	-435 161	-435 161	26 158307
Capitaux propres	153321417	166106738	202 789 415
Emprunt et dettes financières	28 279059	13845 790	2343 281
Total passif non courant	181600476	179952528	205 132696
Fournisseurs et comptes rattachés	12888610	25918 884	16 619001
Impôts	9972 531	9752 202	10231078
Autres dettes	8145 570	8557 235	8053940
Trésorerie passif	11199122	97 244	5841
Total passif courant	42205 833	44325 565	34909860
Total Passif	223 806 309	224 278 093	240042 556

Source : BADR TIZI-OUZOU

Après une analyse approfondie des bilans financiers et des bilans condensés de l'entreprise « **Le Moulin** » et ce pendant les années 2014, 2015 et 2016, nous avons relevé les différents points suivants :

L'actif du bilan:

On constate une évolution de l'actif immobilisé de 93% en 2016 par rapport à 2014.

- **Les immobilisations en cours** d'une valeur de 3 356 800 DA correspondent aux travaux D'aménagement effectués par l'entreprise.

- **Les postes prêts et autres actifs financiers non courant** enregistre des montants de 314 138 DA et de 22 314138 durant les exercices de 2014 et 2015, ils représentent respectivement un cautionnement versé en faveur d'un tiers et des avances de fonds à une autre entreprise.
- La part des **disponibilités** est relativement faible durant les trois années. Et elle représente 5% du total actif en 2014 et 7% du total actif en 2016.

Le passif du bilan:

- **Le total des capitaux propres** a augmenté de 22% en 2016 par rapport à 2015. Cette augmentation peut être justifiée par le résultat excédentaire et ainsi par les bénéfices dégagés qui sont reportés.
- **Les DMLT** correspondent à un CMT pour l'acquisition d'un matériel roulant, la diminution du montant des DMLT peut être expliquée par le remboursement de la dette.
- **Le passif courant** enregistre une diminution entre 2015 et 2016. Le total passif courant qui représente 20% du total passif en 2015 est passé à 15% en 2016.
- **La trésorerie passive**, entre 2015 et 2016, est insignifiante. Elle enregistre un montant de 5841 DA en 2016.

3. 2 Appréciation des soldes intermédiaires de gestion

Ces soldes permettent de mieux comprendre la formation du résultat de l'entreprise au cours d'un exercice donné ; de ce fait l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion présentés ci-après sont déterminés à partir des TCR consolidés de l'entreprise « **Le Moulin** »

**Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la
BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou**

Tableau 5: Compte résultat en (DA)

Rubrique	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	452 837 085	470 844 375	394 166 140
Variation de stock et produits finis en cours	3 504 670	-21 894 157	-852 952
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation	273 798	748 181	432 273
Production de l'exercice	456 615 553	449 698 399	393 745 461
Achats consommés	370 565 551	362 080 560	301 124 559
Services externes et autres consommations	6 878 449	9 234 093	4 869 267
Consommation de l'exercice	377 444 000	371 314 653	305 993 826
Valeur ajoutée	79 171 553	78 383 746	87 751 635
Charges de personnel	19 623 054	23 122 606	22 674 479
Impôts, taxes et versements assimilés	1 649 104	1 736 581	1 482 303
Excédent brut d'exploitation	57 899 395	53 524 559	63 594 853
Autres produits opérationnels	268 199	116 271	16 534
Autres charges opérationnelles	-1 322 429	-103 032	-229 405
Dotations aux amortissements	-17 954 203	-18 078 217	-17 757 128
Résultat opérationnel	38 890 962	35 459 581	45 624 854
Produits financiers	3 541 416	134 049	3 604 113
Charges financières	-1 830 085	-1 056 651	-422 485
Résultat financier	1 711 331	-922 602	3 181 628
Produits extraordinaires	0	0	0
Charges extraordinaires	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0
Résultat de l'exercice avant impôts	40 602 293	34 536 979	48 806 482
Impôts exigibles sur résultat	-8 120 458	-7 943 504	-9 273 231
Résultat net de l'exercice	32 481 835	26 593 475	39 533 251
CAF	50 436 038	44 671 692	57 290 379

Source : document interne de la BADR

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

La lecture des SIG de notre relation nous permet d'apporter un jugement avantageux sur ses performances.

On constate une augmentation de la valeur ajoutée de 11% en 2016 par rapport à 2015 malgré la diminution du chiffre d'affaires. Ceci peut s'expliquer par la diminution de la consommation de l'exercice de 65 MDA.

Les résultats obtenus durant les trois (03) années d'exercice sont positifs et satisfaisants, ce qui atteste que ses charges sont totalement couvertes par ses produits. Et soulevant par conséquent, un excédent qui se manifeste par un résultat positif, et une CAF appréciable durant les trois années d'étude.

3.3 L'analyse de l'équilibre financier

Tableau 6: L'analyse de l'équilibre financier

Désignation	2014	2015	2016
Capitaux permanent	181 600 476	1 799 525 28	205 132 696
Les immobilisations	85 813 897	100 889 600	165 453 275
Le FRN	95 786 579	79 062 928	39 679 421
Actif circulant	124 878 599	107 656 029	57 126 669
Passif circulant	31 006 711	44 228 321	34 904 019
Le BFR	93 871 888	63 427 708	22 222 650
Le FRN	95 786 579	79 062 928	39 679 421
Le BFR	93 871 888	63 427 708	22 222 650
La trésorerie	1 914 691	15 635 220	17 456 771

Source : BADR TIZI-OUZOU

Le fonds de roulement a enregistré une diminution de 17% en 2015 puis une autre diminution de 50% en 2016, et ceux suite aux diminutions qu'ont connu les DLMT.

Toutefois, nous constatons que durant les trois années d'étude que le FR est positif (ce qui prouve que les ressources à long terme couvrent la totalité des immobilisations), et suffisant (dégage une marge de sécurité) pour financer le besoin en fonds de roulement.

Le besoin en fond de roulement est positif et a connu une diminution de 32% en 2015 et une diminution de 65% en 2016.

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

Cette diminution du BFR peut être justifiée par la baisse des stocks en 2015 et par les rubriques stocks et créances clients qui sont moins importantes en 2016.

La trésorerie nette est positive et en augmentation durant les trois années d'étude, et ce du fait de la diminution plus forte du BFR par rapport au FR.

3. 4 L'analyse par la méthode des ratios

A. Les ratios de gestion

Le tableau suivant englobe les principaux ratios de gestion qui nous permettent de mieux apprécier la manière avec laquelle les dirigeants de l'entreprise gèrent leur activité

Tableau 7: Les ratios de gestion

Ratio	Méthode de calcul	2015	2015	2016
R. délai moyen de stocks	Total stock *360/ CA	19j	1j	0j
R. délai client	Compte client x 360/CA(TTC)	57j	55j	31j
R. délai fournisseur	Compte fournisseur x 360/ CA	10j	20j	15j

Source : BADR TIZI-OUZOU

De l'analyse de ces ratios de gestion, on constate une légère amélioration dans le rapport entre les délais client et fournisseur. Cependant les délais accordés aux fournisseurs sont inférieurs aux délais de règlement des clients sur les trois années d'étude.

Quant au délai de stockage, on constate que l'entreprise dispose d'un délai très court.

B. Les ratios de solvabilité

Tableau 8: Les ratios de solvabilité

Ratio	Méthode de calcul	2014	2015	2016
R.de couverture du risque liquidatif	Fonds Propres/total bilan	68,51%	74,06%	84.48%
R.de capacité de remboursement	DMLT/CAF	0,56 ans	0,31 ans	0,04 ans
R. d'endettement	Fonds Propres/DMLT	5,42 fois	12 fois	86,54 fois

Source : BADR TIZI-OUZOU

De l'analyse des ratios de structure, on constate ce qui suit :

Chapitre 3 Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE Tizi-Ouzou

- Le ratio de couverture du risque liquidatif est supérieur à 68% en 2014 et s'est amélioré durant les 3 années. Ce qui nous laisse dire que les fonds propres sont fortement appréciés et que la structure de l'entreprise est solide.
- Le ratio de capacité de remboursement diminue jusqu'à atteindre 0,04 ans en 2016 ; l'entreprise est en mesure de rembourser ses DMLT dans un délai très réduit
- L'entreprise dispose d'une capacité d'endettement importante : le volume des dettes à moyen et long terme est largement inférieur aux fonds propres (tel que en 2016, les fonds propres représentent 87 fois les DMLT)

C. Les ratios de liquidité

Tableau 9: Ratios de liquidité

Ratio	Méthode de calcul	2014	2015	2016
R. liquidité générale	AC/DCT	3,27 fois	2,78 fois	2,14 fois
R. liquidité réduite	(AC-stocks) /DCT	2,71 fois	2,73 fois	2,14 fois
R. liquidité immédiate	VD/DCT	0,31 fois	0,35 fois	0,50 fois

Source : BADR TIZI-OUZOU

- Le niveau de la liquidité générale est appréciable ; l'entreprise peut faire face à ses engagements exigibles à court terme par l'actif circulant.
- Le niveau de la liquidité réduite est assez important, cela montre que notre contrepartie est en mesure de régler ses dettes à court terme sans recours à la vente de ses stocks.
- La liquidité immédiate paraît satisfaisante.

D. Ratios de rentabilité

Le tableau suivant nous recense l'ensemble des ratios les plus importants qui traitent la rentabilité de l'entreprise.

Tableau 10: Ratios de rentabilité

Ratio	Méthode de calcul	2014	2015	2016
R. rentabilité économique	Résultat net/ Total actif	14,51%	11,86%	16,47%
R. rentabilité financière	Résultat net/ Fonds propres	21,19%	16,01%	19,49%

Source : BADR TIZI-OUZOU

On constate que la relation dispose d'une rentabilité appréciable durant les trois années d'étude. L'évolution de rentabilité financière suit l'évolution de la rentabilité commerciale.

3.5 Étude des risques

La SARL Minoterie « Le Moulin » est une entreprise solvable, à capacité de remboursement importante (elle est apte à faire face à ses dettes), et elle n'a pas un risque de surendettement. La situation de notre relation est bonne à niveau d'activité et de rentabilité appréciables.

L'entreprise est une relation domiciliée aux guichets de la banque depuis longtemps, elle a déjà bénéficié de ses concours et est connue par son sérieux et le respect de ses engagements.

Le risque de mévente est peu probable car le produit mis sur le marché par le client de la banque est un produit de large consommation.

La Banque BADR pour maîtriser le risque de crédit elle analyse toutes les étapes du processus d'octroi de crédit jusqu'à la mise en place du prêt ainsi que la gestion des crédits et précède à leurs suivis et leurs contrôles afin d'éviter tout éventuel risque. Toute l'analyse financière et l'étude du risque sont faites sur la base d'un logiciel informatique, et d'autre part n'y a pas vraiment des personnes spécialisées au terme de mesure du risque de crédit.

D'ailleurs les banques détiennent un véritable avantage en matière d'évaluation du risque de contrepartie d'où les outils utilisés tiennent compte de la qualité de la contrepartie : particuliers ou entreprises, États, autre banque...etc. Parmi ces outils d'évaluation et de gestion il y a ceux qui sont traditionnels et nouveaux, à savoir : l'analyse financière, le scoring, la notation interne et externe, règle prudentielle, diversification, prise de garanties, titrisation, dérivé de crédits, etc.

3.6 Décision finale

Le plan de trésorerie remis par la relation de la BADR dégage un besoin de financement de 8,55MDA. De ce fait, elle a intérêt à demander une aide financière sous forme d'un découvert.

En vue des différents éléments positifs développés dans l'étude, et afin de permettre à cette relation de faire face à ses besoins d'exploitation, en émettons un favorable pour la mise en place du crédit sollicité.

3.7 Garanties recueillies : à savoir

- Hypothèque du terrain et des constructions évalués à 29 812130 DA ;
- Caution solidaire (CSL) des associés ;
- Chaine de BAO.
-

Conclusion du chapitre

Le risque est une partie intégrante de l'activité bancaire, sa maîtrise reste donc une préoccupation majeure pour le banquier qui doit chercher les meilleurs outils pour les maîtriser.

A cour de ce chapitre, qui porte sur l'analyse du cycle d'exploitation de la société SARL « Le Moulin », nous constatons que l'entreprise respecte les normes de l'équilibre financier durant les trois années, ce qui influence positivement sur le cycle d'exploitation. A partir des résultats dégagés par notre étude, la rentabilité financier et économique de la SARL « Le Moulin », est satisfaisante ce qui explique que l'activité de l'entreprise est stable. L'entreprise dégage une capacité d'autofinancement considérable qui lui permet de s'autofinancer et d'assurer une sécurité financière.

Conclusion générale

Conclusion générale

Ce mémoire avait pour objectif de déterminer les principaux risques auxquels les banques sont exposées et de présenter les différentes techniques adoptées afin de réduire et de mieux gérer ces dangers potentiels et de permettre ainsi aux banques d'améliorer leurs performances. En effet, la question principale à laquelle nous voulions apporter une réponse à travers ce travail se porte sur les différentes mesures et méthodes employées par les banques pour mesurer et gérer les risques potentiels auxquels ces dernières peuvent être confrontées.

A travers le chapitre I, intitulé Notion de base sur les banques, nous avons d'abord mis l'accent sur l'identification des banques, crédits et risques, on se basant sur les types, les niveaux et ces conséquences, à travers ses différentes définitions décrites par les théoriciens ;

Nous avons donc conclu qu'il existe de multiples risques inhérents à l'activité bancaire qui peuvent engendrer des résultats nuisibles et dangereux pour une banque. Il est donc primordial que les banques adoptent différentes mesures et techniques afin de réduire ces risques ou de les gérer si jamais ils venaient à se produire.

Dans le chapitre II intitulé : la démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire nous avons présenté un dispositif de maîtrise pour que les banques et les établissements financiers puissent atténuer ses effets en termes de pertes financière. Pour fournir une évaluation de l'entreprise, la banque procède à l'analyse financière qui consiste en un examen approfondi des comptes d'une entreprise et de ses perspectives. Le but de cette analyse est de fournir à partir d'informations d'origine diverses, une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation et qui doit aider le prêteur dans sa prise de décision.

Dans un deuxième lieu nous avons Essayé de donner un aperçu général sur l'ensemble de règles prudentielles et de mesures de surveillances, afin de renforcer la sécurité du système financier et assurer la protection des banques et de leurs clients. Nous nous sommes également penchés sur la place des réglementations prudentielles dans les banques algériennes et le degré de leur adaptation par ces dernières.

De ce fait, le risque de crédit a toujours été une préoccupation majeure des banques, même si les méthodes de gestion de ce risque évoluent de jour en jour, les banques ne peuvent pas se passer des méthodes dites traditionnelles, telle que l'analyse financière et les règles prudentielles qui constitue un tournant dans la gestion du risque de crédit.

Dans le chapitre III intitulé étude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR. Dans la première section nous avons donné une présentation de la BADR, ainsi que son historique, évolutions, objectifs et ses missions... Dans la deuxième section nous avons fait une analyse des bilans financier et aussi par la méthode des ratios nous a montré que la plupart des ratios (structures financières, rentabilité, liquidité) reflètent des résultats favorables (respect des normes préconisés), ce qui nous a conduit à dire que l'entreprise est solvable, rentable et dispose d'une situation financière confortable et d'une indépendance vis-à-vis de ses créanciers.

Pendant la période de notre stage pratique, qui s'est déroulé au sein de la BADR nous a permis de confirmer toutes nos hypothèses de recherche de départ, à savoir : la réglementation prudentielle est un outil efficace dans l'évaluation et la gestion du risque de crédit bancaire ; l'analyse financière est un indicateur direct de mesure des risques de crédit ; L'exigence de garanties peut être la méthode la plus fiable et la plus efficace pour éviter et gérer les risques de crédit.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les contours de ce sujet, combien complexes et délicats, bien que nous osons espérer que cette étude va ouvrir la voie aux futurs chercheurs en matière de gestion du risque bancaire. Nous les invitons, par conséquent, à faire une analyse des autres risques existant au sein du secteur bancaire et tenter de proposer des solutions pour diminuer leurs influences sur les faillites bancaires.

Pour conclure ce travail, il est important de souligné qu'à travers nos trois chapitres, nous avons pu apporter des réponses à notre question principale et à nos questions secondaires. Nous avons aussi pu vérifier et confirmer nos hypothèses.

Bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages :

- BEITONE A., « Dictionnaire des sciences économiques », édition Arman Colin, Paris, 2004
- BOUSQUET J., : « L'entreprise et les banques », collection droit et gestion, paris, 1997.
- BOUYAKOUB F., « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah-édition, Alger 2000
- CHIHA K., « Gestion et stratégie financière », 2ème édition HOUMA, Alger, 2006.
- COHEN E., « Dictionnaire de gestionéd.la découverte », Paris, 1997.
- DHENIN J., et FOURNIER B., « 50 thèmes d'initiation à l'économie d'entreprise ».
- HADJ SADOK T., : « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, M'sila, 2007.
- JOHAN E., « Analyse financière », édition Economica, Paris 1997.
- LAUTIER D., et SIMON Y., : « Technique financière internationale » ; 8ème édition ; Economica ; Paris ; 2003.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
- MANNAI S., et SIMON Y., : « Technique financière internationale » ; 7ème édition ; Economica ; Paris ; 2001.
- MANSOURI M., « système et pratique bancaire en Algérie », Alger, Edition Houma, 2005.
- PRUCHAUD J., « évolution des techniques bancaires », Edition scientifiques Riber, Paris, 1960.
- RAOUCH M., NAULLEAU G., « Le contrôle de gestion bancaire et financière », Edition, Paris, 3ème édition la revue bancaire, 1998.
- SAMSON A., « Les banques dans un monde dangereux » R. Laffont, Paris1982.

Mémoires et thèses :

- AMRAOUI M A., : « Principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2008.
- COSTISOR M., thèse doctorat « Le risque de liquidité dans le système bancaire », Université paris-est, Créteil 2010.
- Djilali. B A :« Le banquier algérien et le crédit » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2003.
- HEEM G., « Le contrôle interne du risque de crédit bancaire » thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Nice, 2000.
- LOUJANE F., :« La gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles et particuliers » mémoire d'école de commerce, Lyon, promotion2016.
- Mémoire « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires » de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2006.
- Mémoire « La gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couverture » de l'université Abderrahmane mira de Bejaia, 2019.
- Mémoire « Les Opérations De Crédit Bancaires Cas d'un crédit d'exploitation BEA Tizi-Ouzou » mémoire en science commerciale, UMMTO 2015.
- Mémoire « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires » de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2006.

Codes et lois :

- ORD N° 03/11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit
- ORDONNANCE N°03-11 DU 26 AOUT 2003 RELATIVE A LA MONNAIE ET AU CREDIT (J.O N°52 DU 27 AOUT 2003)
- Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996 Art 5

Site Web :

- www.care.dz
- www.affactassur.com
- www.boursedescredits.com
- www.globalnegotiator.com
- www.ig.com
- www.memoireonline.com
- www.vernimmen.net
- www.badr-bank.net
- www.droit-algerie.com

*Liste des tableaux et des
schémas*

Liste des tableaux, schémas et figures

Liste des tableaux :

Tableau 1: résumé des caractéristiques des principales sociétés	12
Tableau 2: les mouvements d'affaires confiés	101
Tableau 3: appréciation de l'actif du bilan	102
Tableau 4: appréciation du passif du bilan	103
Tableau 5: compte résultat en (DA)	105
Tableau 6: l'analyse de l'équilibre financier	106
Tableau 7: les ratios de gestion	107
Tableau 8: les ratios de solvabilité	107
Tableau 9: ratios de liquidité	108
Tableau 10: ratios de rentabilité	108

Liste des schémas :

Schéma N°1 : Organigramme générale de la BADR	91
Schéma N°2 : organigramme du GRE à la BADR.....	93

Liste des figures :

Figure 1: les crédits accordés par la BADR durant l'année 2022	94
--	----

Liste des annexes

Annexe 1 : ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER DE CREDIT	121
Annexe 2 : LETTRE D'ACCEPTATION.....	122
Annexe 3 : LETTRE DE REFUS.....	123
Annexe 4 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT.....	124
Annexe 5 : RAPPEL DES ENGAGEMENTS EN COURS.....	125
Annexe 6 : PROCES VERBAL DU COMPTE DE CREDIT.....	126
Annexe 7 : CONVENTION DE PRET.....	127
Annexe 8 : Articles.....	128
Annexe 9 : Articles.....	129
Annexe 10 : Articles.....	130

ANNEXE N°2

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
ACCUSE DE RECEPTION D'UN DOSSIER DE CREDIT

....., le

Groupe Régional d'Exploitation de : Indice ;

Agence Locale d'Exploitation de Indice :

Reçu de : (1)

Pour le compte de :(2)

Nature du crédit sollicité Exploitation Investissement

Montant du crédit sollicité :DA.

Délai de réponse fixé pour le dossier :

30 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Agences

35 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Régionaux

45 jours calendaires : dossiers relevant des pouvoirs Centraux

Cher client,

Le présent document vous permet de protester auprès de la Direction du Réseau d'Exploitation (DRE) en cas de non réception de la réponse de la Banque dans les délais fixés.

Coordonnées de la Direction :

Téléphone : 021- 98-92-04 Fax : 023-51-15-31

Il est précisé que les délais de réponse ne commencent à courir qu'à partir de la réception de l'intégralité des documents et informations réclamés (y compris les compléments).

L'accusé de réception ne vaut pas engagement, de quelque nature que ce soit, en matière d'octroi de crédit.

Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

1. Indiquer l'identité ou le raison sociale du demandeur du crédit

2. Préciser l'identité de la société émettrice de la demande.

ANNEXE N° 3

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE D'ACCEPTATION »

- Agence domiciliaire :
- Numéro du Compte client.....
- Numéro de dossier.....
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre Etablissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- Type de prêt :
- Montant :
- Taux :
- Date limite d'utilisation :
- Durée d'amortissement :
- Période de différé (éventuel) :

Cependant, nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître un début d'utilisation, que lorsque les réserves bloquantes, citées ci-dessous, auront été levées :

-
-
-
-
-

Dans l'attente, de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ANNEXE N°4

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

« LETTRE DE REFUS »

- Agence domiciliaire :
- Numéro du Compte client.....
- Nom ou Raison sociale de l'emprunteur :
-
- Adresse du siège social de l'emprunteur : à rajouter.....
-
- Activité.....

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le regret de vous informer que notre Etablissement n'a pas convenance à vous octroyer le crédit demandé pour les motifs ci-après :

-
-
-

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de nos services.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

1. Rappel des engagements en cours :

Autorisation d'engagement ⁽¹⁾ du
Comité de crédit ⁽²⁾ :

Type de prêt ou de crédit	Montant (4)	Validité "5"	Date limite d'utilisation "6"	Durée d'amortissement "6"	Différé partiel "7"	Différé total "7"	Taux ou marge "7"	Taux commission d'engagement

(1) Reprendre la date du dernier ticket d'autorisation
(2) le comité de crédit ayant sanctionné le dossier

2. Garanties détenues et comptabilisées:

Nature	Valeur	Observations (*)

(*) Il y a lieu de préciser si la valeur de la garantie est évaluée sur la base d'une expertise réalisée par la banque

3. Situation financière du groupe d'appartenance

Désignation	Engagements BADR		Engagements Confrères (*)	Observations
	Engagements	Garanties		
Entreprise A				
Entreprise B				
Entreprise C				
Entreprise ...				
TOTAL GROUPE				

(*) A confirmer par la consultation de la centrale des risques et des impayés.

4. Structure de financement (*)

Désignation	Autofinancement	Concours bancaire	Observation
Rubrique 1			
Rubrique 2			
TOTAL			

(*) Réserve aux crédits à moyen et long terme

ANNEXE N°6

PROCES VERBAL DU COMITE DE CREDIT
N°..... DU

COMITE : (1)

EMPRUNTEUR :

- COTE DE RISQUE -

CODE ACTIVITÉ :

A.L.E. - N° COMPTE

- POSITIONS DES COMPTES AU :

.....
.....
.....

- Groupe d'affaires :
Sté 1
Sté 2

AUTORISATION PRECEDENTE			ENCOURS DES CREDITS		AUTORISATION SOLLICITEE		
TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHEANCE	TYPE DE CREDIT	MONTANT	TYPE DE CREDIT	MONTANT	ECHEANCE
GARANTIES DETENUES EN PORTEFEUILLE				GARANTIES PROPOSEES :			
				GARANTIES EXIGEES			

DECISION / AVIS DU COMITE DE CREDIT

ANNEXE N°07

**BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
« CONVENTION DE PRET »**

Entre les soussignés,

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (B.A.D.R), Société par actions, au capital de Trente Trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) ayant son siège social à Alger sis 17, Boulevard Colonel Amirouche – désigné ci-après la banque, représenté par :

d'une part

et,

M (Nom, Prénom ou raison sociale, nature juridique selon le cas) désigné (e) ci – après l'emprunteur

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1.1 OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Banque accorde à l'emprunteur désigné ci-dessus un prêt aux conditions particulières et générales ci-après définies.

I. CONDITIONS PARTICULIERES DU PRET

II. CONDITIONS GENERALES DU PRET

1.1.1 ARTICLE 1 : MONTANT DU PRET

La banque accorde par la présente convention à l'emprunteur un prêt dont le montant figure dans les conditions particulières.

1.2 ARTICLE 2 : OBJET DU PRET

Conformément à la demande de financement formulée par l'emprunteur, le prêt objet de la présente convention sera destiné au financement du projet indiqué dans les conditions particulières et ce, en application de la structure de financement arrêtée d'un commun accord.

1.2.1.1 ARTICLE 3 : DUREE DU PRET

Le prêt est consenti pour la durée et la période de différé indiquée dans les conditions particulières. Si le prêt, objet de la présente convention, n'a pas enregistré un début de consommation à la date limite indiquée dans les conditions particulières, la présente convention est réputée nulle si la Banque n'accepte pas sa prorogation.

1.2.1.2 ARTICLE 4 : TAUX D'INTERET VARIABLE

Le taux d'intérêt applicable aux utilisations du prêt est constitué d'un taux de base révisable périodiquement conformément aux conditions de Banque en vigueur majoré de la marge indiquée aux conditions particulières.

Le taux de base indiqué aux conditions particulières ci-dessus est soumis, en conséquence, à une révision périodique.

L'emprunteur sera informé de toute modification du taux de base. L'emprunteur déclare accepter sans restriction ni réserve toute modification.

1.2.1.3 ARTICLE 5 : TAXES ET COMMISSIONS

Toutes les taxes et commissions liées à la mise en place et à l'utilisation du prêt sont à la charge de l'emprunteur ainsi que toutes autres taxes et commissions qui viendraient s'y ajouter en vertu des textes législatifs et réglementaires.

1.2.1.4 ARTICLE 6 : MODALITES D'UTILISATION DU PRET

Le prêt, objet de la présente convention, sera utilisé par le débit du compte de prêt ouvert par la Banque auprès de l'Agence domiciliaire de l'emprunteur sous le numéro indiqué dans les conditions particulières.

Les utilisations du prêt seront autorisées en fonction des besoins de financement sur présentation de justificatifs dont la validité relève de l'appréciation de la Banque et de la signature concomitant de billets à ordre.

La preuve de la réalisation du prêt de même que celle des remboursements résultera des écritures passées par la Banque.

1.2.1.5 ARTICLE 7 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

A la fin de la période d'utilisation qui ne saurait dépasser celle indiquée dans les conditions particulières, les consommations effectives du prêt seront constatées par la Banque et un calendrier d'amortissement en principal et intérêts lorsque les conditions particulières prévoient un taux fixe sera établi sur la base de ce constat, matérialisé par des billets à ordre. Ces billets viendront en remplacement de ceux prévus à l'article 6 sus-visé.

L'emprunteur s'engage à rembourser le crédit en principal et intérêts par tranches selon les échéances fixées au tableau d'amortissement établi conformément aux conditions particulières de la présente convention.

Toute modification du taux d'intérêt tel qu'arrêté par les conditions particulières entraînera, en conséquence, le réajustement du tableau d'amortissement.

1.2.1.6 ARTICLE 8 : GARANTIES

Pour garantir le paiement en capital, intérêts, frais et commissions du prêt, objet de la présente convention, l'emprunteur s'engage à affecter au profit de la Banque les garanties indiquées dans les conditions particulières.

Les frais d'enregistrement et autres liés au recueil des garanties citées ci-dessus, sont à la charge exclusive de l'emprunteur.

Le détournement, la vente partielle ou totale des biens corporels ou incorporels affectés en garantie au profit de la Banque, expose l'emprunteur, conformément aux présentes conditions, en plus de l'annulation du crédit, à des poursuites judiciaires.

L'utilisation du prêt est subordonnée au recueil effectif des garanties.

1.2.1.7 ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT ANTICIPE

L'emprunteur a la faculté de rembourser partiellement ou intégralement et par anticipation le prêt. Le remboursement partiel sera imputé sur les échéances les plus éloignées.

1.3 ARTICLE 10 : AUTORISATION DE PRELEVEMENT

L'emprunteur donne autorisation à la Banque en vue du prélèvement d'office sur son compte des sommes suffisantes pour le remboursement du montant des échéances en capital et intérêts et de toutes les sommes qui seront devenues exigibles (commissions, frais, taxes...).

ARTICLE 11 : CLAUSES RESOLUTOIRES

En cas de non remboursement des sommes devenues exigibles en capital, intérêts et autres frais et accessoires, la Banque se réserve le droit d'exiger le paiement de la totalité de la créance.

La Banque peut exiger le remboursement immédiat de la totalité des fonds utilisés, notamment dans les cas suivants :

- a) fausse déclaration de l'emprunteur ;
- b) paiement de dépenses n'entrant pas dans le cadre de la réalisation du projet retenu au titre de la présente convention ;
- c) détournement de l'objet initial du prêt ;
- d) non respect d'un quelconque engagement souscrit par l'emprunteur ;
- e) toute modification relative à la situation financière et juridique de l'emprunteur pouvant éventuellement affecter le remboursement du prêt ;
- f) vente partielle ou totale des biens corporels et incorporels affectés en garantie au profit de la Banque ;
- g) non respect des clauses de la présente convention, l'emprunteur prendra à sa charge tous les coûts encourus par la Banque du fait de l'exigibilité anticipée ;

ARTICLE 12 : CONTROLE DU PRET

Pour permettre à la Banque un contrôle régulier de l'utilisation du prêt, l'emprunteur s'engage à :

- a) fournir tous états et documents que la Banque jugera utile d'exiger ;
- b) remettre les copies certifiées conformes de ses bilans annuels, documents comptables et annexes, et éventuellement du rapport du commissaire aux comptes ;
- c) faciliter toutes visites effectuées par les agents de la Banque ainsi que l'accès aux locaux et autres installations ;
- d) la Banque pourra également s'assurer sur place et sur pièces de la conformité des documents fournis.

Table des matières

TABLES DES MATIERES

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale	1
Chapitre 1 : Approche conceptuelle sur la relation entre la banque et l'entreprise	
Introduction du chapitre	Error! Bookmark not defined.
SECTION 01 : GENERALITES SUR LA BANQUE	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.1 Définition de la banque	6
1.2 Le rôle de la banque	6
1.3 Les types de Banques en Algérie	7
1.3.1 La Banque Centrale	7
1.3.2 Les banques commerciales	8
1.3.2.1 Les banques commerciales publiques	8
Section 02 : Généralités sur les entreprises	9
2.1 Notion de l'entreprise	9
2.2 Classification des entreprises	10
2.2.1 Classification selon le critère économique	10
2.2.1.1 La nature de l'activité	10
2.2.1.2 Classifications selon la dimension	10
2.2.2 Classification selon le critère juridique	10
2.2.2.1 Les entreprises individuelles	10
2.2.2.2 Les sociétés commerciales	11
2.2.3 Classification des entreprises selon la propriété du capital	13
2.2.3.1 Entreprises privée	13
2.2.3.2 Entreprises publiques et sociétés d'économie mixte	13
3. Les besoins de financement d'une entreprise	13
3.1 Un besoin de financement à long terme	13
3.2 Un besoin de financement à court terme	13
Section 3 : Relation banque-entreprises	14
3 Besoins de l'entreprise	14
3.1 Besoins du cycle d'investissement	14
3.2 Besoins du cycle d'exploitation	14
3.3 Avantages et inconvénients de la relation	15
4 Notion de crédit	15
4.1 Les différentes définitions de crédit bancaire	15
4.1.1 Définition juridique	Error! Bookmark not defined.
4.1.3 Définition économique.....	Error! Bookmark not defined.
4.2 Les différents types du crédit bancaire	16
4.2.1 Le crédit d'exploitation	16

4.2.2	Les crédits par signature	22
4.2.3	Les crédits d'investissement	23
4.2.3.1	Les crédits à moyen terme (CMT)	23
4.2.3.2	Les crédits à long terme d'investissement	24
4.2.4	Le financement de commerce extérieur	26
5	Notion sur le risque crédit	28
5.1	Définition de risque du crédit	29
5.2.1	Le risque de non remboursement.....	29
5.2.1.1	Le risque humain	30
5.2.1.2	Le risque commercial.....	30
5.2.1.3	Le risque technique.....	30
5.2	Le risque financier.....	30
5.2.1	Le risque d'immobilisation	30
5.2.2	Autres risques	31
5.2.3.1	Le risque de taux d'intérêt	31
5.2.3.2	Le risque de change	32
5.2.3.3	Le risque d'insolvabilité.....	32
5.2.3.4	L'identification du risque avant la décision d'engagement de la banque	33
5.3.1	L'analyse économique.....	33
5.3.1.1	Les informations générales	34
	L'évolution de l'entreprise et ses caractéristiques ;	34
5.3.1.2	Les informations juridiques et fiscales.....	34
	Le statut juridique de l'entreprise indique le degré de responsabilité personnelle de l'entreprise ou des associés ;	34
5.3.1.3	Les informations économiques.....	34
	Elles concernent l'activité de l'entreprise, son environnement en amont et en aval (Marché, produit, part de marché et perspectives d'évolution) ;	34
5.3.1.4	Les informations sur les hommes et les décisions stratégiques	34
5.3.1.5	Les moyens d'accès aux informations :	34
5.3.2	L'analyse financière.....	34
5.3.2.1	La solidité financière	34
5.3.2.2	La rentabilité de l'entreprise	35
5.3.2.3	Le risque de solvabilité.....	35
5.3.3	La pérennité de l'entreprise	35
5.3.4	Du diagnostic au pronostic : on distingue.....	36
5.3.4.1	Le diagnostic et le jugement.....	36
5.3.4.2	Le pronostic.....	36
	Conclusion du chapitre	37
	Chapitre 2 :La démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire	
	Introduction au chapitre.....	37
SECTION 01	: MISE EN PLACE DU CREDIT ET GESTION DU CONTENTIEUX.....	38
1.1.1	La prise de décision finale.....	38
1.1.1.1	Au niveau de l'agence	38
1.1.1.2	Au niveau du groupe d'exploitation (la succursale).....	39
1.1.1.3	L'autorisation de crédit.....	39

1.1.2	Mise en place du crédit	40
1.1.2.1	Les procédures de mise en place du crédit	40
1.1.2.2	Les Types des crédits accordés	41
1.2	Le suivi du crédit.....	44
1.2.1	Les conditions du crédit.....	44
1.2.1.1	Les conditions de mise en force du crédit.....	44
1.2.1.2	Les conditions d'utilisation du crédit	44
1.2.2	La surveillance des crédits	44
1.2.2.1	La surveillance bancaire	44
1.2.2.2	Le suivi d'un client par son compte bancaire	45
1.3.1	Phase précontentieuse.....	46
1.3.2	La phase contentieuse.....	46
1.3.2.1	La saisie arrêt.....	47
1.3.2.2	La saisie conservatoire	47
1.3.2.2.1	Le commandement de payer :+C'est un ordre de payer émanant d'un huissier de justice en vertu d'un titre exécutoire mettant en demeure le débiteur.	47
1.3.2.2.2	La saisie des biens.....	47
1.3.2.2.3	La vente.....	48
1.3.2.3	La mise en jeu des garanties.....	48
SECTION 2 : LES METHODES D'ANALYSE ET D'EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT		49
2.1	Méthode classique	49
2.1.1.1	Définition de l'analyse financière	50
2.1.1.2	Objectif de l'analyse financière	50
2.1.1.3	Le passage de bilan comptable au bilan financier	50
2.1.1.4	Le compte du résultat.....	52
2.1.1.5	L'analyse de l'équilibre :	53
2.1.1.6	L'analyse par ratios	58
2.1.1.7	Analyse de la rentabilité.....	64
2.2	Méthode moderne	65
2.2.1	Les systèmes experts.....	65
2.2.1.1	Définition des systèmes experts.....	65
2.2.1.2	L'objectif des systèmes experts des banques.....	65
2.2.1.3	La construction d'un système expert.....	66
2.2.1.4	Les avantages et les limites du système expert.....	67
2.2.2	La méthode des points des risques	68
2.2.2.1	Définition de la méthode des points des risques.....	68
2.2.2.2	L'organisation d'un système de points de risque :	69
2.2.2.3	Les avantages et limites de la méthode des points de risque :	70
2.2.3	La méthode RAROC.....	70
2.2.4	La méthode scoring	71
2.2.4.1	Définition scoring.....	71
2.2.4.2	Les objectifs du crédit-scoring.....	72
2.2.4.3	Analyse discriminante.....	72
2.2.4.4	Avantages et limites du crédit scoring	73
2.2.5	Les autorités régulatrices	75
2.2.5.1	Le règlement de la banque d'Algérie	75
2.2.5.2	Rôle des établissements bancaires	76

SECTION 3 : LES MOYENS DE COUVERTURES DE LA GESTION DU RISQUE BANCAIRE	77
3.1.1 Ratio de couverture des risques (solvabilité).....	77
3.1.2 Ratios de division des risques	78
3.2 Le recueil des garanties.....	78
3.2.1 Les garanties réelles	79
3.2.1.1 Le nantissement	79
3.2.1.2 L'hypothèque :.....	80
3.2.2 Les garanties personnelles.....	80
3.2.2.1 Le cautionnement.....	81
3.2.2.2 L'aval.....	81
3.3.2 La surveillance des crédits	82
Conclusion du chapitre	84
<i>Chapitre 3 :</i>	
<i>Étude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR N°580 GRE TIZI-OUZOU</i>	
<i>(015)</i>	
Introduction au chapitre	85
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil : BADR de Tizi-Ouzou.....	86
1.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA BADR	86
1.2 Présentation de la BADR:	87
1.3 Missions et objectif de la BADR	88
1.3.1 Les groupes régionaux d'exploitation.....	89
1.3.2 Les agences locales d'exploitation	89
1.4 Présentation du GRE Tizi-Ouzou (015)	92
1.5 Organisation du service crédit	94
2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CREDIT ET DECISION FINALE:	95
2.1 Constitution du dossier de crédit.....	96
2.2 La décision finale:	97
SECTION 02 : PRESENTATION DE DEMANDEUR DU CREDIT D'EXPLOITATION " LE MOULIN"	99
2.1 DEMANDE ET OBJET DU CREDIT.....	99
2.2 CONSTITUTION DU DOSSIER	99
2.3 L'IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE CREDIT	100
2.4 LA RELATION ENTRE LA BANQUE ET L'ENTREPRISE:	100

SECTION 3 : ETUDE PAR LA BADR DU DOSSIER DU DEMANDEUR DU CREDIT D'EXPLOITATION101

3. 1	L'ANALYSE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE.....	101
3. 2	APPRECIATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	104
3. 3	L'ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER.....	106
3. 4	L'ANALYSE PAR LA METHODE DES RATIOS.....	107
3. 5	ETUDE DES RISQUES	109
3. 6	DECISION FINALE	109
3. 7	GARANTIES RECUEILLIES : A SAVOIR	110
	Conclusion du chapitre	110
	Conclusion générale	113
	Bibliographie	116
	Liste des tableaux, schémas et figures	119
	Liste des annexes	120
	Table des matières	131

Résumé :

L'origine du mot banque date de 6ème siècle, à l'époque elle désignait un comptoir autour duquel se dérouler en public le commerce de l'argent entre ceux qui prêtaient et ceux qui en empruntaient de l'argent et ceux qui ont prêté. La banque joue un rôle très important dans le développement économique et met en relation d'intermédiaire avec les entreprises. Une banque donne des prête à ses clients sous forme de crédits bancaires contre des intérêts et des garanties, ainsi par nature, accorder un crédit par une banque c'est prendre le risque d'un défaut de paiement par un emprunteur. Gérer le risque du crédit est basé sur des méthodes à la fois traditionnelles et modernes. Généralement ceux sont les anciennes méthodes qui sont le plus utilisées à savoir : l'analyse financière qui permet de déterminer la santé financière du demandeur de crédit et de ce fait maîtriser le risque Dans le but de désigner ces risques en question, sur le terrain, nous avons choisi la banque BADR de Tizi-Ouzou, afin d'y appliquer l'analyse financière, et mieux comprendre la situation pécuniaire à travers des cas pratiques pour mettre en évidence les risques associés.

Mot clé : Gestion des risques, crédit d'investissement et d'exploitation, la banque, prise de garanties.

Abstract:

The origin of the word bank dates from the 6th century, at the time it designed a counter around which takes place in public the money trade between those who lent and those who borrowed money. The bank plays a very important role in economic development and puts in intermediary relationship with companies. A bank gives loan to its clients in the form of bank loans against interest and guarantees. So, by nature, granting a credit by a bank is taking the risk of failure to pay by a borrower. Managing credit risk is based on both traditional and modern methods. Generally, it's the old methods that are most used, such as: the financial analysis that determines the financial health of the credit applicant and thereby control the risk. In order to designate these risks in the field, we chose the Tizi-Ouzou BADR Bank to apply the financial analysis and better understand the financial situation through practical cases to highlight the associated risks.

Keyword: Risk management, investment and operating credit, banking, taking guarantees